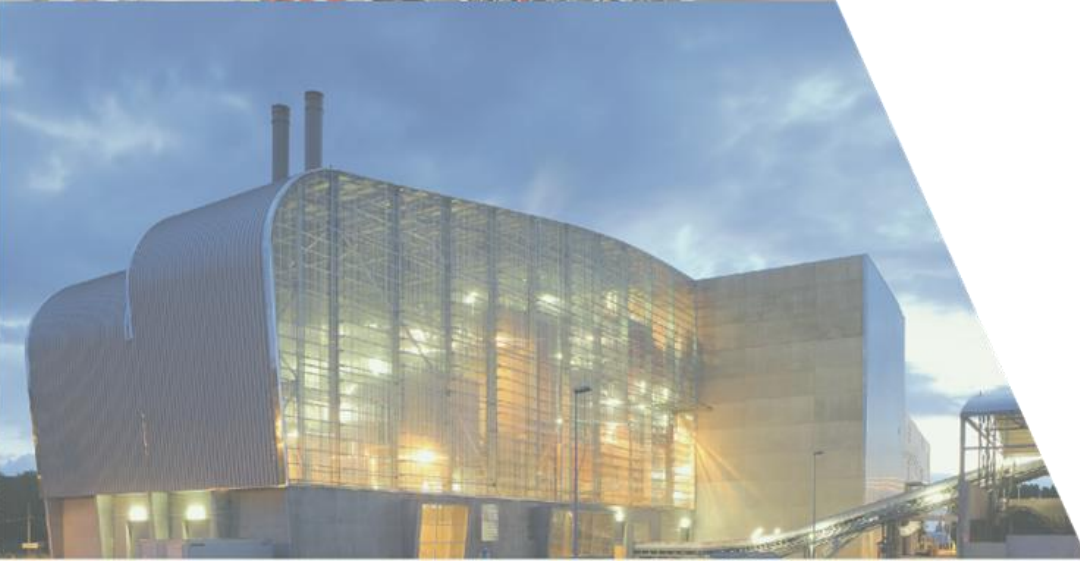


Série Technique  
Réf AMORCE DT154  
Réf ADEME 012873  
Juillet 2024

## Modalités et prix de reprise des matériaux

Données 2023

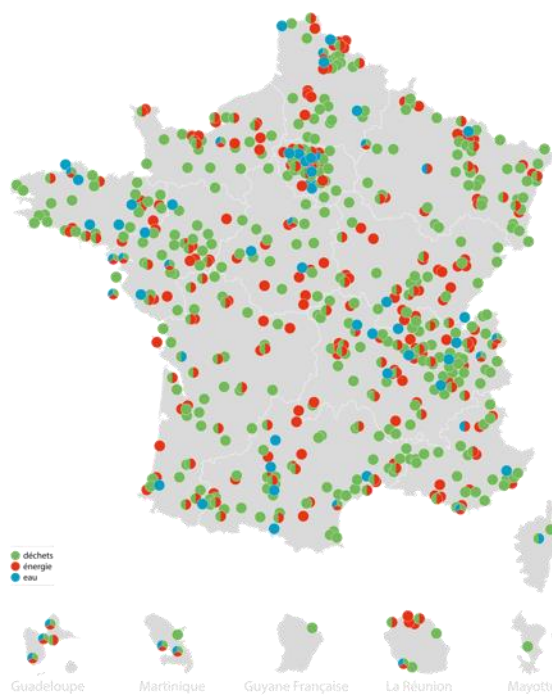
Options Fédération et Individuelle



Avec le soutien technique  
et financier de

## PRÉSENTATION D'AMORCE

Rassemblant près de 1000 adhérents pour 60 millions d'habitants représentés, AMORCE constitue le premier réseau français d'information, de partage d'expériences et d'accompagnement des collectivités (communes, intercommunalités, conseils départementaux, conseils régionaux) et autres acteurs locaux (entreprises, associations, fédérations partenaires) en matière de **gestion territoriale des déchets** (planification, prévention, collecte, valorisation, traitement des déchets) et de **transition énergétique** (maîtrise de l'énergie, lutte contre la précarité énergétique, production d'énergie décentralisée, distribution d'énergie, planification) et de **gestion durable du cycle de l'eau** (préservation de la ressource en eau et économies d'eau, gestion intégrée des eaux pluviales, traitement des pollutions émergentes, valorisation des boues d'épuration).



**Force de proposition indépendante et interlocutrice privilégiée des pouvoirs publics, AMORCE est aujourd'hui la principale représentante des territoires engagés dans la transition écologique.** Partenaire privilégiée des autres associations représentatives des collectivités, des fédérations partenaires et des organisations non gouvernementales, AMORCE participe et intervient dans tous les grands débats et négociations nationaux et siège dans les principales instances de gouvernance française en matière d'énergie, de gestion de l'eau et des déchets.

**Créée en 1987, elle est largement reconnue au niveau national pour sa représentativité, son indépendance et son expertise, qui lui valent d'obtenir régulièrement des avancées majeures** (TVA réduite sur les déchets et sur les réseaux de chaleur, création du Fonds Chaleur, éligibilité des collectivités aux certificats d'économie d'énergie, création de nouvelles filières de responsabilité élargie des producteurs, signalétique de tri sur les produits de grande consommation, généralisation des plans climat-énergie, obligation de rénovation des logements énergivores, réduction de la précarité énergétique, renforcement de la coordination des réseaux de distribution d'énergie, etc...).

## PRÉSENTATION DE L'ADEME

### Soutenu par



A l'ADEME - l'Agence de la transition écologique - nous sommes résolument engagés dans la lutte contre le réchauffement climatique et la dégradation des ressources.

Sur tous les fronts, nous mobilisons les citoyens, les acteurs économiques et les territoires, leur donnons les moyens de progresser vers une société économe en ressources, plus sobre en carbone, plus juste et harmonieuse.

Dans tous les domaines, nous conseillons, facilitons et aidons au financement de nombreux projets de la recherche jusqu'au partage des solutions.

À tous les niveaux, nous mettons nos capacités d'expertise et de prospective au service des politiques publiques.

**L'ADEME est un établissement public sous la tutelle du ministère de la Transition écologique et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.**

**Contacts pour ce guide :** Sylvain Pasquier, Juliette Van de Voorde

### ADEME

20, avenue du Grésillé, BP 90406 - 49004 Angers Cedex 01

Tel : 02 41 20 41 20

[www.ademe.fr](http://www.ademe.fr) - [@ademe](https://twitter.com/ademe)

AMORCE / ADEME – Septembre 2024

Guide réalisé en partenariat et avec le soutien technique et financier de l'ADEME



## REMERCIEMENTS

Nous remercions l'ensemble des collectivités ayant répondu à l'enquête grâce à qui **nous avons pu chiffrer les prix de reprise des matériaux en 2023 et comparer les modalités des contrats de reprise.**

## RÉDACTEURS

Armelle Loubière, [aloubiere@amorce.asso.fr](mailto:aloubiere@amorce.asso.fr), André LEGER, [aleger@amorce.asso.fr](mailto:aleger@amorce.asso.fr)

**Relecture** : Juliette VAN de VOORDE - ADEME

## MENTIONS LÉGALES

©AMORCE – Septembre 2024

Les propos tenus dans cette publication ne représentent que l'opinion de leurs auteurs et AMORCE n'est pas responsable de l'usage qui pourrait être fait des informations qui y sont contenues.

Reproduction interdite, en tout ou en partie, par quelque procédé que ce soit, sans l'autorisation écrite d'AMORCE.

Possibilité de faire état de cette publication en citant explicitement les références.



# SOMMAIRE

<b>1. INTRODUCTION</b> .....	<b>7</b>
1.1. CHAMP DE L'ENQUETE.....	8
1.2. ÉCHANTILLON DE REPONSES EXPLOITABLES.....	9
<b>2. REPRISE OPTION FEDERATIONS</b> .....	<b>10</b>
2.1. RESULTATS PRINCIPAUX.....	10
<b>2.2. ACIERS ISSUS DE LA COLLECTE SEPARÉE</b> .....	<b>11</b>
2.2.1. Échantillon de réponses exploitables .....	11
2.2.2. Résultats pour l'année 2023.....	13
2.2.3. Modalités contractuelles de la reprise .....	16
2.2.4. Prix de reprise appliqués par région.....	17
2.2.5. Lieu du recyclage .....	18
<b>2.3. ACIERS ISSUS DES MACHEFERS D'INCINERATION DES ORDURES MENAGERES</b> .....	<b>18</b>
2.3.1. Échantillon de réponses exploitables .....	18
2.3.2. Résultats pour l'année 2023.....	20
2.3.3. Modalités contractuelles de la reprise .....	21
2.3.4. Lieu du recyclage .....	22
<b>2.4. ALUMINIUM ISSU DE LA COLLECTE SEPARÉE</b> .....	<b>23</b>
2.4.1. Échantillon de réponses exploitables .....	23
2.4.2. Résultats pour l'année 2023.....	24
2.4.3. Modalités contractuelles de la reprise .....	27
2.4.4. Prix de reprise appliqués par région.....	28
2.4.5. Lieu du recyclage .....	29
<b>2.5. ALUMINIUM ISSU DES MACHEFERS D'INCINERATION DES ORDURES MENAGERES</b> .....	<b>30</b>
2.5.1. Échantillon de réponses exploitables .....	30
2.5.2. Résultats pour l'année 2023.....	31
2.5.3. Modalités contractuelles de la reprise .....	33
2.5.4. Lieu du recyclage .....	34
<b>2.6. PAPIERS-CARTONS NON COMPLEXÉS</b> .....	<b>35</b>
2.6.1. Échantillon des réponses exploitables .....	35
2.6.2. Résultats pour l'année 2023.....	37
2.6.3. Modalités contractuelles de la reprise .....	40
2.6.4. Prix de reprise appliqués par région.....	41
2.6.5. Lieu du recyclage .....	43
<b>2.7. PAPIERS-CARTONS COMPLEXÉS</b> .....	<b>45</b>
2.7.1. Échantillon de réponses exploitables .....	45
2.7.2. Résultats pour l'année 2023.....	46
2.7.3. Modalités contractuelles de la reprise .....	48
2.7.4. Prix de reprise appliqués par région.....	49
2.7.5. Lieu du recyclage .....	50
<b>2.8. PAPIERS-CARTONS MÊLÉS À TRIER</b> .....	<b>51</b>
2.8.1. Échantillon de réponses exploitables .....	51



2.8.2.	Résultats pour l'année 2023 .....	52
2.8.3.	Modalités contractuelles de la reprise .....	54
2.8.4.	Lieu du recyclage .....	55
<b>2.9.</b>	<b>PAPIER CARTONS MÊLES A TRIER PAPIER.....</b>	<b>55</b>
2.9.1.	Échantillon de réponses exploitables .....	56
2.9.2.	Résultats pour l'année 2023 .....	57
2.9.3.	Modalités contractuelles de la reprise .....	59
2.9.4.	Lieu du recyclage .....	60
<b>2.10.</b>	<b>RESINES PLASTIQUES HORS EXTENSION DES CONSIGNES DE TRI .....</b>	<b>60</b>
<b>2.11.</b>	<b>RESINES PLASTIQUES AVEC EXTENSION DES CONSIGNES DE TRI .....</b>	<b>61</b>
2.11.1.	Mix PET Clair et Foncé (ECT) .....	62
2.11.2.	Résultats pour l'année 2023 .....	64
2.11.3.	Modalités contractuelles de la reprise .....	68
2.11.4.	Lieu du recyclage .....	69
2.11.5.	Mix PE PP PS (ECT) .....	70
2.11.6.	Résultats pour l'année 2023 .....	72
2.11.7.	Modalités contractuelles de la reprise .....	74
2.11.8.	Films (ECT).....	75
2.11.1.	PET Clair (ECT).....	75
2.11.2.	Résultats pour l'année 2023 .....	77
2.11.3.	Modalités contractuelles de la reprise .....	79
2.11.1.	PEHD PP (ECT) .....	80
2.11.2.	Résultats pour l'année 2023 .....	81
2.11.3.	Modalités contractuelles de la reprise .....	84
<b>3.</b>	<b>REPRISE OPTION INDIVIDUELLE .....</b>	<b>86</b>
<b>3.1.</b>	<b>RESULTATS PRINCIPAUX.....</b>	<b>86</b>
<b>3.2.</b>	<b>ACIER ISSU DE LA COLLECTE SEPARÉE .....</b>	<b>87</b>
3.2.1.	Échantillon de réponses exploitables .....	87
3.2.2.	Résultats pour l'année 2023 .....	88
3.2.3.	Modalités contractuelles de la reprise .....	90
3.2.4.	Lieu du recyclage .....	91
<b>3.3.</b>	<b>ACIER ISSU DES MACHEFERS D'INCINERATION DES ORDURES MENAGERES.....</b>	<b>92</b>
3.3.1.	Échantillon de réponses exploitables .....	92
3.3.2.	Résultats pour l'année 2023 .....	93
3.3.3.	Modalités contractuelles de la reprise .....	94
3.3.4.	Lieu du recyclage .....	96
<b>3.4.</b>	<b>ALUMINIUM ISSU DE LA COLLECTE SEPARÉE.....</b>	<b>97</b>
3.4.1.	Échantillon de réponses exploitables .....	97
3.4.2.	Résultats pour l'année 2023 .....	99
3.4.3.	Modalités contractuelles de la reprise .....	101
3.4.4.	Lieu du recyclage .....	102
<b>3.5.</b>	<b>ALUMINIUM ISSU DES MACHEFERS D'INCINERATION DES ORDURES MENAGERES .....</b>	<b>102</b>
3.5.1.	Échantillon de réponses exploitables .....	102
3.5.2.	Résultats pour l'année 2023 .....	104
3.5.3.	Modalités contractuelles de la reprise .....	104
3.5.4.	Lieu du recyclage .....	106
<b>3.6.</b>	<b>PAPIERS-CARTONS NON COMPLEXÉS.....</b>	<b>107</b>



3.6.1.	PCNC issu de la collecte séparée (5.02) .....	107
3.6.2.	Résultats pour l'année 2023 .....	108
3.6.3.	Modalités contractuelles de la reprise .....	110
<b>3.7.</b>	<b>PAPIERS-CARTONS MÊLÉS .....</b>	<b>110</b>
3.7.1.	Échantillon des réponses exploitables .....	111
3.7.2.	Résultats pour l'année 2023 .....	112
3.7.3.	Modalités contractuelles de la reprise .....	114
3.7.4.	Lieu du recyclage et transport .....	115
<b>3.8.</b>	<b>PAPIERS-CARTONS MÊLÉS À TRIER « PAPIERS » .....</b>	<b>115</b>
3.8.1.	Échantillon des réponses exploitables .....	115
3.8.1.	Résultats pour l'année 2022 .....	116
3.8.2.	Modalités contractuelles de la reprise .....	119
3.8.3.	Lieu du recyclage et transport .....	120
<b>4.</b>	<b>EVOLUTIONS DES PRIX DE REPRISE .....</b>	<b>121</b>
4.1.	ACIERS .....	121
4.3.	ALUMINIUM .....	122
4.4.	PAPIERS-CARTONS NON COMPLEXÉS .....	122
4.6.	PAPIERS-CARTONS COMPLEXÉS (PCC) .....	123
4.7.	PAPIERS-CARTONS MÊLÉS .....	123
4.8.	RÉSINES PLASTIQUES .....	123
<b>5.</b>	<b>CONCLUSION .....</b>	<b>125</b>
<b>6.</b>	<b>GLOSSAIRE .....</b>	<b>126</b>



# 1. INTRODUCTION

Dans le cadre de l'agrément de la filière de gestion des déchets d'emballages ménagers, les collectivités en contrat barème F avec la société CITEO peuvent opter pour l'une des trois options de reprise, pour chacun des standards de matériaux à recycler :

- **La Reprise Option Filières (ROFIL)** : organisée par les organismes agréés et mis en place par les filières nationales, elle se caractérise par une mutualisation totale des conditions offertes aux collectivités ; même prix de rachat quelles que soient les quantités et localisations des tonnages à reprendre ;
- **La Reprise Option Fédérations (ROFED)** : proposée par les professionnels du recyclage labellisés par FEDEREC et FNADE, ce système offre la possibilité de négocier les tarifs de reprise tout en bénéficiant du maintien des conditions négociées par la fédération, en cas de défaillance du premier signataire ;
- **La Reprise Option Individuelle (ROI)** : dans ce système, la collectivité confie le matériau à un opérateur de son choix, mais ne bénéficie pas des garanties de la filière ou d'une fédération.

Chaque année une enquête est menée pour actualiser les conditions et les prix appliqués dans le cadre de la ROFED et de la ROI pour les collectivités, pour les matériaux issus de la collecte séparée et les métaux issus de mâchefers d'incinération des ordures ménagères. L'enquête portant sur les données 2023 constitue la dix-septième édition.

Les dispersions des prix reflètent le nombre important de paramètres entrant en jeu dans le calcul du prix de reprise comme la localisation, la taille de la collectivité, les tonnages, le savoir-faire de l'opérateur, les évolutions des marchés, etc. Les dispersions présentées dans cette étude sont basées sur un nombre suffisant de collectivités pour être jugées pertinentes et réalistes.

Les prix correspondent aux prix réellement perçus par les collectivités, prenant en compte l'ensemble des abattements et décotes.

Compte tenu de la taille de l'échantillon, les moyennes calculées pour les prix de reprise ne correspondent pas nécessairement à la moyenne des prix de reprise pratiqués sur l'ensemble de la reprise ROFED et doivent, de ce fait, être interprétées avec prudence, en particulier, pour toute comparaison avec les prix en ROI. Les dispersions des prix de reprise présentées dans ce rapport ont une représentativité plus forte que les moyennes pondérées.

Par ailleurs, les prix déclarés par les collectivités territoriales dans le cadre de la ROFED peuvent être liées à des conditions contractuelles qui ne sont pas directement comparables à celles offertes en ROI.

Enfin, l'analyse des matériaux a été effectuée pour 5 réponses exploitables minimum (tonnages et prix renseignés, réponses complètes sur les autres renseignements, etc.). En dessous, les données sont considérées comme insuffisantes.



## 1.1. CHAMP DE L'ENQUETE

Les matériaux d'emballages suivants sont pris en compte dans la **première partie** de l'enquête (à noter que, de manière plus précise, la reprise concerne les emballages usagés pour chacun de ces matériaux et non des matériaux en tant que tel) :

- Aciers ;
  - issus de la collecte séparée (CS),
  - issus des mâchefer d'incinération (MIOM),
- Aluminium ;
  - issu de la CS,
  - issu des MIOM,
- Papiers-cartons non complexés (PCNC) ;
  - issu de la CS (5.02),
  - issu de la déchèterie (1.05),
- Papiers-cartons complexés issus de la CS (PCC) ;
- Papiers-cartons mêlés (PCM) à trier issus de la CS ;
- PCM à trier « papiers » issus des PAV.

La **deuxième partie** de l'enquête concerne les plastiques. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, l'extension des consignes de tri est obligatoire pour toutes les collectivités. Par conséquent, aucune collectivité n'a indiqué de prix de reprise pour les matériaux en hors extension des consignes de tri. Il n'y aura donc pas d'analyse pour cette catégorie.

En ECT, les flux suivants sont analysés :

- Mix PET clair ;
- Mix PET foncé ;
- Mix PE PP PS ;
- Films ;
- PET clair en extension ;
- PE PP.

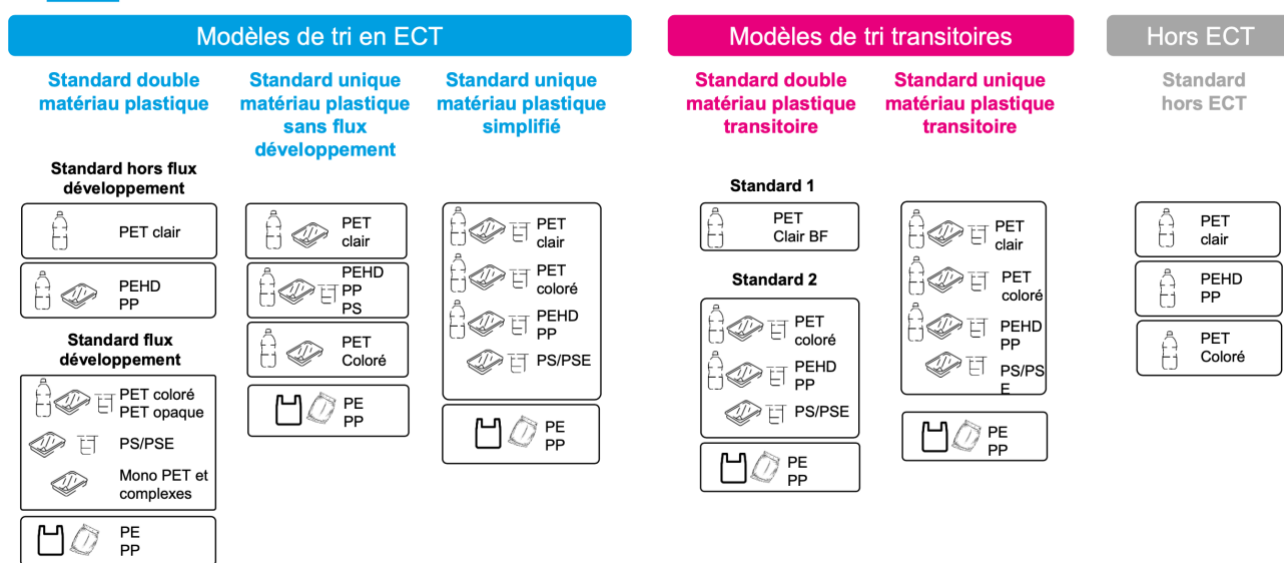


Figure 1 : Schéma modèle de tri (source CITEO)

L'enquête étudie également les flux plastiques suivants : PE ; PP ; PS. En raison d'un nombre insuffisant de réponses, ils ne sont pas présentés dans l'analyse.

L'acier et l'aluminium issus de compost ne sont pas étudiés au travers de cette enquête. Le verre ne fait pas partie de l'analyse.

Les tonnages indiqués dans ce document correspondent à la totalité des tonnages repris par les opérateurs pour les standards considérés dans l'étude.

## 1.2. ÉCHANTILLON DE REPONSES EXPLOITABLES

L'enquête s'appuie sur un fichier de CITEO fourni en mars 2024 qui répertorie **664 collectivités** qui ont contracté, pour au moins un matériau, en ROFED ou en ROI. Elles représentent une population cumulée de **66,6 millions d'habitants**.

L'échantillon de la première partie de l'enquête représente **111 collectivités** pour **21,4 millions d'habitants**, soit 17% du total des collectivités et 32% de la population ayant choisi au moins un matériau de l'enquête en ROFED ou en ROI.

L'échantillon de la deuxième partie de l'enquête (les plastiques) contient **117 collectivités** pour **21,3 millions d'habitants**, soit 18% du total des collectivités et 32% de la population.



## 2. REPRISE OPTION FEDERATIONS

### 2.1. RESULTATS PRINCIPAUX

L'enquête s'appuie sur un fichier de CITEO fourni en mars qui répertorie **664 collectivités** qui ont contracté, pour au moins un matériau, en ROFED et ROI. Elles représentent une population cumulée de **66,6 millions d'habitants**.

On répertorie 448 collectivités en contrat ROFED, soit une population de 48 millions d'habitants.

Les tableaux suivants regroupent les résultats principaux sur les contrats ROFED de l'enquête.

	Acier CS	Acier MIOM	Aluminium CS	Aluminium MIOM	PCNC CS (5.02)	PCNC (1.05)	PCC	PCM à trier	PCM à trier papier
<i>Nombre de contrats dans l'échantillon</i>	52	4	55	8	51	47	37	8	5
<i>% des contrats en ROFED</i>	17%	7%	16%	13%	14%	15%	16%	26%	17%
<i>Population échantillon (millions d'habitants)</i>	8,6	1,60	9,00	3,40	14,80	14	4,90	1,0	0,70
<i>% de la population en ROFED</i>	26%	17%	22%	23%	37%	39%	17%	12%	9%
<i>Performance moyenne (kg/hab/an)</i>	1,76	3,06	0,3	0,58	11,20	6,87	0,63	8,11	4,08
<i>Prix de reprise moyen pondéré (€/t)</i>	127,6	75,2	613,3	860*	49,7	70,1	11,5	25,9	38,7
<i>Écart type des prix annuels</i>	[83 - 171]	[63 - 87]	[472 - 754]	[533 - 1186]	[30 - 68]	[48 - 91]	[1 - 21]	[5 - 46]	[-7 - 83]
<i>Prix maximum (€/t)</i>	199	95	856	1166	102	118	38	50	130
<i>Prix minimum (€/t)</i>	35	69	156	564	10	18	-35	8	21
<i>Prix reprise moyen option filières (€/t)</i>	199,57	-	599,23	-	48,53	79,60	13,00	-	-

Tableau 1 : Résultats par matériau en reprise option fédérations (données 2023)



	Mix PET clair	Mix PET foncé	Mix PE PP PS	PET Clair (extension)	PE PP
<i>Nombre de contrats dans l'échantillon</i>	12	12	9	24	14
<i>% des contrats en ROFED</i>	9%	12%	8%	14%	9%
<i>Population échantillon (millions d'habitants)</i>	2,80	8,4	1,8	9	8,1
<i>% de la population en ROFED</i>	14%	48%	10%	41%	36%
<i>Performance moyenne (kg/hab/an)</i>	3,13	0,22	1,46	2,06	1,21
<i>Prix de reprise moyen pondéré (€/t)</i>	212,8	43,40	41,40	316,80	40,60
<i>Écart type des prix annuels</i>	[151 - 274]	[21 - 65]	[3 - 79]	[186 - 446]	[-5 - 85]
<i>Prix maximum (€/t)</i>	400	100	130	695,7	154
<i>Prix minimum (€/t)</i>	167	30,1	14,5	121,9	23,1
<i>Prix de reprise moyen option filière (€/t)</i>		127,6		-	-

Tableau 2 : Résultats par matériau plastique en reprise option fédérations en ECT (données 2023)

Dans la suite de l'étude, l'analyse se fera standard par standard.

## 2.2. ACIERS ISSUS DE LA COLLECTE SEPARÉE

Cette section concerne le standard : « Aciers issus de la collecte séparée ».

### 2.2.1. Échantillon de réponses exploitables

L'échantillon des réponses exploitables représente **52 collectivités** pour une population de **8,6 millions d'habitants** soit environ 17% des contrats et 26% de la population ayant opté pour la ROFED de l'acier issu de la collecte séparée comme résumé dans le tableau suivant :



	Échantillon exploitable	Total des contrats	Pourcentage
Nombre de contrats ROFED	52	314	17%
Population (millions d'habitants)	8,6	32,7	26%

Tableau 3 : Représentativité du nombre réponses exploitables

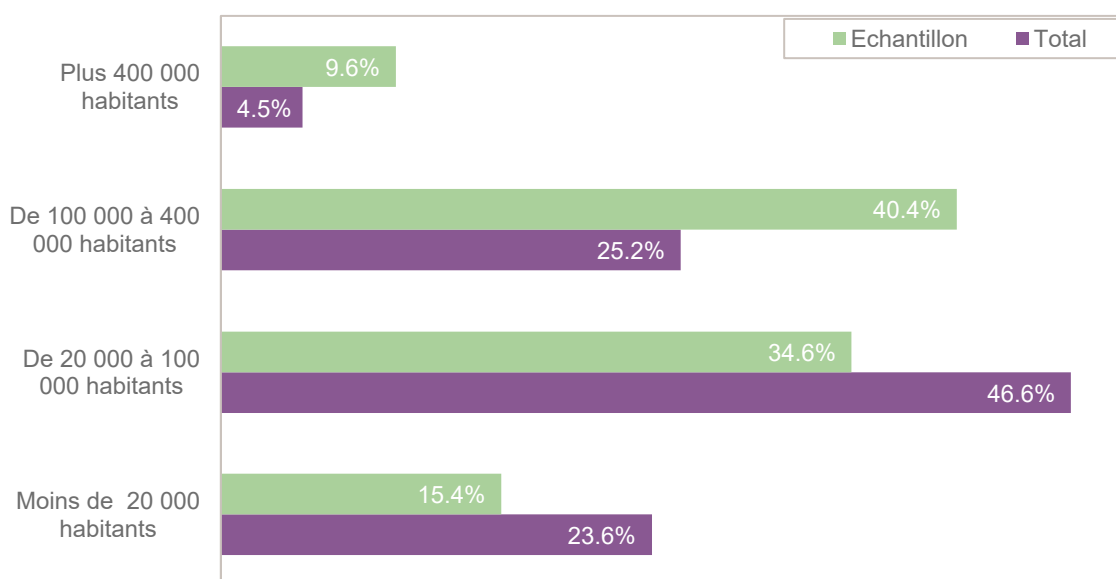


Figure 2 : Représentativité de l'échantillon en nombre de contrats

La figure ci-dessus présente la répartition des contrats en fonction de la taille de la collectivité par rapport au total national. L'échantillon contient une proportion plus conséquente de grandes collectivités (de plus de 100 000 habitants). Cette tendance est à prendre en compte dans l'interprétation des résultats.

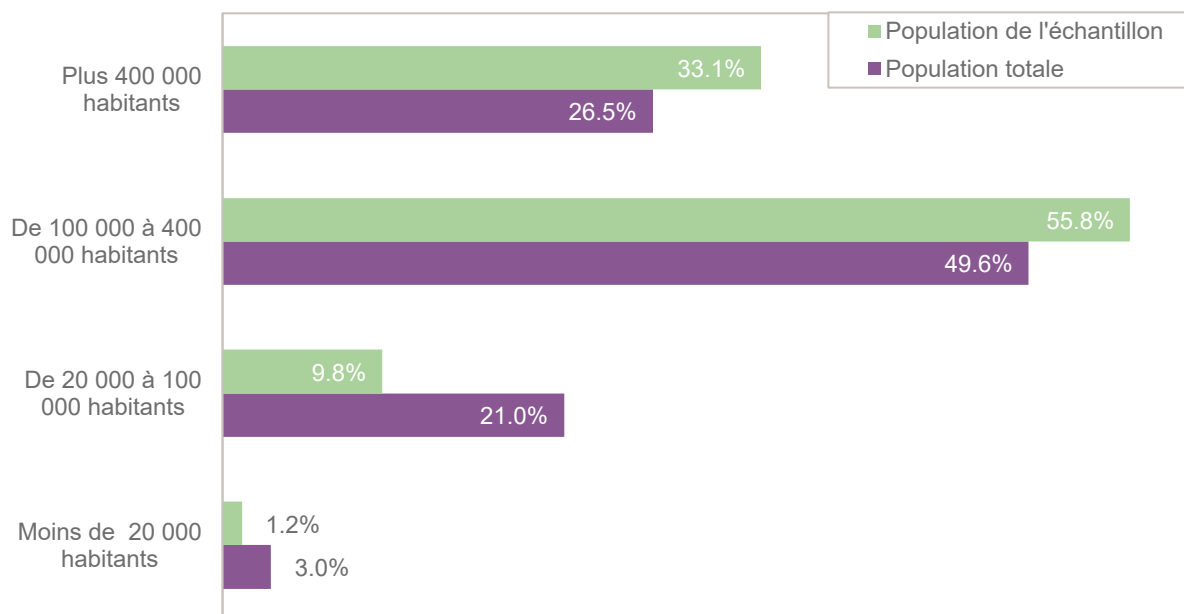


Figure 3 : Représentativité de l'échantillon en nombre d'habitants

La figure ci-dessus présente la répartition du nombre d'habitants selon la taille de la collectivité. Ce graphique confirme la sur-représentation des collectivités de plus de 100 000 habitants au sein de l'échantillon.

## 2.2.2. Résultats pour l'année 2023

### 2.2.2.1. Performances des collectes

La totalité des tonnages repris correspond à **15 056,65 tonnes**. La moyenne pondérée de la performance de l'échantillon, soit la quantité totale de déchets collectés sur le nombre d'habitant de l'échantillon est de **1,76 kg/hab/an** pour l'année 2023. L'écart type est de 0,77 avec 71% des collectivités se trouvant dans l'intervalle de l'écart type (c'est-à-dire la moyenne pondérée plus ou moins l'écart type). La figure suivante présente les performances de collecte de l'ensemble des collectivités de l'échantillon dans l'ordre croissant.

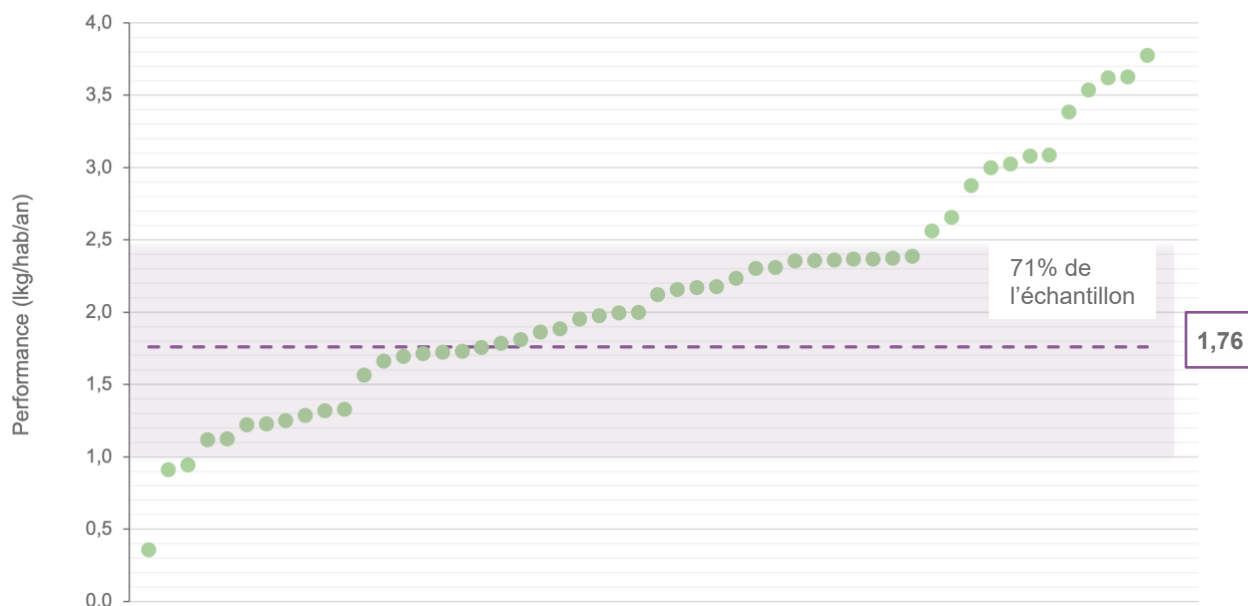


Figure 4 : Performance par collectivité des aciers issus de la CS en ROFED

Pour information, la moyenne pondérée de la performance de collecte en 2022 pour l'ensemble de la ROFED est de **1,72 kg/hab/an**.

### 2.2.2.2. Prix de reprise appliqués

La moyenne annuelle pondérée, soit la somme totale en euros sur le tonnage total repris de l'échantillon, est de **127,6 €/t**. L'écart type est de 44,4 avec 58% des collectivités se trouvant dans l'intervalle de l'écart type. Le tableau suivant synthétise les informations sur le prix de reprise appliqué pour l'année 2023 :

Trimestre	1	2	3	4	2023	2022
<b>Prix de reprise moyen (€/t)</b>	145,5	137,6	109,2	116,2	<b>127,6</b>	179,0
	-5%	-21%	6%			
<b>Écart type</b>	99,0	57,4	135,0	185,8	<b>44,4</b>	50,1
<b>Minimum (€/t)</b>	35,0	15,1	35,0	35,0	<b>35,0</b>	47,6
<b>Maximum (€/t)</b>	739,3	307,0	1016,8	1403,2	<b>198,8</b>	245,6

Tableau 4 : Synthèse des prix des aciers issus de la CS en ROFED

La figure suivante permet de visualiser le prix trimestriel minimal, le prix trimestriel maximal ainsi que le prix moyen pondéré sur l'année 2023 de chaque collectivité. Chaque colonne représente une collectivité avec le prix moyen pondéré croissant de gauche à droite.

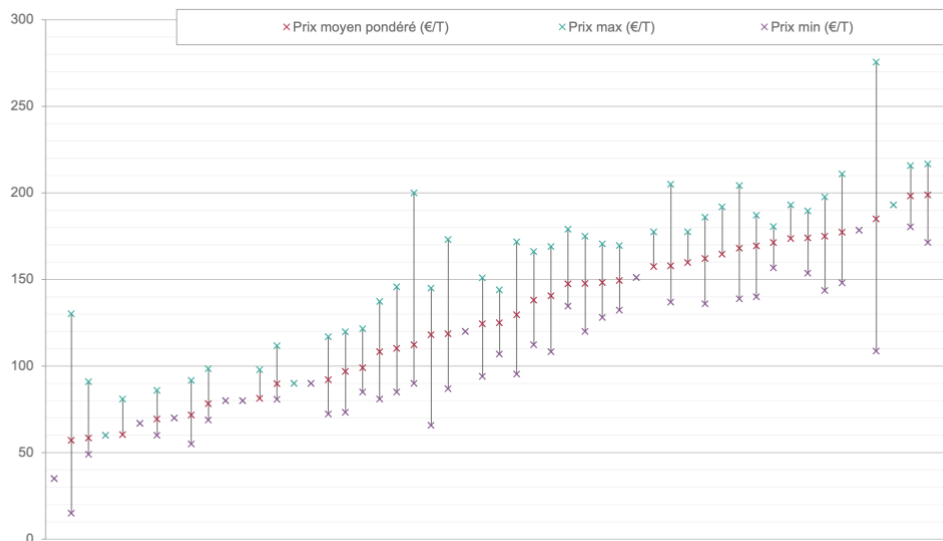


Figure 5 : Prix de reprise appliqués par collectivité pour les aciers CS en ROFED

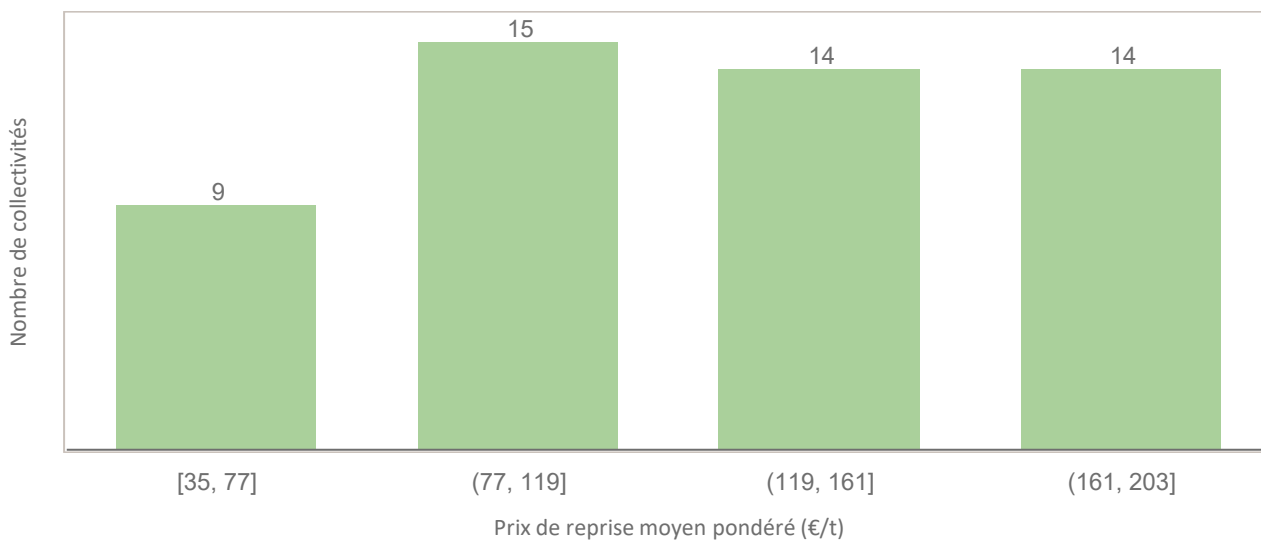


Figure 6 : Distribution des collectivités par prix de reprise moyen

Les prix moyens observés pour l'ensemble des collectivités sont relativement proches, comme le montre la figure ci-dessus.

- 17% des collectivités de l'échantillon ont des prix de reprise moyens compris entre 35 et 77€/t,
- 29% des collectivités de l'échantillon ont des prix de reprise moyens compris entre 77 et 199 €/t.
- 27% ont des prix compris entre 199 et 161 €/t et 161 et 203 €/t.

Concernant les conditions d'enlèvement et de recyclage :

- Aucune collectivité n'indique de décote sur les tonnages ;
- Aucune collectivité indique des décotes sur les prix ;



- Seule 1 collectivité indique l'application d'un prix inférieur au prix plancher ;
- Aucune collectivité indique un refus d'enlèvement de lot.

## 2.2.3. Modalités contractuelles de la reprise

### 2.2.3.1. Données générales

Cette partie vise à définir les clauses présentes entre repreneurs et collectivités. On s'intéressera aux éléments permettant de définir les prix de reprise appliqués ainsi qu'aux clauses particulières.

	Nombre de collectivités	Pourcentage sur l'échantillon
<i>Un unique repreneur</i>	49	94%
<i>Plusieurs repreneurs sur la même période</i>	2	4%
<i>Plusieurs repreneurs simultanés sur la même période</i>	1	2%
<i>Clause de confidentialité des prix</i>	20	38%

Tableau 5 : Modalités contractuelles de la reprise

	Nombre de collectivités	Pourcentage de l'échantillon	Montant en moyenne (€/t)	Maximum (€/t)	Minimum (€/t)
<i>Prix plancher</i>	47	90%	60,7	151,1	0
<i>Prix plafond</i>	1	2%	90	90	0

Tableau 6 : Prix plancher et prix plafond

### 2.2.3.2. La fréquence d'actualisation du prix de reprise

La figure suivante indique la répartition des différentes fréquences d'actualisation relevées dans les contrats de l'enquête.

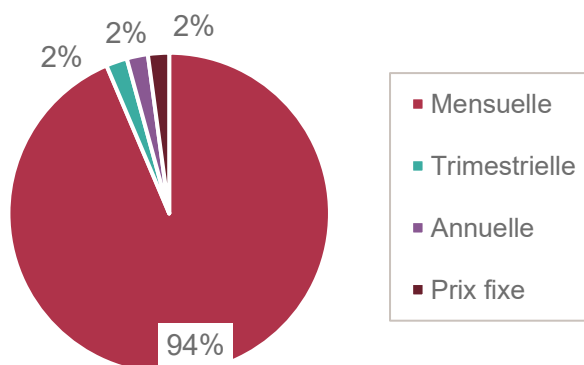


Figure 7 : Fréquence d'actualisation des prix de l'acier issu de la CS en ROFED



La très grande majorité des collectivités ont une fréquence d'actualisation mensuelle des prix de reprise de l'acier CS en ROFED.

### 2.2.4. Prix de reprise appliqués par région

Une étude a été réalisée afin d'analyser les écarts régionaux concernant les prix de reprise. Les DROM-COM, Auvergne-Rhône-Alpes et la Corse ne sont pas concernés par des contrats en ROFED pour l'acier CS. Les autres régions présentant un nombre insuffisant de réponses (strictement inférieur à 5 réponses) n'apparaissent pas dans l'étude régionale. Il s'agit des régions suivantes : Centre-Val de Loire, Bourgogne-France-Comté, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Pays de la Loire, Bretagne, Nouvelle-Aquitaine et Normandie. La figure suivante présente la répartition de la population par région par rapport au total de la population sous contrat en ROFED pour l'acier CS pour les régions représentées dans l'échantillon.

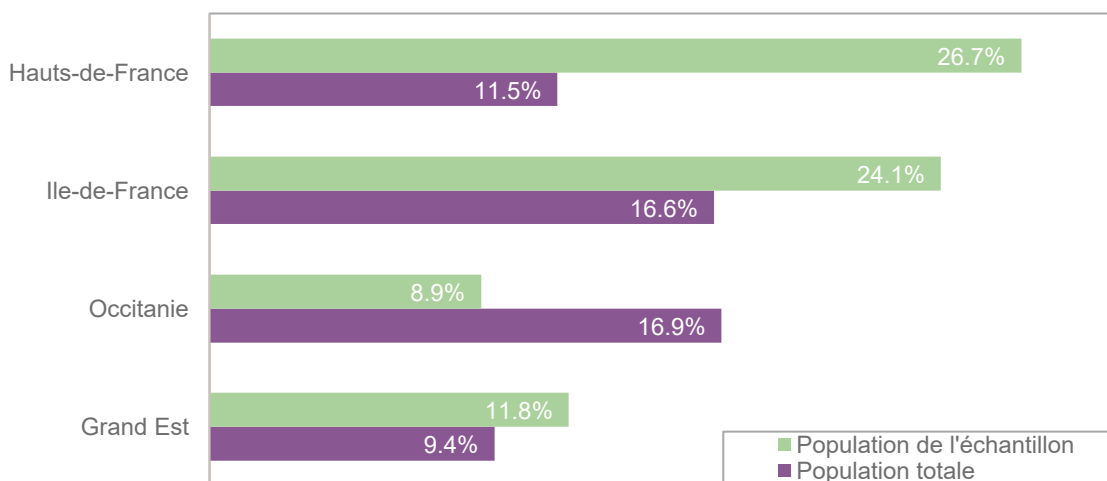


Figure 8 : Représentativité de l'échantillon par population régionale

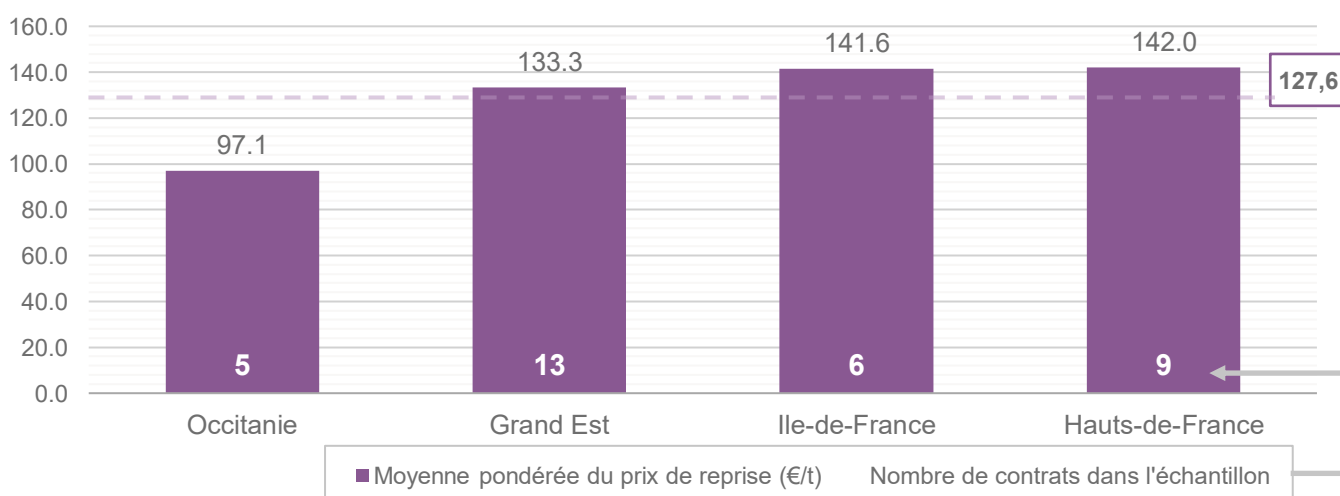


Figure 9 : Prix de reprise moyen par région - Acier issu de la CS en ROFED

Sur 4 régions, 3 ont des prix de reprise supérieurs à la moyenne (entre 4% et 10%). Seule la région Occitanie est inférieure de 23% à la moyenne nationale. Il s'agit du prix minimum régional (97 €/t pour la région Occitanie).

### 2.2.5. Lieu du recyclage

29 collectivités (56 % de l'échantillon) connaissent le lieu de recyclage et l'ont précisé. La figure suivante indique la répartition des différentes destinations du recyclage relevées dans les contrats de l'enquête :

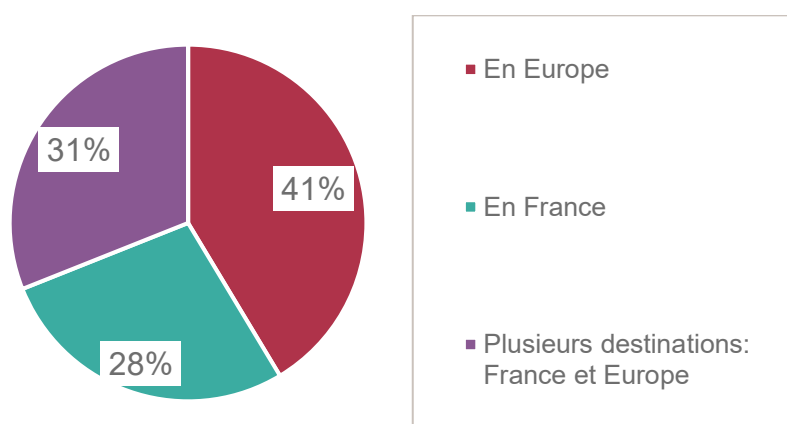


Figure 10 : Lieux du recyclage des aciers issus de la CS en ROFED

Parmi les collectivités n'ayant pas précisé le lieu de recyclage :

- 18 collectivités (78% des collectivités n'ayant pas précisé de lieu de recyclage) indiquent que le contrat ne prévoit pas la transmission de cette information.

## 2.3. ACIERS ISSUS DES MACHEFERS D'INCINERATION DES ORDURES MENAGERES

Cette section concerne le standard : « Aciers issus des mâchefers d'incinération des ordures ménagères » que l'on notera MIOM. Seules 4 collectivités ont renseigné les données de tonnages et de prix pour les aciers issus des MIOM en ROFED. Les résultats restent à interpréter avec prudence.

### 2.3.1. Échantillon de réponses exploitables

	Échantillon exploitable	Total des contrats	Pourcentage
Nombre de contrats ROFED	4	58	7%
Population (millions d'habitants)	1,6	9,3	17%



Tableau 7 : Représentativité du nombre réponses exploitables

L'échantillon des réponses exploitables représente seulement 7% des contrats en ROFED et 17% de la population, ce qui signifie que seules des collectivités de grandes tailles ont répondu à l'enquête comme montré dans la figure suivante :

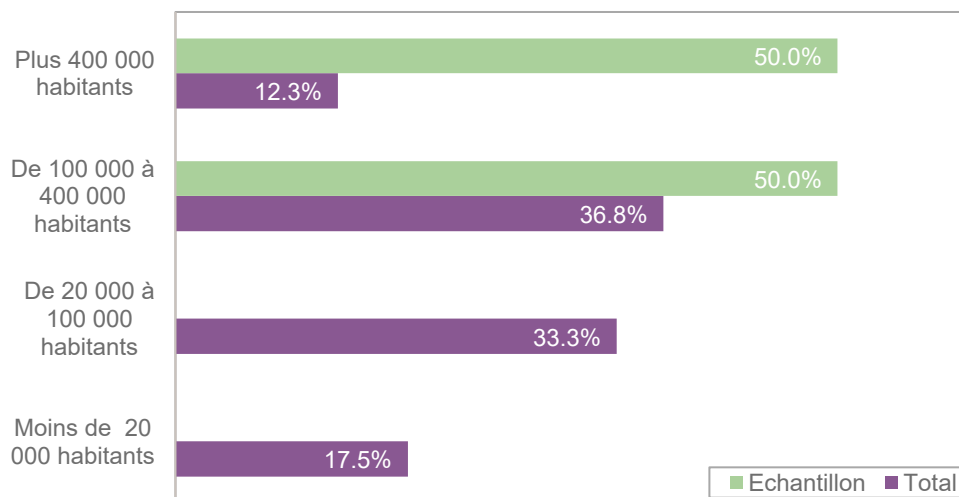


Figure 11 : Représentativité de l'échantillon en nombre de contrats

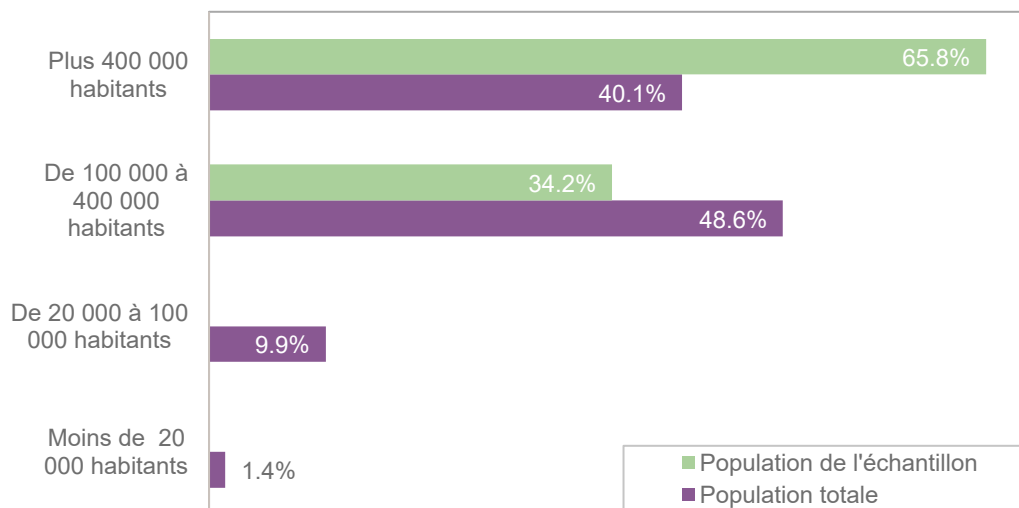


Figure 12 : Représentativité de l'échantillon en nombre d'habitants

On peut noter qu'aucune collectivité ayant une population inférieure à 100 000 habitants n'est représentée dans l'échantillon. Les résultats suivants sont donc à considérer avec prudence.



## 2.3.2. Résultats pour l'année 2023

### 2.3.2.1. Performances des collectes

La totalité des tonnages repris correspond à **4 784,66 tonnes**. La performance moyenne pondérée de l'échantillon est de **3,06 kg/hab/an** pour l'année 2023. L'écart type est de 1,33 avec 75% des collectivités se trouvant dans l'intervalle de l'écart type.

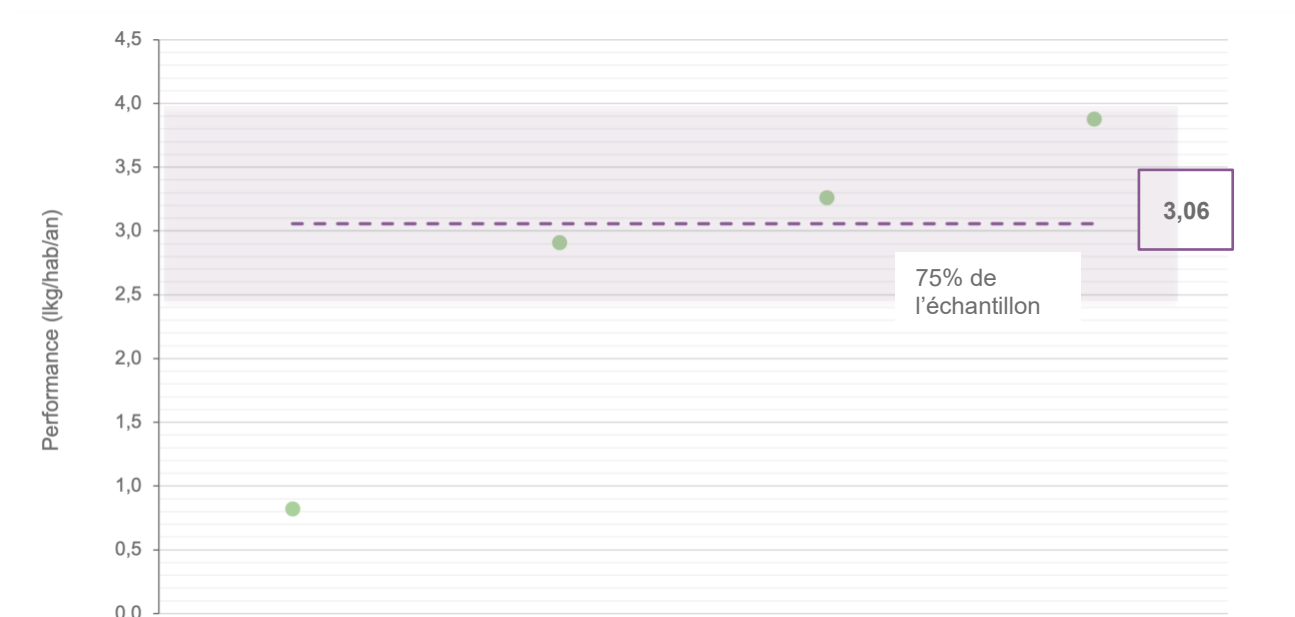


Figure 13 : Performance par collectivité pour les aciers issus des MIOM

### 2.3.2.2. Prix de reprise appliqués

La moyenne annuelle pondérée est de **75,2 €/t**. L'écart type est de 11,9 avec 75% des collectivités se trouvant dans l'intervalle de l'écart type. Le tableau suivant synthétise les informations sur le prix de reprise appliqué pour l'année 2023 :

Trimestre	1	2	3	4	2023	2022
<b>Prix de reprise moyen (€/t)</b>	85,3	80,7	58,8	64,2	<b>75,2</b>	112,9
		-5%	-27%	9%		
<b>Écart type</b>	13,8	11,4	9,9	15,7	<b>11,9</b>	26,1
<b>Minimum (€/t)</b>	76,9	74,0	40,0	40,0	<b>69,3</b>	58,2
<b>Maximum (€/t)</b>	106,6	99,3	60,4	78,3	<b>94,9</b>	116,3

Tableau 8 : Synthèse des prix des aciers issus des MIOM

La figure suivante permet de visualiser la dispersion des prix avec le prix trimestriel minimal, le prix trimestriel maximal ainsi que le prix moyen pondéré sur l'année 2023 de chaque collectivité. Chaque colonne représente une collectivité avec le prix moyen pondéré croissant de gauche à droite. La moyenne pondérée du prix de reprise annuel est légèrement supérieure par rapport à la médiane (72,89 €/t).



Figure 14 : Prix de reprise appliqués par collectivité pour les aciers issus des MIOM

Concernant les conditions d'enlèvement et de recyclage, aucune collectivité n'indique de décote sur les tonnages ou les prix, ni de refus d'enlèvement de lot, ni l'application d'un prix inférieur au prix plancher due à la mauvaise qualité des matériaux.

### 2.3.3. Modalités contractuelles de la reprise

Cette partie vise à définir les clauses présentes entre repreneurs et collectivités. On s'intéressera aux éléments permettant de définir les prix de reprise appliqués ainsi qu'aux clauses particulières.

#### 2.3.3.1. Données générales

	Nombre de collectivités	Pourcentage sur l'échantillon
<i>Un unique repreneur</i>	3	75%
<i>Plusieurs repreneurs simultanés sur la même période</i>	1	25%
<i>Clause de confidentialité des prix</i>	4	100%

Tableau 9 : Modalités contractuelles de la reprise

Toutes les collectivités indiquent qu'elles n'ont pas de prix plancher et ni de prix plafond.

L'analyse des données contractuelles transmises a permis d'identifier que la totalité des collectivités déclarent être maître d'ouvrage de l'Unité d'Incinération des Ordures Ménagères (UIOM) selon différentes formes d'exploitation comme montré dans la figure suivante :

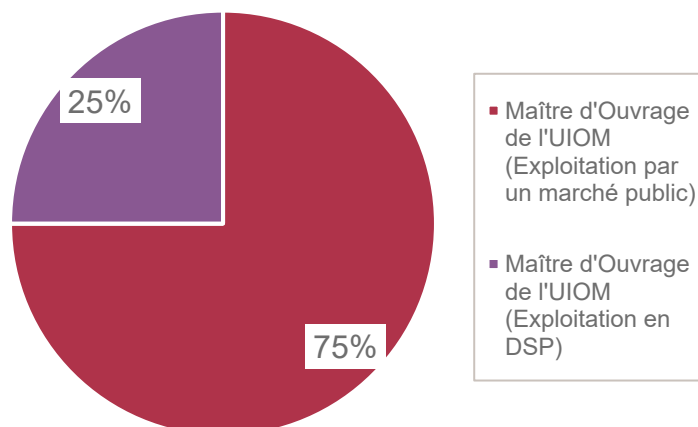


Figure 15 : Positionnement de la collectivité vis-à-vis de l'incinérateur pour les aciers issus des MIOM en ROFED

Les 4 collectivités de l'échantillon déclarent être rémunérées pour la vente des aciers :

- 3 collectivités indiquent que la vente des aciers issus des MIOM est assurée par la collectivité. Elles reçoivent la totalité des prix de reprise.
- 1 collectivité indique que la vente des aciers issus des MIOM est assurée par l'exploitant ou le délégataire de l'UIOM. Elle reçoit la totalité des prix de reprise.

### 2.3.3.2. La fréquence d'actualisation du prix de reprise

La totalité de l'échantillon (les 4 collectivités) indiquent une fréquence d'actualisation mensuelle pour les prix de reprise des aciers issus des MIOM.

### 2.3.4. Lieu du recyclage

Seulement 1 collectivité connaît le lieu de recyclage sur les 4 collectivités. La destination pour recyclage des matériaux de cette collectivité est exclusivement en Europe.



## 2.4. ALUMINIUM ISSU DE LA COLLECTE SEPARÉE

Cette section concerne le standard : « Aluminium issu de la collecte séparée ».

### 2.4.1. Échantillon de réponses exploitables

La représentativité de l'échantillon est en baisse par rapport à 2022, ici l'échantillon représente 16% des contrats et 22% de la population total en ROFED pour l'aluminium issu de la CS alors qu'il représentait, respectivement, 20% et 26% en 2022.

	Échantillon exploitable	Total des contrats	Pourcentage
Nombre de contrats ROFED	55	341	16%
Population (millions d'habitants)	9,0	40,4	22%

Tableau 10 : Représentativité du nombre réponses exploitables

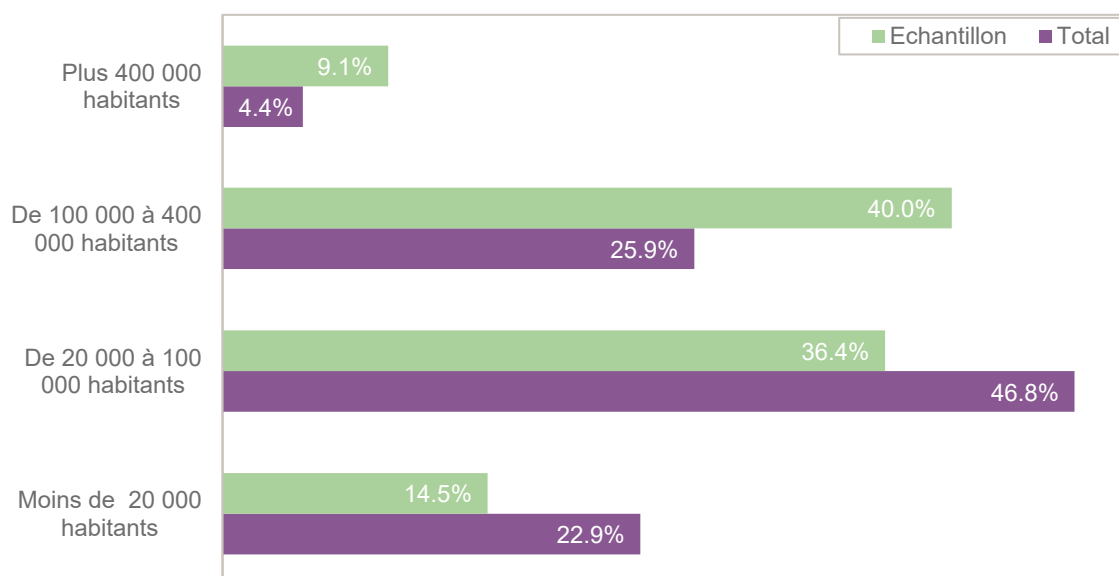


Figure 16 : Représentativité de l'échantillon en nombre de contrats

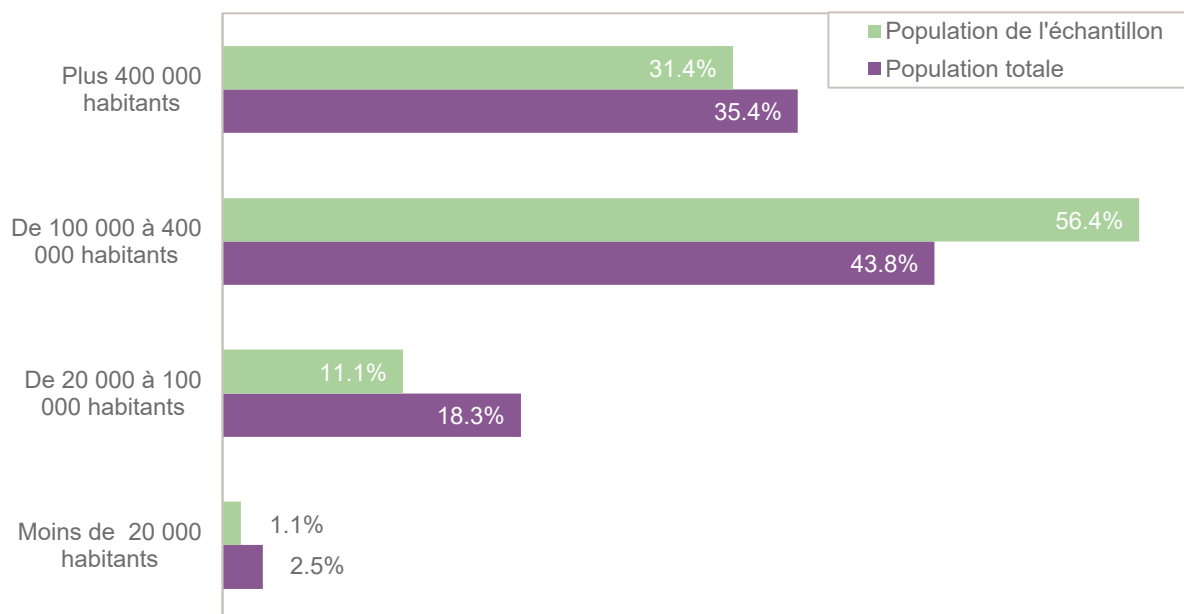


Figure 17 : Représentativité de l'échantillon en nombre d'habitants

Les figures ci-dessus présentent la représentativité de l'échantillon fonction de la taille de la collectivité. Comme pour l'acier CS, on observe une légère surreprésentation des collectivités de grande taille (de 100 à 400 000 habitants).

## 2.4.2. Résultats pour l'année 2023

### 2.4.2.1. Performances des collectes

La totalité des tonnages repris correspond à **2 668,55 tonnes**. La performance moyenne pondérée de l'échantillon est de **0,30 kg/hab/an** pour l'année 2023. L'écart type est de 0,22 avec 78% des collectivités se trouvant dans l'intervalle de l'écart type. Autrement dit, la dispersion est très faible, globalement les collectivités ont des performances proches.

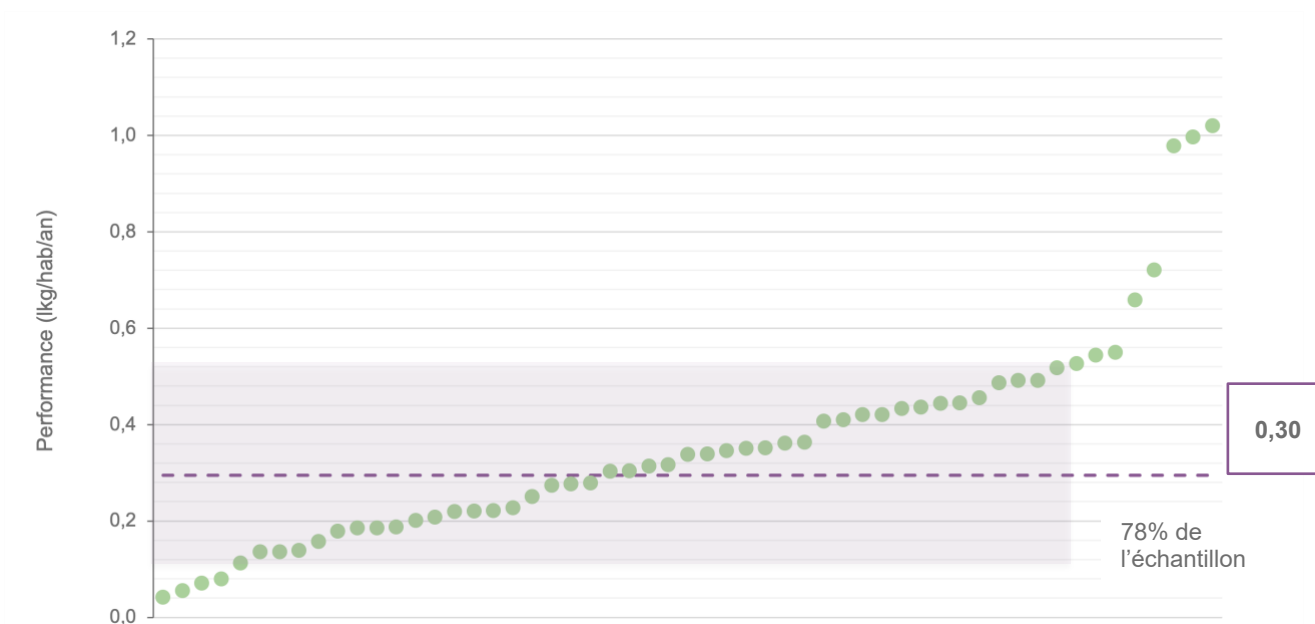


Figure 18 : Performance par collectivité de l'aluminium CS en ROFED

### 2.4.2.2. Prix de reprise appliqués

La moyenne annuelle pondérée est de **613,3 €/t** avec un écart type est de 140,7 dont 78% des collectivités se trouvant dans l'intervalle de l'écart type. Cela signifie qu'il y a dispersion conséquente dans les prix, comme on peut le constater avec les prix minimum et maximum :

Trimestre	1	2	3	4	2023	2022
<b>Prix de reprise moyen (€/t)</b>	692,2	635,5	553,9	591,3	<b>613,3</b>	784,4
		- 8%	- 12%	6%		
<b>Écart type</b>	140,2	162,5	123,2	123,6	<b>140,7</b>	158,3
<b>Minimum (€/t)</b>	348,0	138,6	90,0	174,4	<b>155,9</b>	320,0
<b>Maximum (€/t)</b>	957,7	830,6	766,5	837,1	<b>855,9</b>	1 243,3

Tableau 11 : Synthèse des prix de l'aluminium issu de la CS en ROFED

Les prix de reprise des aluminiums issus de la CS en ROI ont baissé de 5% entre 2022 et 2023 avec des variations trimestrielles de -17 à + 12%.

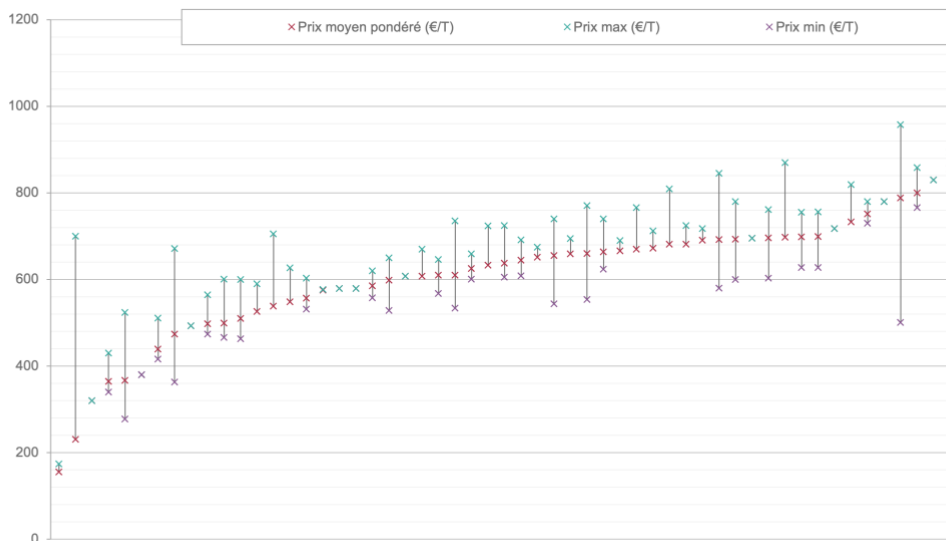


Figure 19 : Prix de reprise appliqués par collectivité pour l'aluminium CS en ROFED

La figure ci-dessus présente les prix moyens pondérés croissants de gauche à droite par collectivité avec le prix trimestriel minimal et le prix trimestriel maximal pour l'année 2023.

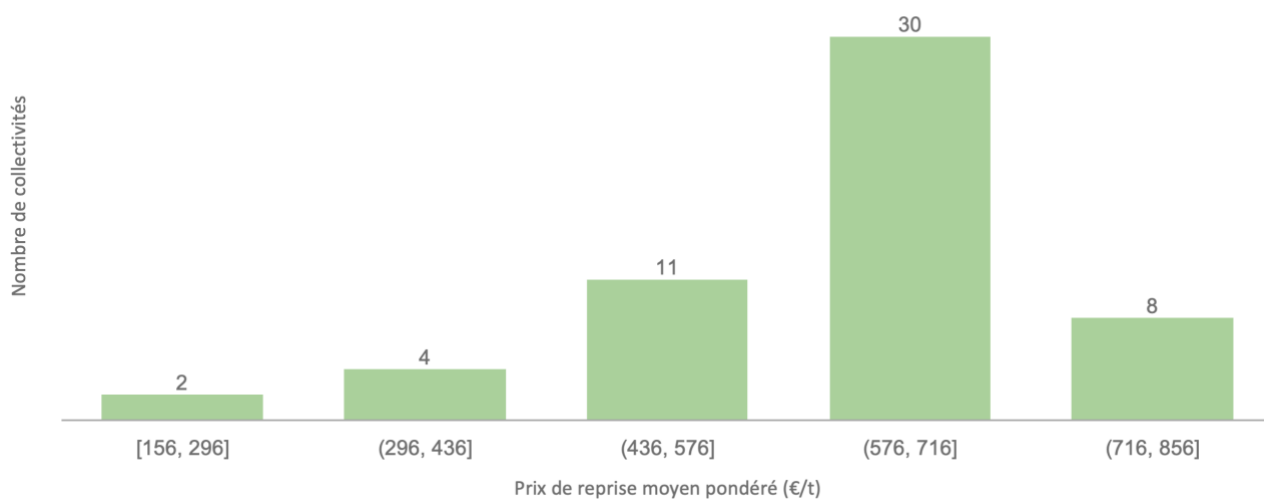


Figure 20 : Distribution des collectivités par prix de reprise moyen

Les prix moyens observés pour l'ensemble des collectivités sont relativement dispersés, comme le montre les figures précédentes. 3,6% des collectivités de l'échantillon ont des prix de reprise compris entre 156 et 296 €/t, 7% des collectivités entre 296 et 436€/t, 20% des collectivités entre 436 et 576 €/t, 54,5% des collectivités entre 576 et 716 €/t. et 14% des collectivités entre 716 et 856 €/t.

Concernant les conditions d'enlèvement et de recyclage :

- Aucune collectivité n'indique de décote sur les tonnages ;
- Aucune collectivité indique des décotes sur les prix ;
- Aucune collectivité n'indique l'application d'un prix inférieur au prix plancher ;
- Aucune collectivité n'indique de refus d'enlèvement de lot.



## 2.4.3. Modalités contractuelles de la reprise

### 2.4.3.1. Données générales

	Nombre de collectivités	Pourcentage sur l'échantillon
<i>Un unique repreneur</i>	51	93%
<i>Plusieurs repreneurs sur la même période</i>	3	5%
<i>Plusieurs repreneurs simultanés sur la même période</i>	1	2%
<i>Clause de confidentialité des prix</i>	17	31%

Tableau 12 : Modalités contractuelles de la reprise

	Nombre de collectivités	Pourcentage de l'échantillon	Montant en moyenne (€/t)	Maximum (€/t)	Minimum (€/t)
<i>Prix plancher</i>	48	87%	346,7	500,0	0,0

Tableau 13 : Prix plancher et prix plafond

Aucune collectivité indique un prix plafond.



### 2.4.3.2. La fréquence d'actualisation du prix de reprise

La figure suivante indique la répartition des différentes fréquences d'actualisation relevées dans les contrats de l'enquête.

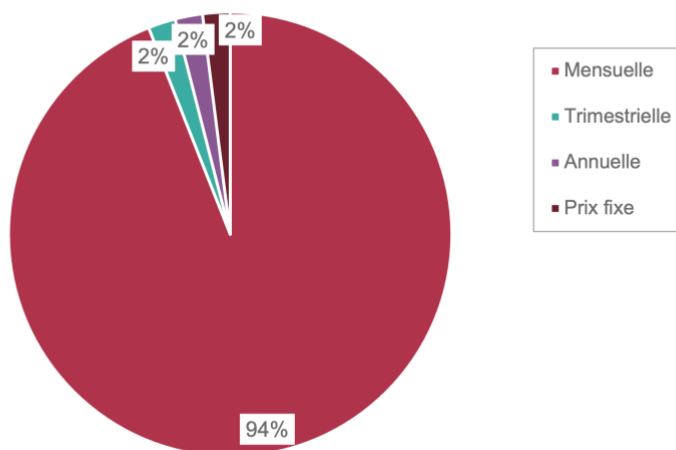


Figure 21 : Fréquence d'actualisation des prix de l'aluminium issu de la CS en ROFED

### 2.4.4. Prix de reprise appliqués par région

Comme pour l'acier CS, dans l'étude régionale, les DROM-COM et la Corse n'apparaissent pas. De même, les régions : Centre-Val de Loire, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Pays de la Loire, Auvergne-Rhône-Alpes, Bretagne, Bourgogne-Franche-Comté et Normandie présentent un nombre insuffisant de réponses.

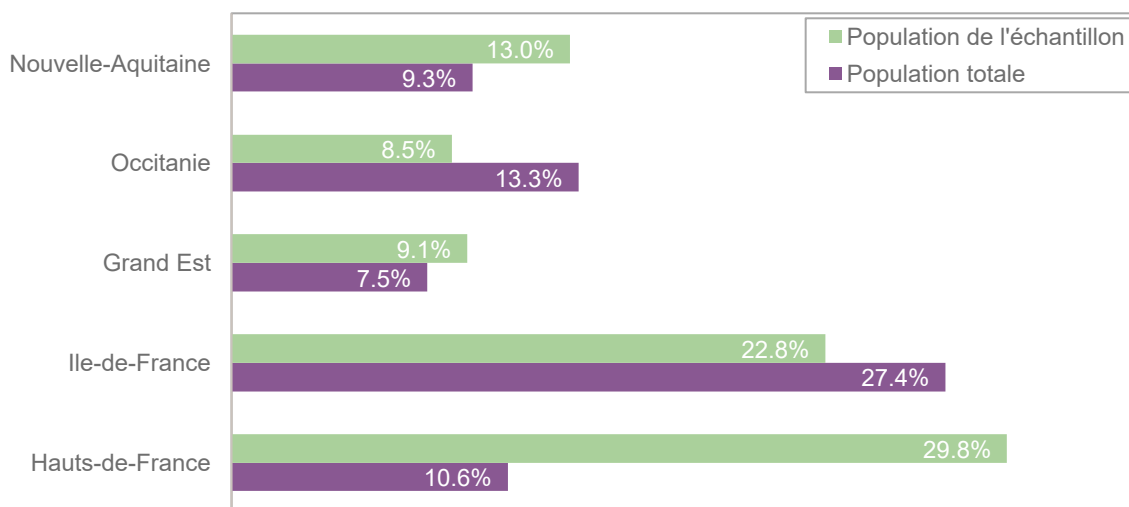


Figure 22 : Représentativité de l'échantillon par population régionale

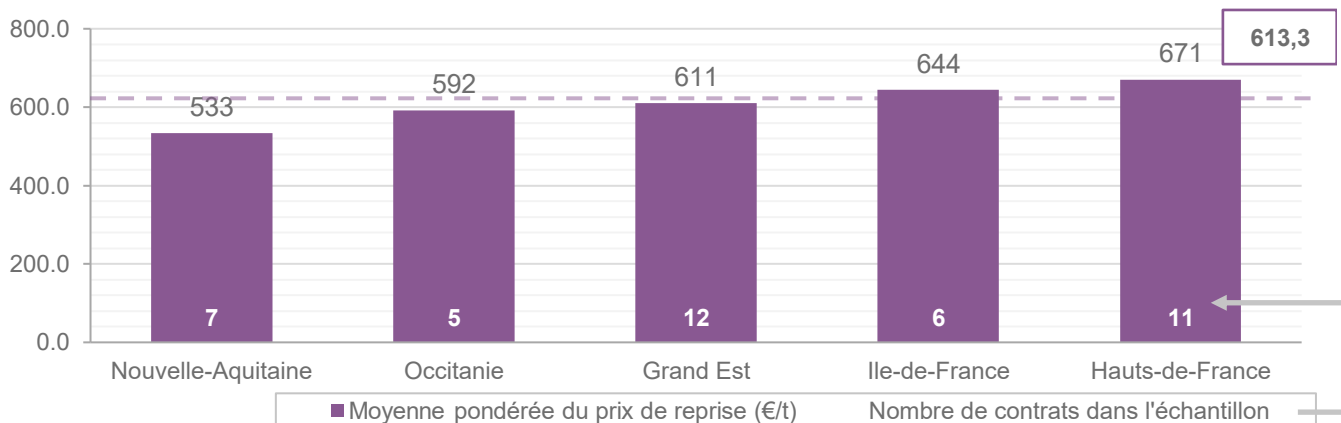


Figure 23 : Prix de reprise moyen par région - Aluminium issu de la CS en ROFED

Globalement, les 5 régions présentent un prix de reprise proche de la moyenne. La région Hauts-de-France a un prix de reprise moyen supérieur au reste de la France (+ 9,40%) qui correspond au prix maximal dans l'étude régionale. La Nouvelle-Aquitaine présente le prix minimum avec 533 €/t.

### 2.4.5. Lieu du recyclage

31 collectivités (56 % de l'échantillon) connaissent le lieu de recyclage et l'ont précisé. La figure suivante indique la répartition des différentes destinations du recyclage relevées dans les contrats de l'enquête :

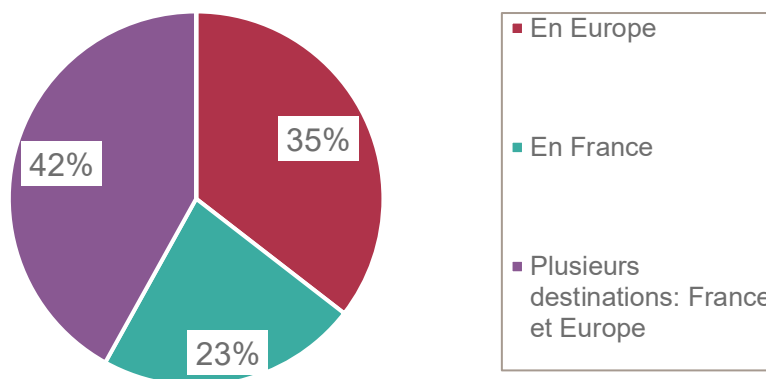


Figure 24 : Lieux du recyclage de l'aluminium issus de la CS en ROFED

Parmi les collectivités n'ayant pas précisé le lieu de recyclage :

- 17 collectivités (71% des collectivités n'ayant pas précisé de lieu de recyclage) indiquent que le contrat ne prévoit pas la transmission de cette information ;
- 2 collectivités indiquent que le contrat prévoit pourtant la transmission de cette information.



## 2.5. ALUMINIUM ISSU DES MACHEFERS D'INCINERATION DES ORDURES MENAGERES

Cette section concerne le standard : « Aluminium issu des mâchefers d'incinération des ordures ménagères ». Le nombre de réponses étant insuffisant, aucune analyse régionale n'est proposée pour l'aluminium issu des MIOM en ROFED.

### 2.5.1. Échantillon de réponses exploitables

	Échantillon exploitable	Total des contrats	Pourcentage
Nombre de contrats ROFED	8	60	13%
Population (millions d'habitants)	3,4	14,4	23%

Tableau 14 : Représentativité du nombre réponses exploitables

Le grand écart de représentativité entre le nombre de contrats et la population signifie que seules des collectivités de grandes tailles ont répondu à l'enquête comme montré dans les figures suivantes :

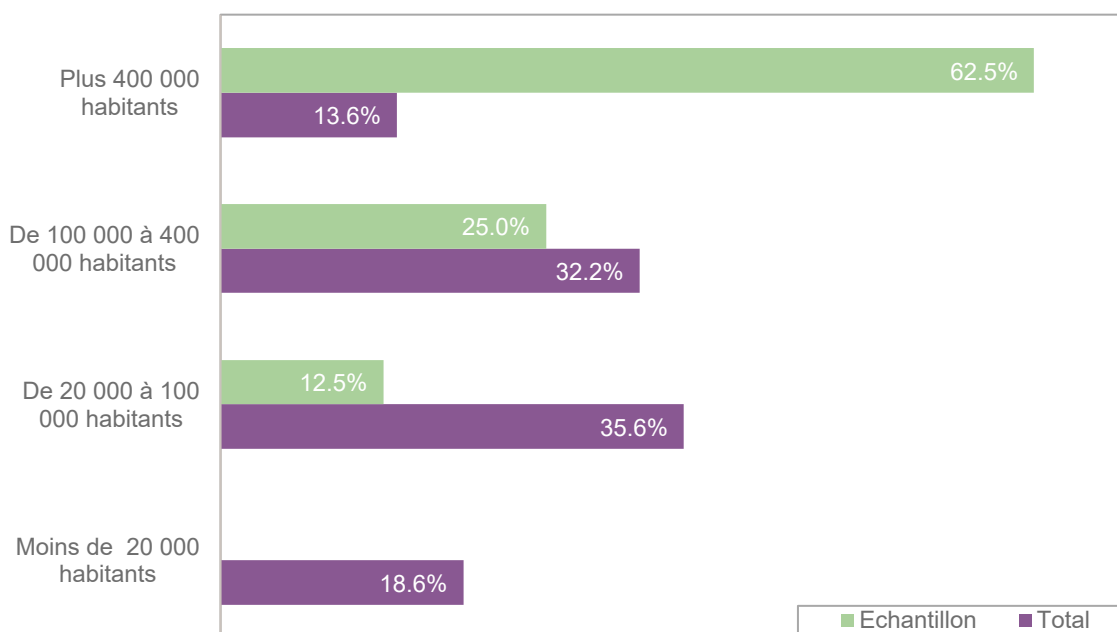


Figure 25 : Représentativité de l'échantillon en nombre de contrats

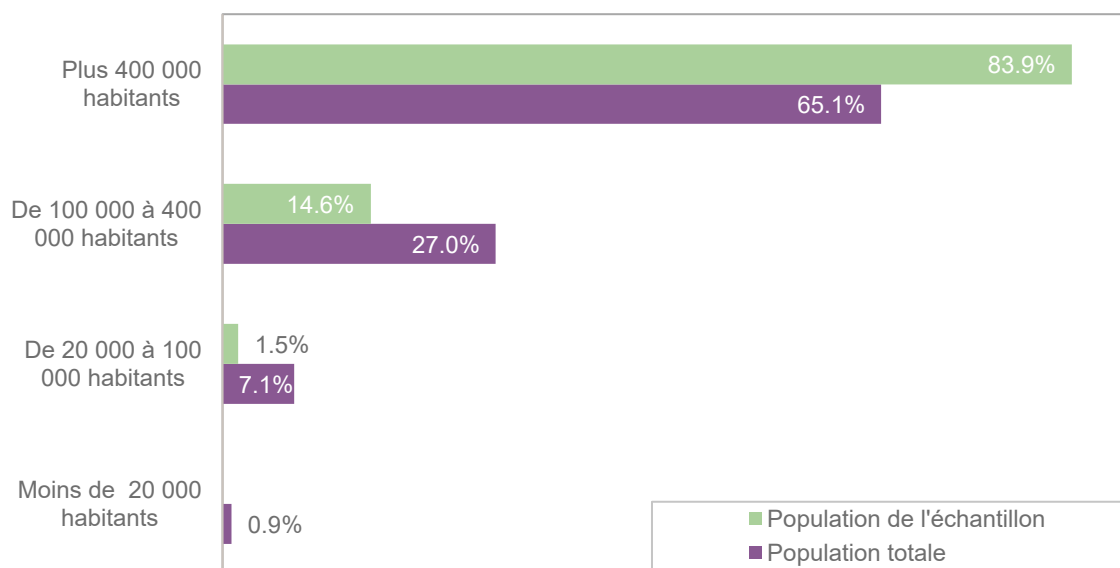


Figure 26 : Représentativité de l'échantillon en nombre d'habitants

On peut noter qu'aucune collectivité ayant une population inférieure à 20 000 habitants n'est représentée dans l'échantillon bien qu'elles représentent 19% des contrats en ROFED mais seulement 0,9% de la population de l'ensemble des contrats.

## 2.5.2. Résultats pour l'année 2023

### 2.5.2.1. Performances des collectes

La totalité des tonnages repris correspond à **1 968.67 tonnes**. La performance moyenne pondérée de l'échantillon est de **0,58 kg/hab/an** pour l'année 2023. L'écart type est de 0,36 avec 63% des collectivités se trouvant dans l'intervalle de l'écart type.



Figure 27 : Performance par collectivité pour l'aluminium issu des MIOM

### 2.5.2.2. Prix de reprise appliqués

Sur l'échantillon de 8 réponses, seules 3 collectivités ont indiqué des données sur le prix, les données suivantes sont donc à considérer avec prudence. La moyenne annuelle pondérée est de **860,0 €/t** avec un écart type de 326,3. Les données ne permettent pas une représentation graphique par collectivité avec le prix minimal et maximal. Le tableau suivant synthétise les principales données de prix :

Trimestre	1	2	3	4	2023	2022
<b>Prix de reprise moyen (€/t)</b>	844,2	1 009,5	646,9	833,4	<b>860,0</b>	962,6
<b>Écart type</b>	275,2	339,0	58,6	353,6	<b>326,3</b>	239,4
<b>Minimum (€/t)</b>	595,1	563,9	563,9	542,7	<b>563,9</b>	707,7
<b>Maximum (€/t)</b>	1 102,4	1 193,5	646,9	1 191,5	<b>1 165,9</b>	1 338,0

Tableau 15 : Synthèse des prix de l'aluminium issus des MIOM

Concernant les conditions d'enlèvement et de recyclage, aucune collectivité n'indique de décote sur les tonnages ou les prix, ni de refus d'enlèvement de lot ni l'application d'un prix inférieur au prix plancher.



## 2.5.3. Modalités contractuelles de la reprise

### 2.5.3.1. Données générales

	Nombre de collectivités	Pourcentage sur l'échantillon
<i>Un unique repreneur</i>	6	75%
<i>Plusieurs repreneurs simultanés sur la même période</i>	1	13%
<i>Plusieurs repreneurs simultanés sur la même période</i>	1	13%
<i>Clause de confidentialité des prix</i>	5	63%

Tableau 16 : Modalités contractuelles de la reprise

	Nombre de collectivités	Pourcentage de l'échantillon	Montant en moyenne (€/t)	Maximum (€/t)	Minimum (€/t)
<i>Prix plancher</i>	3	38%	513,3	600,0	420,0

Tableau 17 : Prix plancher

3 collectivités indiquent un prix plancher compris entre 420 et 600 €/t.

Aucune collectivité n'indique avoir de prix plafond dans le contrat.

L'analyse des données contractuelles transmises a permis d'identifier que la majorité des collectivités déclarent être maître d'ouvrage de l'Unité d'Incinération des Ordures Ménagères (UIOM) selon différentes formes d'exploitation comme montré dans la figure suivante :

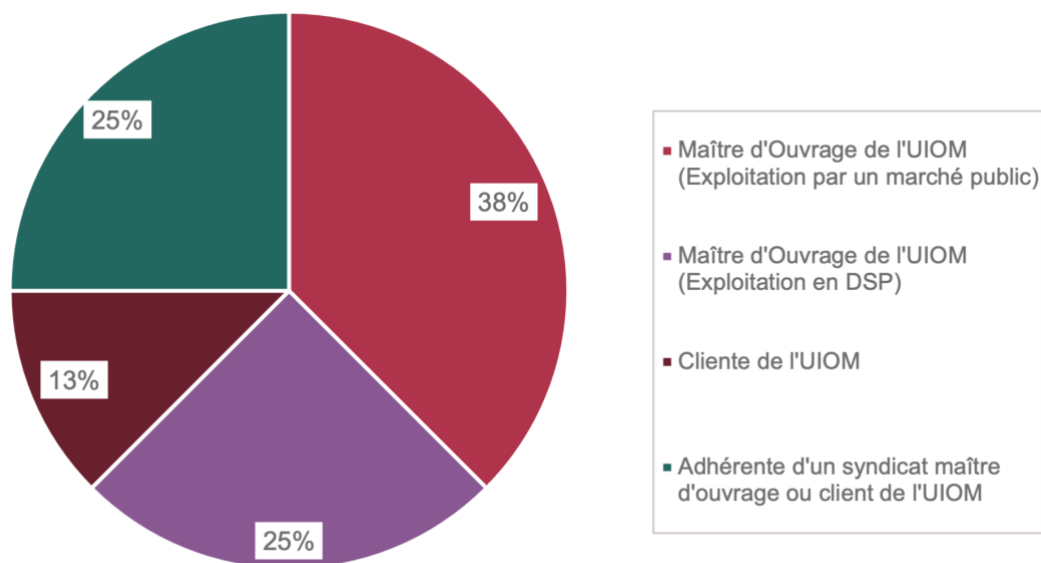


Figure 28 : Positionnement de la collectivité vis-à-vis de l'incinérateur pour l'aluminium issu des MIOM



Les 8 collectivités de l'échantillon connaissent leur situation vis-à-vis de la vente de l'aluminium issu des MIOM. La vente est assurée majoritairement par l'exploitant ou le délégataire de l'UIOM comme montré sur la figure suivante :

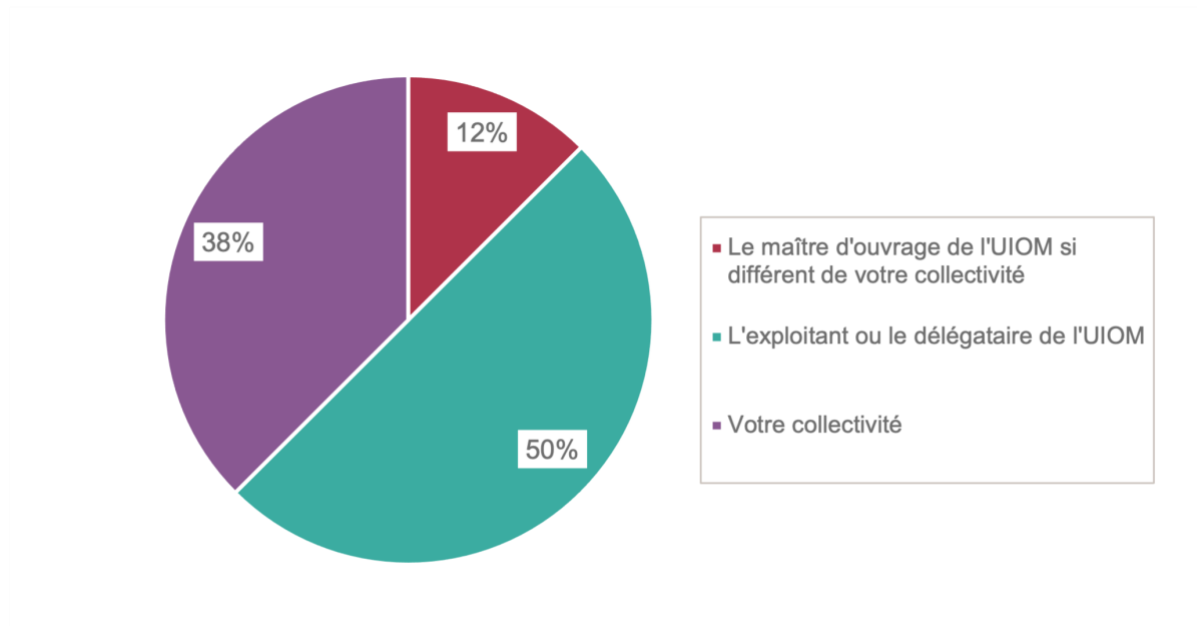


Figure 29 : Entité assurant la vente de l'aluminium issu des MIOM

Enfin, 37,5% des collectivités indiquent être rémunérées sur les quantités d'aluminium issu des MIOM et 62,5% indiquent ne pas être rémunérées. Les collectivités rémunérées sur ces quantités bénéficient toutes de l'intégralité du versement des prix de reprise.

### 2.5.3.2. La fréquence d'actualisation du prix de reprise

Dans la base des réponses exploitables, 2 collectivités (67% de l'échantillon) précisent la fréquence d'actualisation des prix : 2 indiquent une fréquence d'actualisation mensuelle.

### 2.5.4. Lieu du recyclage

4 collectivités constituant 50% de l'échantillon connaissent le lieu de recyclage. La figure suivante indique la répartition des différentes destinations du recyclage relevées dans les contrats de l'enquête :

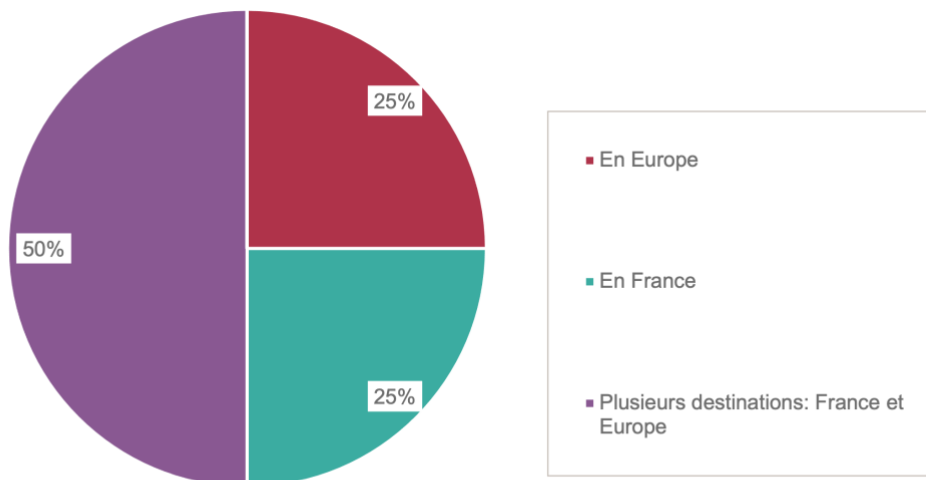


Figure 30 : Lieux du recyclage de l'aluminium issu des MIOM en ROFED

3 collectivités précisent que le contrat ne prévoit pas la transmission de cette information et 1 collectivité n'a pas précisé.

## 2.6. PAPIERS-CARTONS NON COMPLEXÉS

Un seul standard, pouvant être séparé en deux flux, est pris en compte dans cette partie. Il s'agit du papiers-cartons non complexés (PCNC) issus :

- De la **collecte séparée** (papiers-cartons de la sorte 5.02)  
Standard CITEO PCNC-PCNC ;
- Et/ou de la **déchèterie** (papiers-cartons de la sorte 1.05 – cartons ondulés)  
Standard CITEO PCNC – CO.

On entend par PCNC, les déchets d'emballages mis en balles, contenant 12 % d'humidité et triés ; le cas échéant en 2 flux, présentant dans le cas du flux 5.02 une teneur en emballage papiers-cartons non complexés de 95 %, et présentant dans le cas du flux 1.05, une teneur en cartons ondulés de 95 %. L'étude présente les résultats pour ces deux flux distincts en 2023.

### 2.6.1. Échantillon des réponses exploitables

98 collectivités ont répondu concernant le standard PCNC, certaines ont fournis des données pour les deux catégories. Le nombre de collectivités ayant un contrat en ROFED pour au moins une des deux catégories de PCNC est de 362. Les données sont synthétisées par catégorie dans le tableau suivant :



		Échantillon exploitable	Total des contrats	Pourcentage
Nombre de contrats ROFED	PCNC 5.02	51	353	14%
	PCNC 1.05	47	314	15%
Population (millions d'habitants)	PCNC 5.02	14,8	40,4	37%
	PCNC 1.05	14,0	36,3	39%

Tableau 18 : Représentativité des réponses exploitables

La répartition de l'échantillon par taille de collectivité étant similaire pour le PCNC 5.02 et le PCNC 1.05, les figures suivantes présentent la représentativité en considérant l'échantillon total pour le PCNC au total, soit les 98 collectivités :

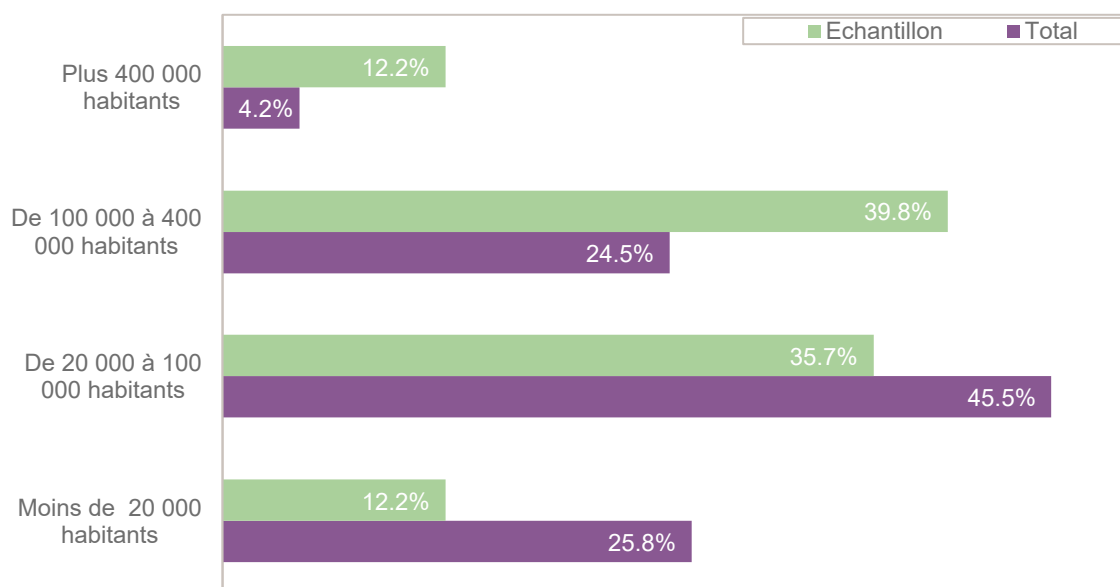


Figure 31 : Représentativité de l'échantillon en nombre de contrats

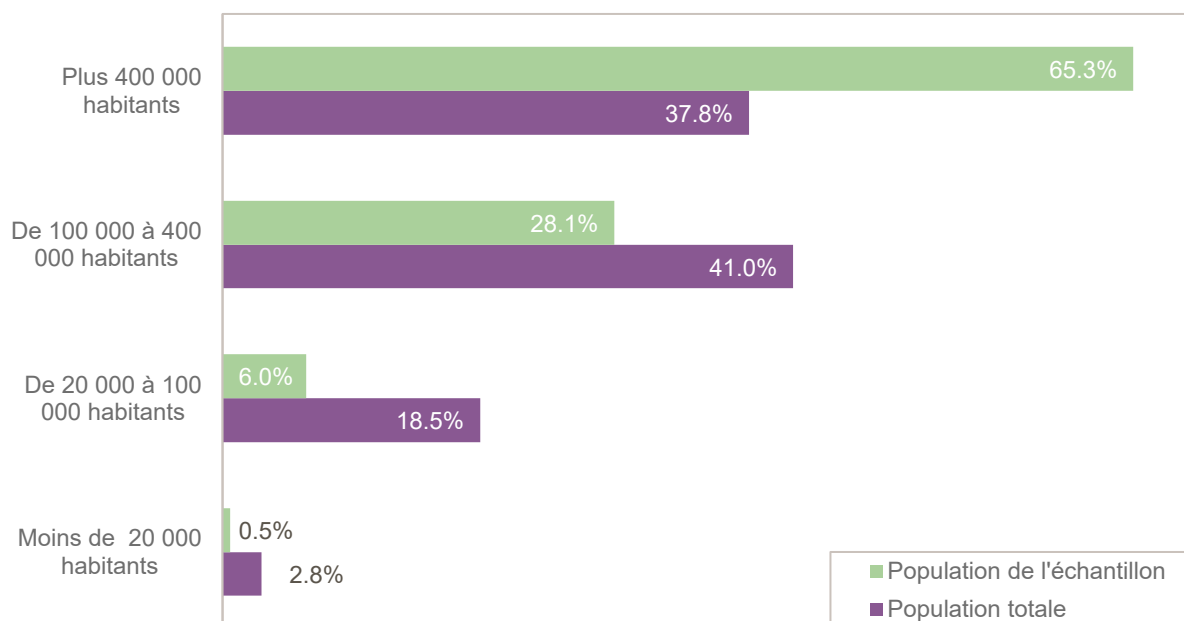


Figure 32 : Représentativité de l'échantillon en nombre d'habitants

Le constat est le même que pour les matériaux précédents, l'échantillon présente une légère surreprésentation des collectivités supérieures à 100 000 habitants par rapport à la répartition nationale en nombre de contrats. En revanche les collectivités supérieures à 400 000 habitants sont bien plus représentées en population.

## 2.6.2. Résultats pour l'année 2023

### 2.6.2.1. Performances des collectes

La totalité des tonnages repris correspond à **261 781 tonnes**. La performance moyenne pondérée de l'échantillon est de **9,09 kg/hab/an** pour l'année 2023. Si l'on regarde les deux types de PCNC :

- Pour le **PCNC 5.02 issu de la CS**, le tonnage total repris est de **165 520 tonnes** avec une performance moyenne de **11,20 kg/hab/an** ;
- Pour le **PCNC 1.05 issu des déchèteries**, le tonnage repris est de **96 261 tonnes** avec une performance moyenne de **6,87 kg/hab/an**.

La figure suivante présentent la dispersion des performances pour les deux catégories de PCNC :

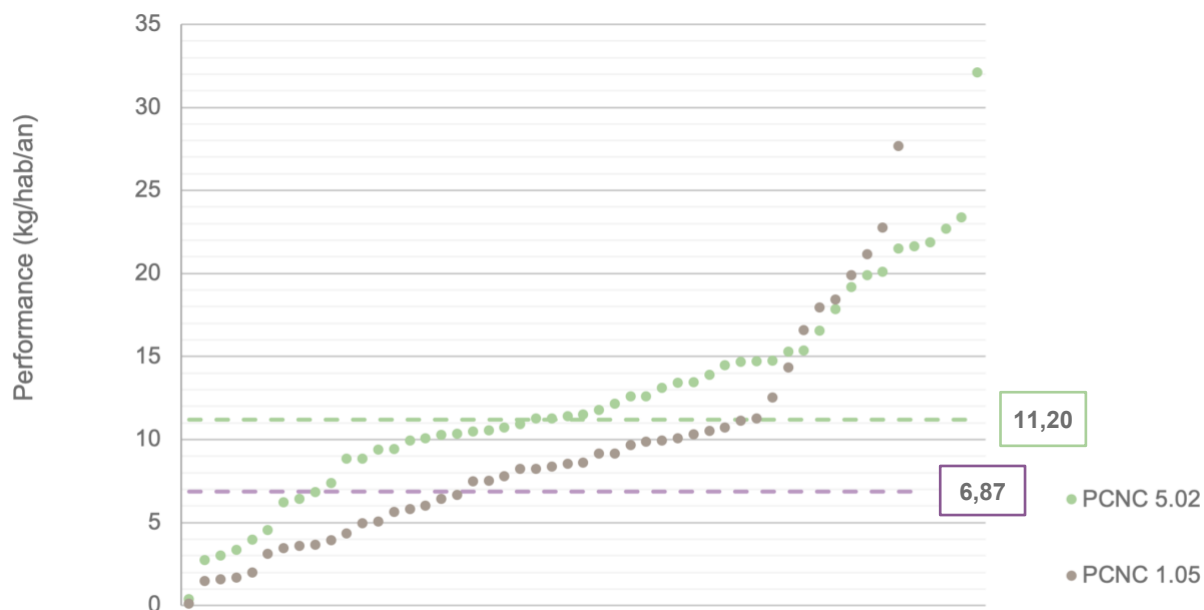


Figure 33 : Performance par collectivité du PCNC 5.02 et 1.05 en ROFED

### 2.6.2.2. Prix de reprise appliqués

- Pour le **PCNC 5.02 CS** :

Trimestre	1	2	3	4	2023	2022
<b>Prix de reprise moyen (€/t)</b>	42,3	56,8	44,1	56,2	<b>49,7</b>	111,4
		+ 34%	- 22%	28%		-55%
<b>Écart type</b>	20,9	20,7	21,4	17,6	<b>19,0</b>	32,4
<b>Minimum (€/t)</b>	5,0	5,0	5,0	10,0	<b>10,0</b>	30,4
<b>Maximum (€/t)</b>	102,0	102,0	103,0	102,0	<b>102,0</b>	153,6

Tableau 19 : Synthèse des prix du PCNC 5.02 CS en ROFED

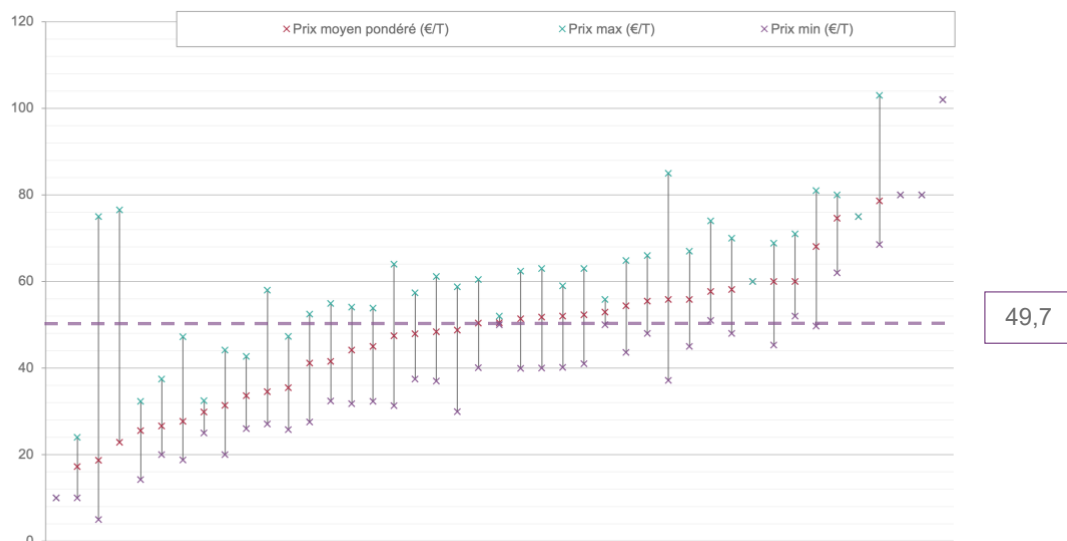


Figure 34 : Prix de reprise appliqués par collectivité pour le PCNC 5.02

Les prix de reprise pour le PCNC 5.02 donnent un écart type de 19,0 avec 57% des collectivités dont le prix de reprise est compris entre 30 et 68 €/t.

Concernant les conditions d'enlèvement et de recyclage :

- 2 collectivités indiquent des décotes sur les tonnages ;
- 1 collectivité indique un refus d'enlèvement de lot.
- Pour le **PCNC 1.05 issu des déchèteries (standard CITEO PCNC-CO)** :

Trimestre	1	2	3	4	2023	2022
<b>Prix de reprise moyen (€/t)</b>	66,1	76,6	63,6	74,0	<b>70,1</b>	128,2
	+ 16%	-17%	16%			
<b>Écart type</b>	23,8	26,1	23,1	21,8	<b>21,1</b>	38,1
<b>Minimum (€/t)</b>	5,0	5,0	5,0	17,6	<b>17,6</b>	16,9
<b>Maximum (€/t)</b>	118,0	147,2	118,0	118,0	<b>118,0</b>	174,7

Tableau 20 : Synthèse des prix du PCNC 1.05 en ROFED

Pour le PCNC 1.05, l'écart type est de 21,1 avec 55% des collectivités dont le prix de reprise est compris entre 48 et 91 €/t.

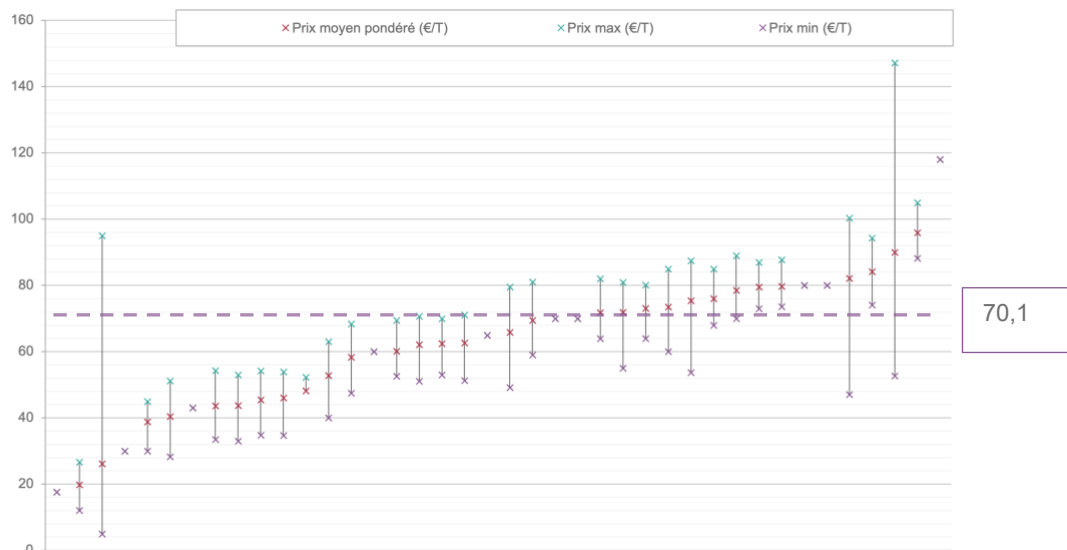


Figure 35 : Prix de reprise appliqués par collectivité pour le PCNC 1.05

Globalement les deux catégories ont la même dispersion et le prix de reprise est légèrement supérieur pour le PCNC issu de la déchèterie, comme les années précédentes.

Les prix de reprise baissent environ de moitié entre 2022 et 2023 pour les deux catégories de PCNC. On constate une forte volatilité des prix trimestriels mais qui se compensent d'un trimestre à l'autre.

Concernant les conditions d'enlèvement et de recyclage :

- 2 collectivités indiquent des décotes sur les tonnages ;
- 2 collectivités indiquent des décotes sur les prix ;
- 1 collectivités indiquent un refus d'enlèvement de lot.

## 2.6.3. Modalités contractuelles de la reprise

### 2.6.3.1. Données générales

	PCNC 5.02		PCNC 1.05	
	Nombre de collectivités	Pourcentage sur l'échantillon	Nombre de collectivités	Pourcentage sur l'échantillon
<i>Un unique repreneur</i>	48	94%	42	89%
<i>Plusieurs repreneurs successifs dans l'année</i>	2	4%	2	4%
<i>Plusieurs repreneurs simultanés sur la même période</i>	1	2%	3	6%
<i>Clause de confidentialité des prix</i>	18	35%	17	36%

Tableau 21 : Modalités contractuelles de la reprise



		Nombre de collectivités	Pourcentage de l'échantillon	Montant en moyenne (€/t)	Maximum (€/t)	Minimum (€/t)
<b>PCNC 5.02</b>	<i>Prix plancher</i>	43	84%	22,2	102,0	0,0
	<i>Prix plafond</i>	-	-	-	-	-
<b>PCNC 1.05</b>	<i>Prix plancher</i>	35	74%	31,2	118,0	0,0
	<i>Prix plafond</i>	-	-	-	-	-

Tableau 22 : Prix plancher et prix plafond

Aucune collectivité n'indique avoir de prix plafond dans le contrat.

### 2.6.3.2. La fréquence d'actualisation du prix de reprise

Les collectivités possédant 2 contrats pour les 2 catégories de PCNC ont la même fréquence d'actualisation dans les contrats. La figure suivante concerne l'échantillon total pour le PCNC, soit les 98 collectivités. Sur 98 collectivités, 92 ont indiqué la fréquence d'actualisation :

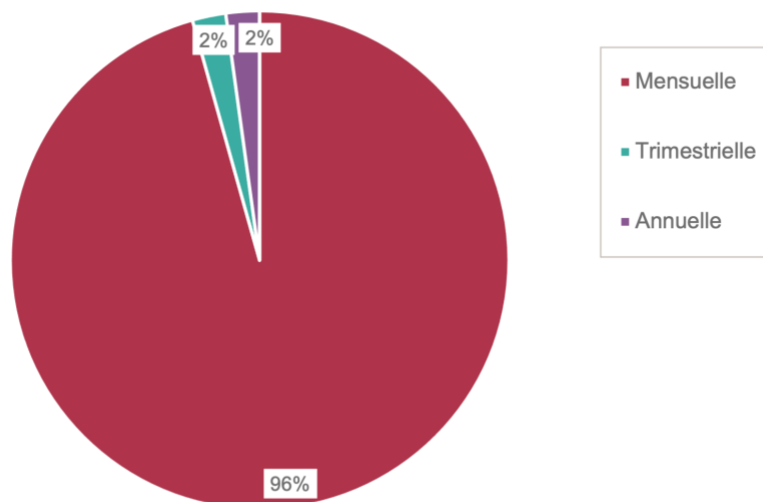


Figure 36 : Fréquence d'actualisation des prix du PCNC en ROFED

### 2.6.4. Prix de reprise appliqués par région

Dans l'étude régionale, les DROM-COM et la Corse n'apparaissent pas, ces régions ne sont pas concernées par des contrats en ROFED pour le PCNC. Selon les catégories de PCNC, des régions n'apparaissent pas à cause d'un nombre insuffisant de réponses :

- Pour le **PCNC 5.02 CS** :



Bretagne, Centre-Val de Loire, Normandie, Pays de la Loire, Bourgogne-France-Comté, Occitanie et Provence-Alpes-Côte d'Azur n'apparaissent pas.

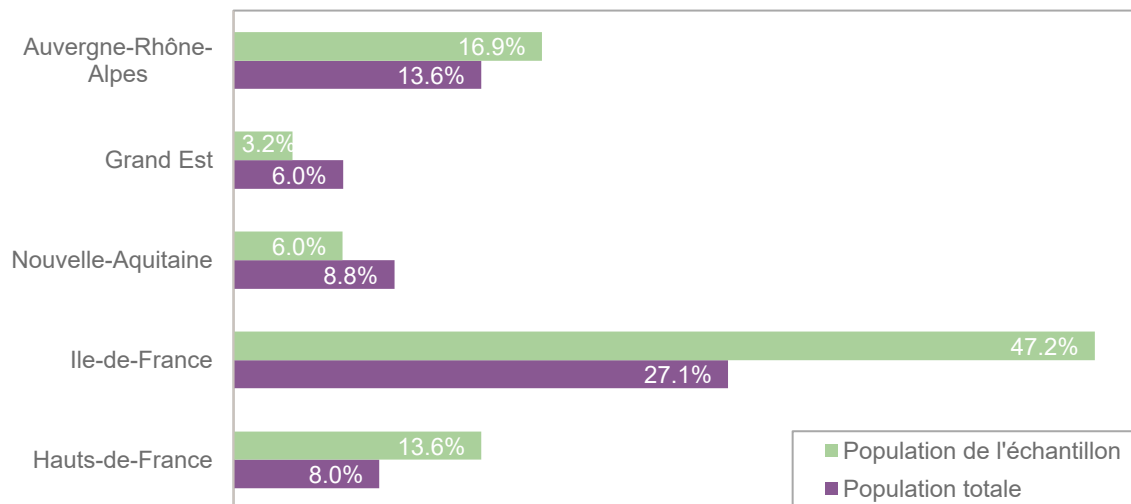


Figure 37 : Représentativité de l'échantillon par population régionale – PCNC 5.02 CS

On observe une sur-représentation de la régions Ile-de-France en nombre d'habitants, cela correspond à des réponses issues de collectivités de taille conséquente.

- Pour le **PCNC 1.05** :

Les régions non représentées sont les mêmes régions que le PCNC 5.02 : Bretagne, Centre-Val de Loire, Normandie, Pays de la Loire, Provence-Alpes-Côte d'Azur et également, Bourgogne-Franche-Comté et Occitanie.

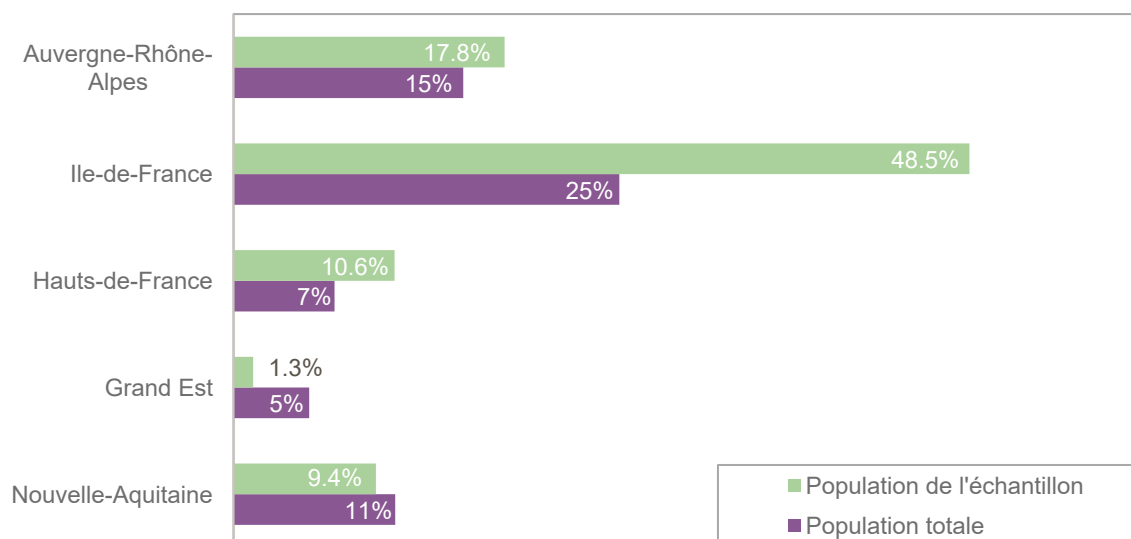


Figure 38 : Représentativité de l'échantillon par population régionale – PCNC 1.05

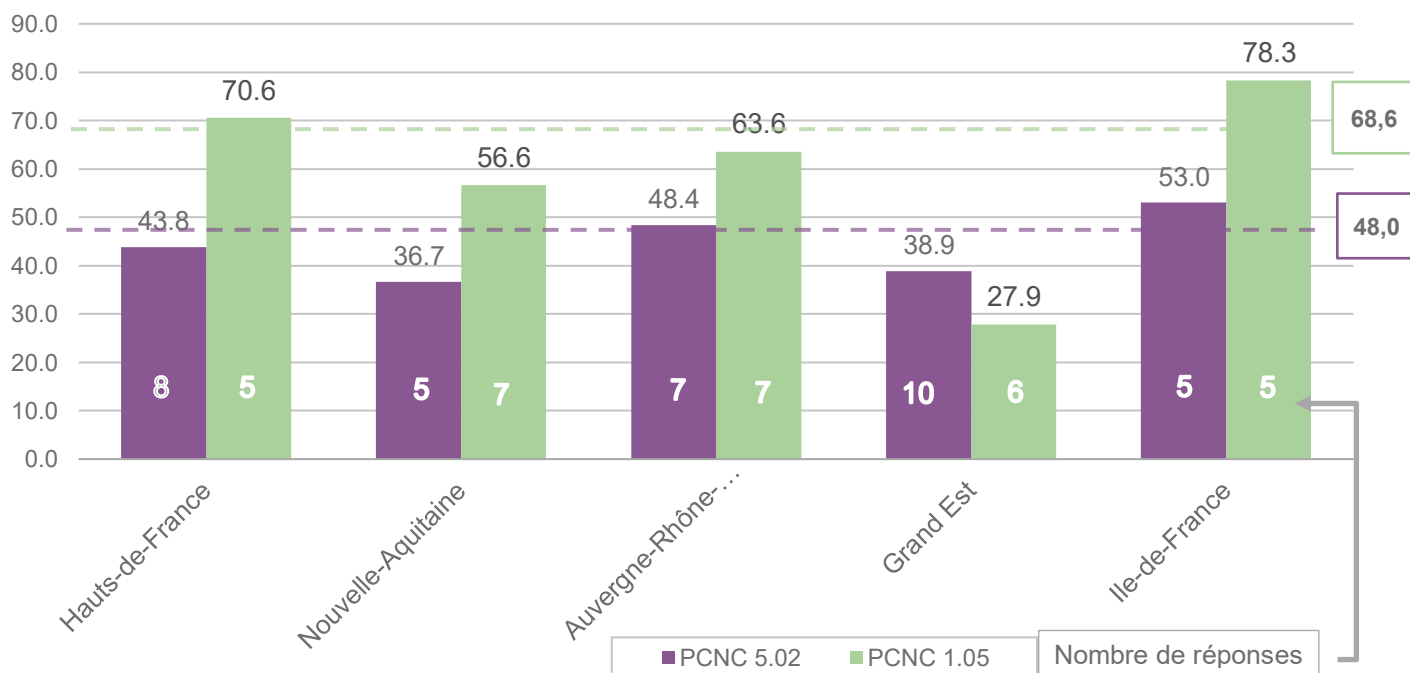


Figure 39 : Prix de reprise moyen par région

Globalement, pour le PCNC 5.02, les 5 régions présentent un prix de reprise proche de la moyenne pondérée de 48,0 €/t. La Nouvelle-Aquitaine présente le prix de reprise moyen le plus bas comparé aux autres régions avec 36,7 €/t.

Pour le PCNC 1.05, les 5 régions présentent un prix de reprise proche de la moyenne pondérée de 68,6 €/t. Le Grand Est présente le prix de reprise le plus bas comparé aux autres régions avec 27,9 €/t.

### 2.6.5. Lieu du recyclage

- Pour le **PCNC 5.02 CS** :

32 collectivités (63 % de l'échantillon) connaissent le lieu de recyclage. La figure suivante indique la répartition des différentes destinations du recyclage relevées dans les contrats de l'enquête :

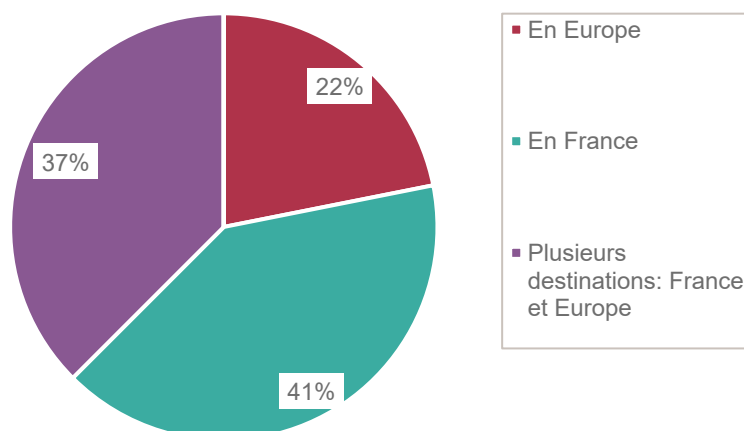


Figure 40 : Lieux du recyclage du PCNC 5.02 CS

Parmi les collectivités n'ayant pas précisé le lieu de recyclage :

- 12 collectivités (63% des collectivités n'ayant pas précisé de lieu de recyclage) indiquent que le contrat ne prévoit pas la transmission de cette information ;
- 1 collectivité indique que le contrat prévoit pourtant la transmission de cette information.

- Pour le **PCNC 1.05** :

33 collectivités (70 % de l'échantillon) connaissent le lieu de recyclage. La figure suivante indique la répartition des différentes destinations du recyclage relevées dans les contrats de l'enquête :

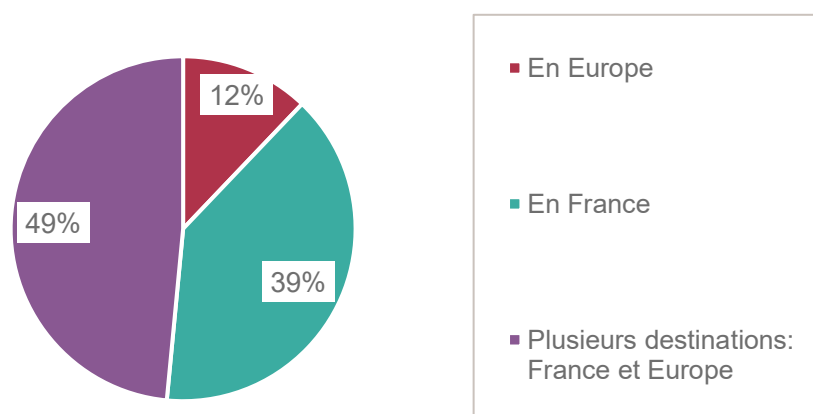


Figure 41 : Lieux du recyclage du PCNC 1.05 issu des déchèteries

Parmi les collectivités n'ayant pas précisé le lieu de recyclage :

- 7 collectivités (50% des collectivités n'ayant pas précisé de lieu de recyclage) indiquent que le contrat ne prévoit pas la transmission de cette information.
- 2 collectivités indiquent que le contrat prévoit pourtant la transmission de cette information.



## 2.7. PAPIERS-CARTONS COMPLEXÉS

Cette section concerne le standard : « Papiers-cartons complexés issus de la collecte séparée » noté PCC.

### 2.7.1. Échantillon de réponses exploitables

La représentativité de l'échantillon est en baisse, ici l'échantillon représente 16% des contrats et 17% de la population total en ROFED pour le PCC issu de la CS alors qu'il représentait, respectivement, 19% et 24% en 2021.

	Échantillon exploitable	Total des contrats	Pourcentage
Nombre de contrats ROFED	37	235	16%
Population (millions d'habitants)	4,9	28,5	17%

Tableau 23 : Représentativité du nombre réponses exploitables

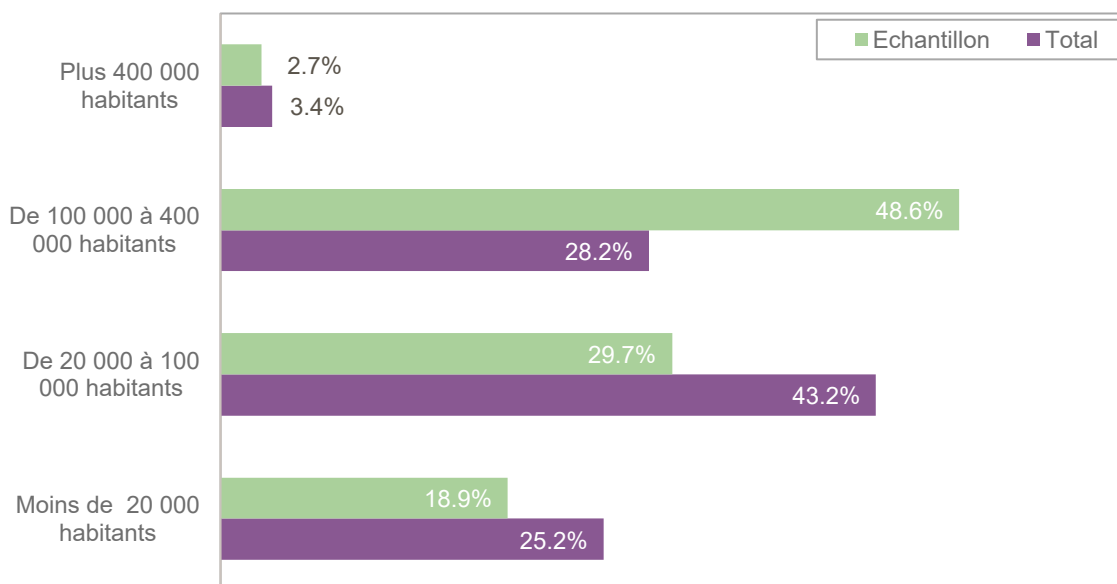


Figure 42 : Représentativité de l'échantillon en nombre de contrats

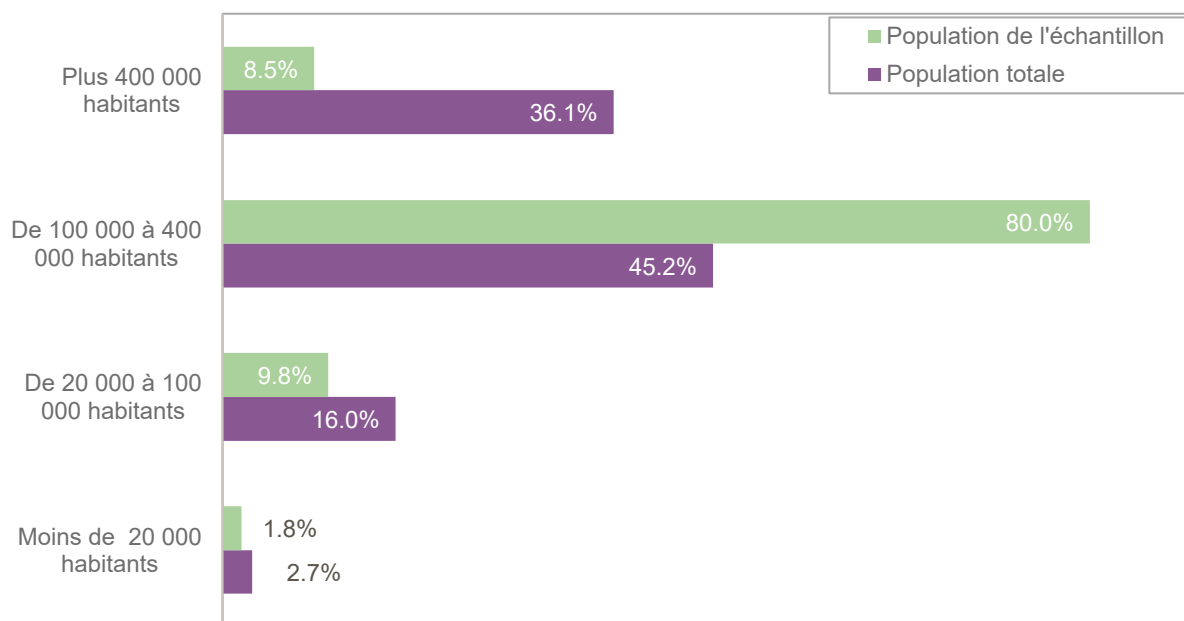


Figure 43 : Représentativité de l'échantillon en nombre d'habitants

On constate une sur-représentation des collectivités comprises entre 100 000 à 400 000 habitants en nombre de contrat et en population.

## 2.7.2. Résultats pour l'année 2023

### 2.7.2.1. Performances des collectes

La totalité des tonnages repris correspond à **3 086 tonnes**. La performance moyenne pondérée de l'échantillon est de **0,63 kg/hab/an** pour l'année 2023. L'écart type est de 0,76 avec 89% des collectivités se trouvant dans l'intervalle de l'écart type, c'est-à-dire une dispersion très faible.

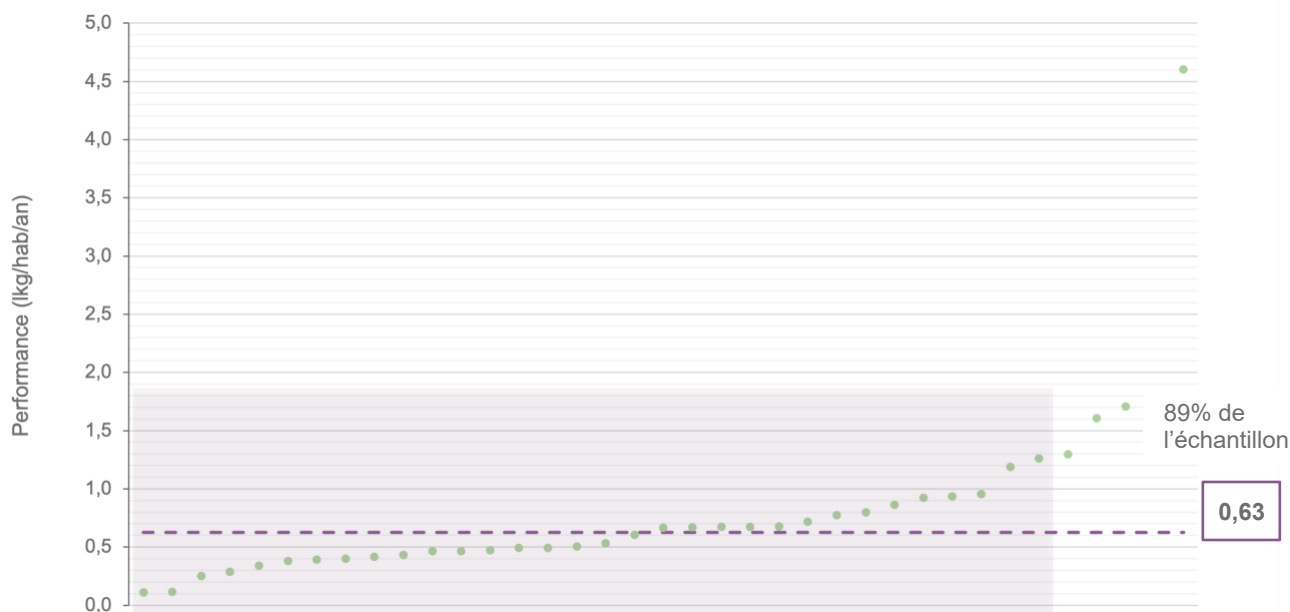


Figure 44 : Performance par collectivité du PCC en ROFED

Pour information, la moyenne pondérée en 2022 pour la ROFED de **0,50 kg/hab/an**.

### 2.7.2.2. Prix de reprise appliqués

24 collectivités ont transmis leur donnée sur les prix de reprise, soit 65% de l'échantillon initiale pour le PCC. La moyenne annuelle pondérée est de **11,5 €/t**. Les informations par trimestre et de l'année 2023 sont synthétisées dans le tableau suivant :

Trimestre	1	2	3	4	2023	2022
<b>Prix de reprise moyen (€/t)</b>	10,6 <b>+ 5%</b>	11,1 <b>+ 21%</b>	13,4 <b>- 22%</b>	10,5	<b>11,5</b> <b>+ 64%</b>	7,0
<b>Écart type</b>	10,0	9,5	16,6	9,4	<b>10,2</b>	7,6
<b>Minimum (€/t)</b>	-35,0	-35,0	-35,0	-35,0	<b>-35,0</b>	-35,0
<b>Maximum (€/t)</b>	17,6	17,9	80,0	15,2	<b>38,3</b>	15,0

Tableau 24 : Synthèse des prix du PCC en ROFED

Le prix de reprises des PCC ont progressé de 64% entre 2022 et 2023. Cette tendance se caractérise par des variations trimestrielles comprises entre +/- 22% au cours de trimestres de l'année 2023. Les prix de reprise des PCC sont soumis à de très forts écarts allant de - 35 à 80 €/t dans certains cas.

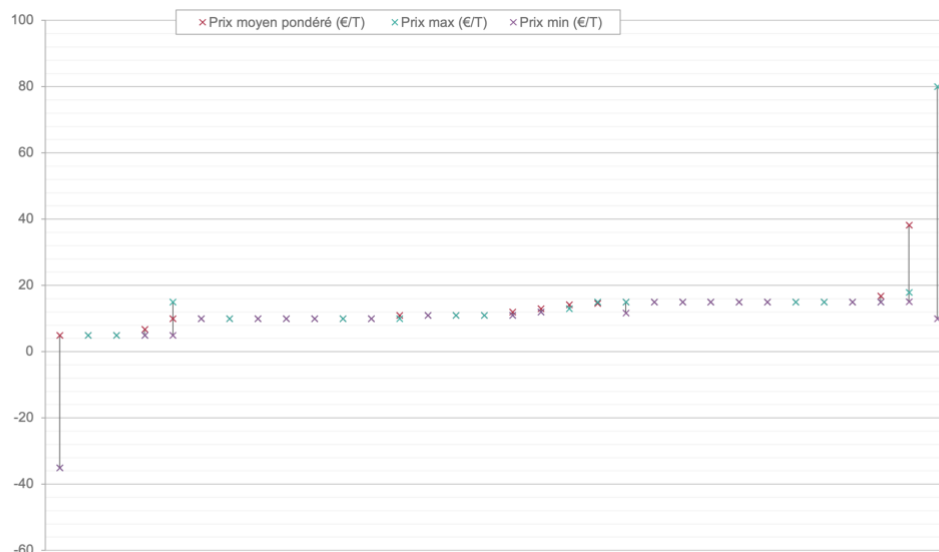


Figure 45 : Prix de reprise appliqués par collectivité pour le PCC en ROFED

La figure ci-dessus présente les prix moyens pondérés croissants de gauche à droite par collectivité avec le prix trimestriel minimal et le prix trimestriel maximal pour l'année 2023. 95% des collectivités ont un prix de reprise compris entre -1 et 20 €/t. Seule deux collectivités s'éloignent beaucoup de la moyenne avec un prix de reprise à - 35 €/t et une autre avec un prix de reprise à 80€/t.

Concernant les conditions d'enlèvement et de recyclage, aucune collectivité n'indique de décote sur les tonnages ou sur les prix, ni l'application d'un prix inférieur au prix plancher, ni un refus d'enlèvement de lot.

## 2.7.3. Modalités contractuelles de la reprise

### 2.7.3.1. Données générales

	Nombre de collectivités	Pourcentage sur l'échantillon
Un unique repreneur	34	92%
Plusieurs repreneurs sur la même période	3	8%
Clause de confidentialité des prix	14	38%

Tableau 25 : Modalités contractuelles de la reprise

	Nombre de collectivités	Pourcentage de l'échantillon	Montant en moyenne (€/t)	Maximum (€/t)	Minimum (€/t)
Prix plancher	6	16%	4,4	15,0	0,0
Prix plafond	1	3%	0	0	0

Tableau 26 : Prix plancher et prix plafond

\*Une seule valeur indiquée, il ne s'agit pas d'une moyenne.



### 2.7.3.2. La fréquence d'actualisation du prix de reprise

Seulement 13 collectivités (soit 35% de l'échantillon) ont indiqué la fréquence d'actualisation du prix de reprise. La figure suivante indique la répartition des différentes fréquences d'actualisation relevées dans les contrats de l'enquête :

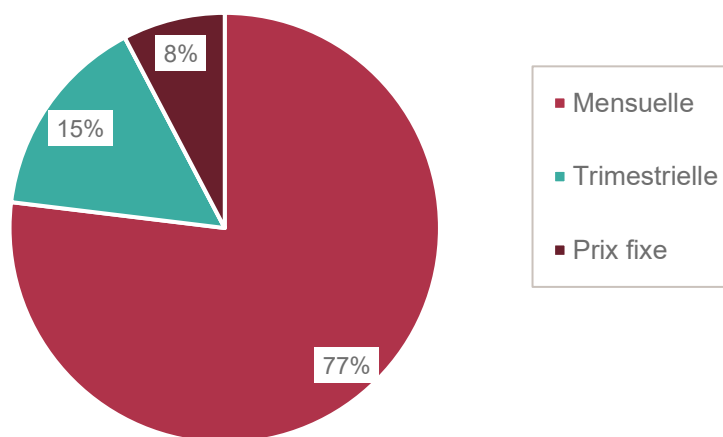


Figure 46 : Fréquence d'actualisation des prix du PCC en ROFED

### 2.7.4. Prix de reprise appliqués par région

Dans l'étude régionale, comme pour le PCNC, les DROM-COM et la Corse n'apparaissent pas, ces régions ne sont pas concernées. De même, les régions : Bourgogne-Franche-Comté, Normandie, Centre-Val de Loire, Pays de la Loire, Hauts-de-France, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Auvergne-Rhône-Alpes, Ile-de-France, et la Bretagne présentent un nombre insuffisant de réponses.

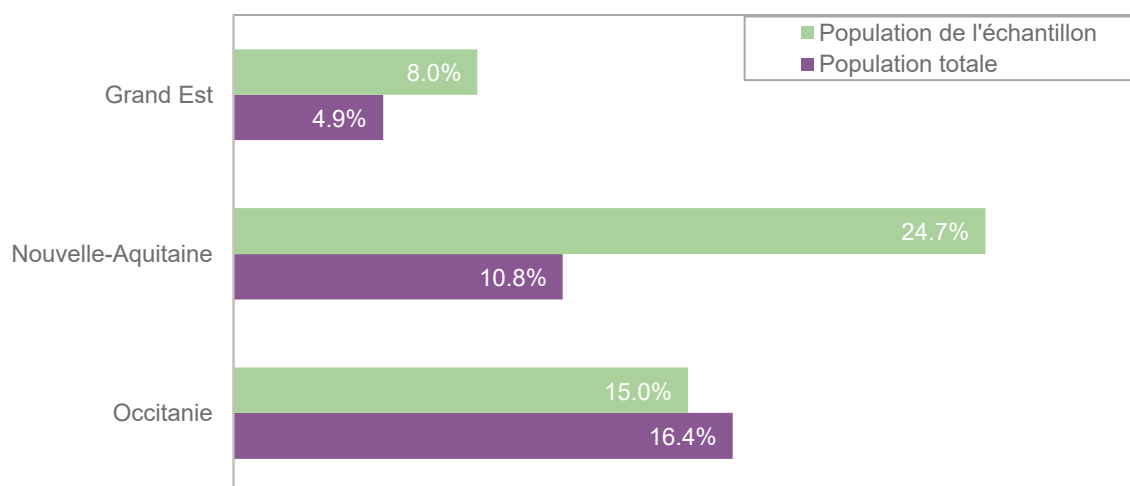


Figure 47 : Représentativité de l'échantillon par population régionale

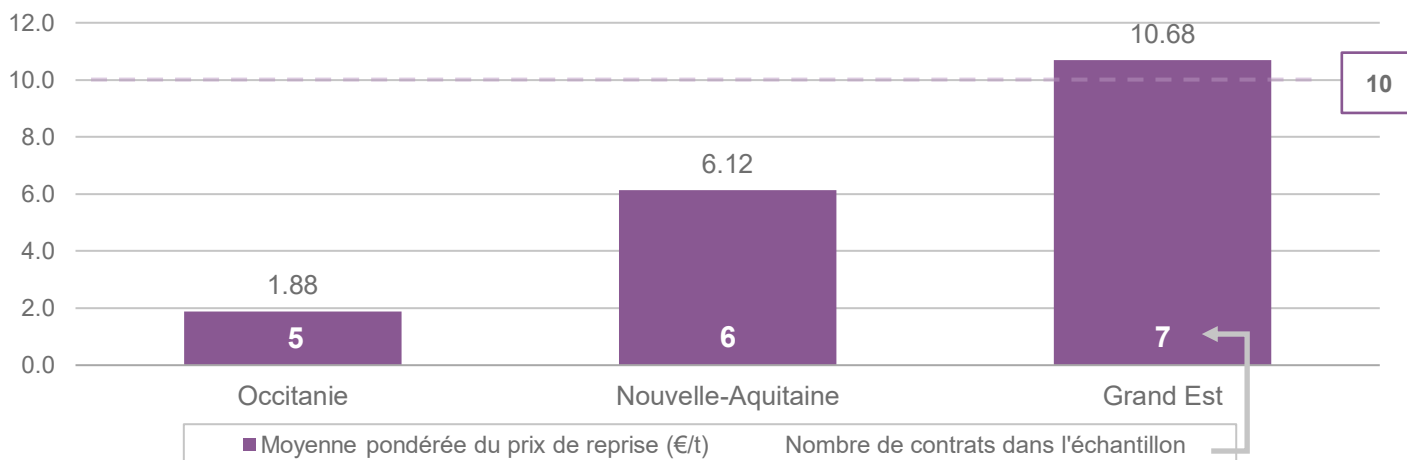


Figure 48 : Prix de reprise moyen par région - PCC en ROFED

Les variations entre les prix régionaux sont conséquentes : la région Occitanie affiche un prix de reprise moyen inférieur de 81,2% avec la moyenne pondérée nationale. La baisse est de 39% pour la Nouvelle-Aquitaine. La région Grand Est a des prix de reprise moyens supérieurs à la moyenne nationale de 7%.

### 2.7.5. Lieu du recyclage

24 collectivités (65% de l'échantillon) ont indiqué le lieu de recyclage. La figure suivante indique la répartition des différentes destinations du recyclage relevées dans les contrats de l'enquête :

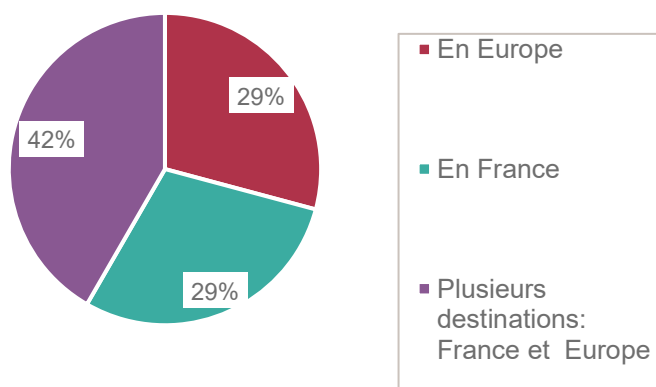


Figure 49 : Lieux du recyclage du PCC en ROFED

Parmi les collectivités n'ayant pas précisé le lieu de recyclage, 6 collectivités (46% des collectivités n'ayant pas précisé de lieu de recyclage) indiquent que le contrat ne prévoit pas la transmission de cette information. Seule une collectivité indique que le contrat prévoit la transmission de l'information mais que le lieu du recyclage n'est pas connu. Les 6 collectivités restantes n'ont pas précisé le lieu du recyclage.



## 2.8. PAPIERS-CARTONS MÊLÉS À TRIER

Cette section concerne le standard : « papiers-cartons mêlés à trier issus de la collecte séparée » noté PCM à trier. Le nombre de réponses étant insuffisant, aucune analyse régionale n'est proposée pour le PCM à trier issus de la CS.

### 2.8.1. Échantillon de réponses exploitables

	Échantillon exploitable	Total des contrats	Pourcentage
Nombre de contrats ROFED	8	31	26%
Population (millions d'habitants)	1,0	7,9	12%

Tableau 27 : Représentativité du nombre réponses exploitables

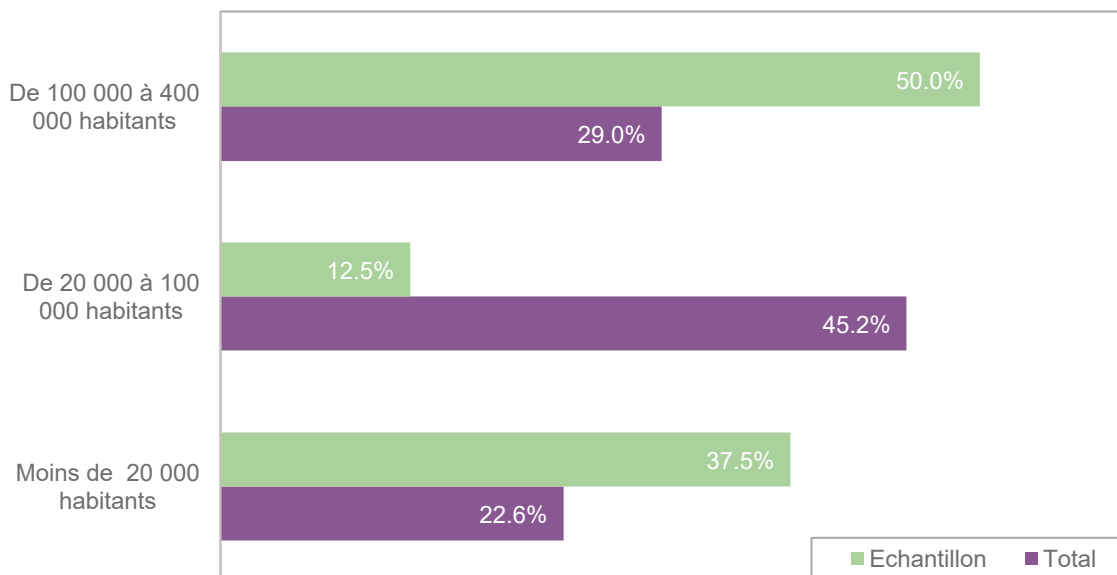


Figure 50 : Représentativité de l'échantillon en nombre de contrats

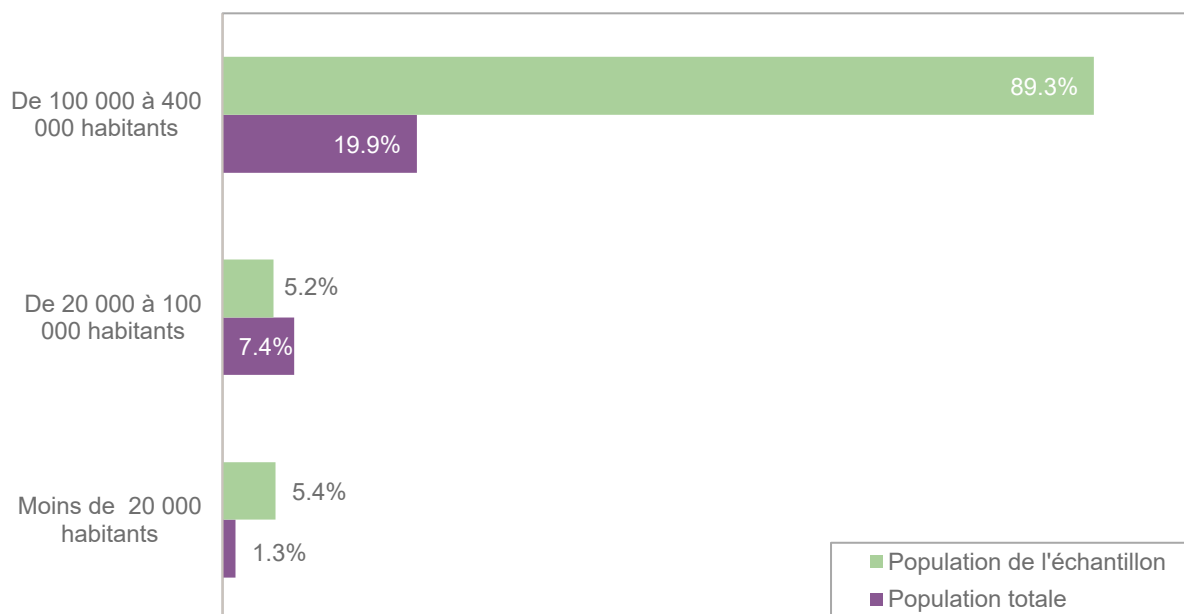


Figure 51 : Représentativité de l'échantillon en nombre d'habitants

On constate une sur-représentation des collectivités de moins de 20 000 habitants et de 100 000 à 400 000 habitants en nombre de contrat et de population. En revanche on note l'absence de représentation des collectivités de plus de 400 000 habitants.

## 2.8.2. Résultats pour l'année 2023

### 2.8.2.1. Performances des collectes

La totalité des tonnages repris correspond à **7 829 tonnes**. La performance moyenne pondérée de l'échantillon est de **8,11 kg/hab/an** pour l'année 2023. L'écart type est de 7,99 avec 88% des collectivités se trouvant dans l'intervalle de l'écart type, c'est-à-dire une dispersion très faible.

Étant donné, le faible nombre de réponses, une représentation graphique n'est pas pertinente. La performance minimale est de 1,63 kg/hab/an et maximale de 25,82 kg/hab/an. Pour information, la moyenne pondérée en 2022 était de 10,54 kg/hab/an en ROFED.

### 2.8.2.2. Prix de reprise appliqués

La moyenne annuelle pondérée est de **25,9 €/t**. Les informations par trimestre et de l'année 2022 sont synthétisées dans le tableau suivant :



Trimestre	1	2	3	4	2023	2022
<b>Prix de reprise moyen (€/t)</b>	31,6	29,8	24,5	24,6	<b>25,9</b>	86,9
		-6%	-18%	0%		-70%
<b>Écart type</b>	16,9	15,5	25,0	22,7	<b>20,2</b>	27,7
<b>Minimum (€/t)</b>	7,4	12,6	6,7	3,3	<b>8,1</b>	8,1
<b>Maximum (€/t)</b>	50,0	50,0	50,0	50,0	<b>50,0</b>	110,0

Tableau 28 : Synthèse des prix du PCM à trier en ROFED

Le prix de reprise des PCM à trier ont baissé de 70% entre 2022 et 2023. Cette évolution s'est caractérisée par une baisse continue sur les deux premiers trimestres et une stabilisation du prix de reprise sur la deuxième partie de l'année.

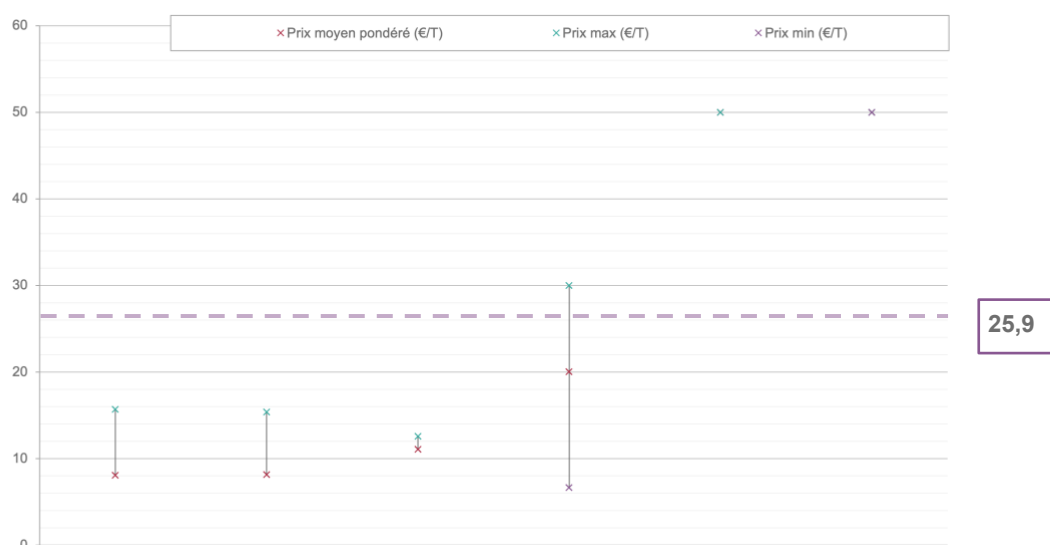


Figure 52 : Prix de reprise appliqués par collectivité pour le PCM à trier ROFED

La figure ci-dessus présente les prix moyens pondérés croissants de gauche à droite par collectivité avec le prix trimestriel minimal et le prix trimestriel maximal pour l'année 2023.

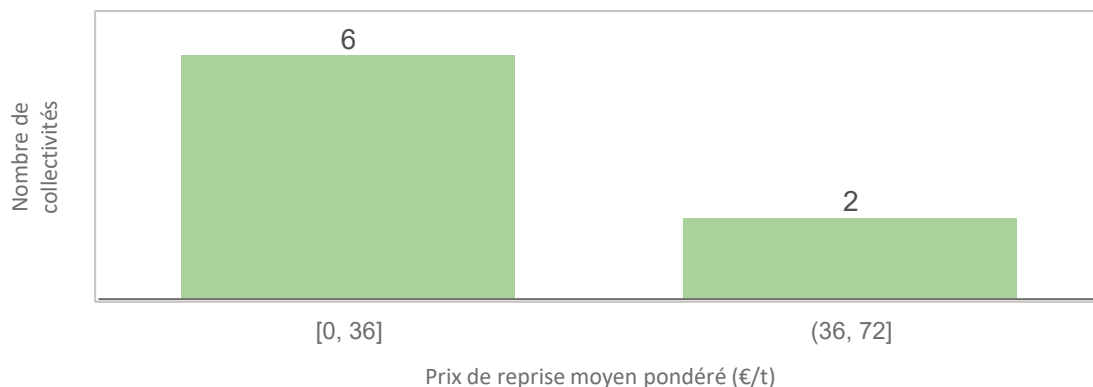


Figure 53 : Distribution des collectivités par prix de reprise moyen

Les prix moyens observés pour l'ensemble des collectivités sont relativement dispersés, comme le montre les figures précédentes. 75% des collectivités de l'échantillon ont un prix de reprise moyen compris entre 0 et 36 €/t et 25% des collectivités de l'échantillon ont un prix de reprise compris entre 36 et 72 €/t.

Concernant les conditions d'enlèvement et de recyclage, 1 collectivité indique une décote sur les prix et aucune collectivité n'indique de décote sur les tonnages, ni l'application d'un prix inférieur au prix plancher ou un refus d'enlèvement de lot.

## 2.8.3. Modalités contractuelles de la reprise

### 2.8.3.1. Données générales

	Nombre de collectivités	Pourcentage sur l'échantillon
Un unique repreneur	8	100%
Clause de confidentialité des prix	1	25%

Tableau 29 : Modalités contractuelles de la reprise

L'ensemble des collectivités de l'échantillon déclarent un repreneur unique (100%) et seule une collectivité déclare une clause de confidentialité des prix dans son contrat (25%).

	Nombre de collectivités	Pourcentage de l'échantillon	Montant en moyenne (€/t)	Maximum (€/t)	Minimum (€/t)
Prix plancher	3	38%	33,3	50,0	0,0

Tableau 30 : Prix plancher

Aucune collectivité n'indique posséder de prix plafond dans son contrat.



### 2.8.3.2. La fréquence d'actualisation du prix de reprise

Seulement 2 collectivités (soit 25% de l'échantillon) ont indiqué la fréquence d'actualisation du prix de reprise : 2 collectivités indiquent un prix de reprise mensuelle.

### 2.8.4. Lieu du recyclage

Seulement 4 collectivités (soit 50% de l'échantillon) ont indiqué avoir connaissance du lieu de recyclage et le précisent. 1 collectivité indique l'Europe, 1 indique la France et 2 collectivités indiquent France et Europe.

Parmi les collectivités n'ayant pas précisé le lieu de recyclage (4 collectivités soit 50% de l'échantillon) :

- 3 collectivités indiquent que le contrat ne prévoit pas la transmission de cette information ;
- Une collectivité non précisée.

## 2.9. PAPIER CARTONS MÊLES A TRIER PAPIER

Cette section concerne le standard : « papiers-cartons mêlés à trier papiers issus de la collecte séparée » noté « PCM à trier papier ». Cette année, 5 collectivités ont répondu pour ce matériau, représentativité assez haute pour pouvoir analyser une partie des résultats. Cependant, le nombre de réponses étant insuffisant pour faire l'analyse régionale, elle n'est donc pas proposée pour le PCM à trier papiers issus de la CS.



## 2.9.1. Échantillon de réponses exploitables

	Échantillon exploitable	Total des contrats	Pourcentage
<i>Nombre de contrats ROFED</i>	5	29	17%
<i>Population (millions d'habitants)</i>	0,7	7,9	9%

Tableau 31 : Représentativité du nombre de réponses exploitables

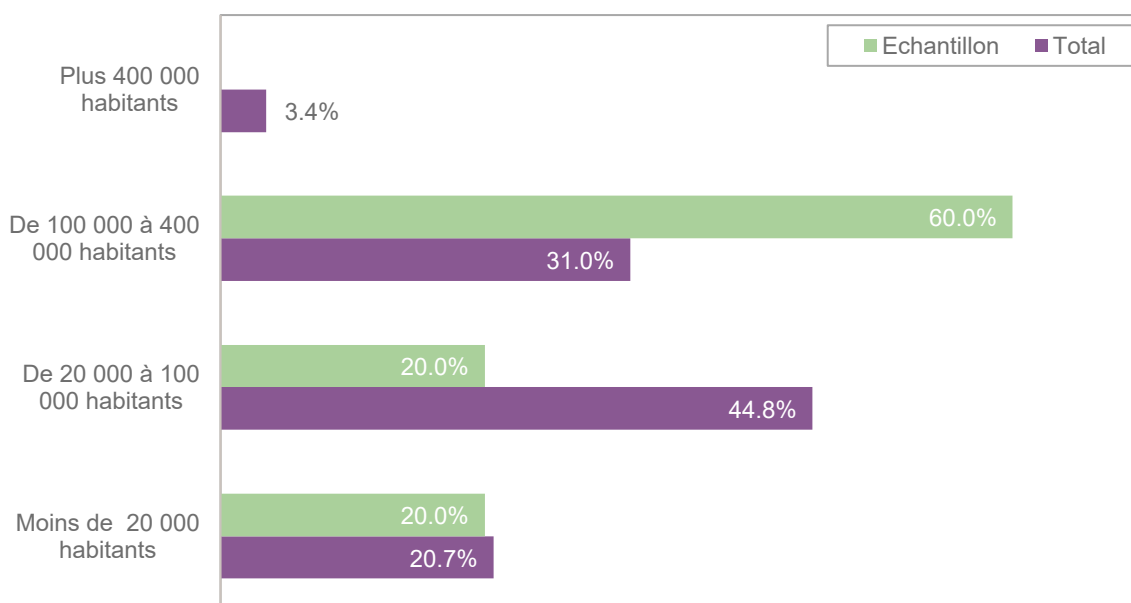


Figure 54 : Représentativité de l'échantillon en nombre de contrats

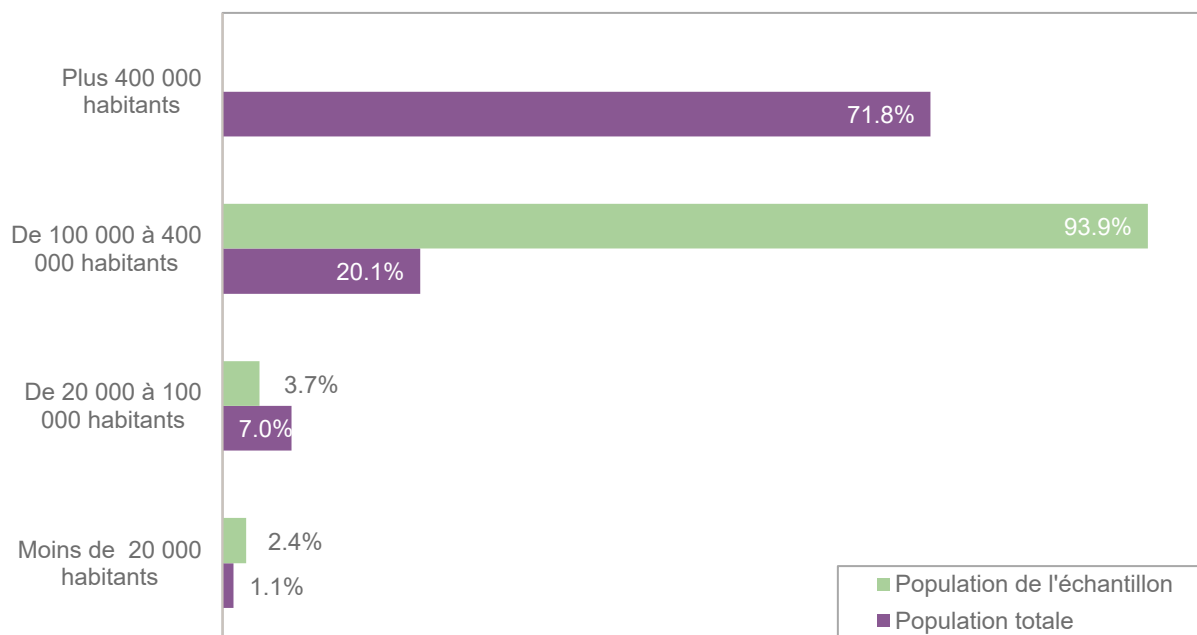


Figure 55 : Représentativité de l'échantillon en nombre d'habitants

Pour le standard PCM à trier « papiers » on constate une sur-représentation des collectivités de moins de 100 000 à 400 000 habitants en nombre de contrat et de population. En revanche on note l'absence de représentation des collectivités de plus de 400 000 habitants.

## 2.9.2. Résultats pour l'année 2023

### 2.9.2.1. Performances des collectes

La totalité des tonnages repris correspond à **2 844 tonnes**. La performance moyenne pondérée de l'échantillon est de **4,08 kg/hab/an** pour l'année 2023. L'écart type est de 5,51 avec 60% des collectivités se trouvant dans l'intervalle de l'écart type.

Étant donné, le faible nombre de réponses, une représentation graphique n'est pas pertinente. La performance minimale est de 0,06 kg/hab/an et maximale de 15,21 kg/hab/an.

### 2.9.2.2. Prix de reprise appliqués

La moyenne annuelle pondérée est de **38,7 €/t**. Les informations par trimestre sont synthétisées dans le tableau suivant :



Trimestre	1	2	3	4	2023
<b>Prix de reprise moyen (€/t)</b>	49,5 -14%	42,4 -45%	23,2 69%	38,7	38,7
<b>Écart type</b>	68,0	54,6	52,8	39,7	45,0
<b>Minimum (€/t)</b>	21,0	31,0	13,0	23,0	21,4
<b>Maximum (€/t)</b>	157,0	137,0	117,1	117,2	130,1

Tableau 32 : Synthèse des prix du PCM à trier papier en ROFED

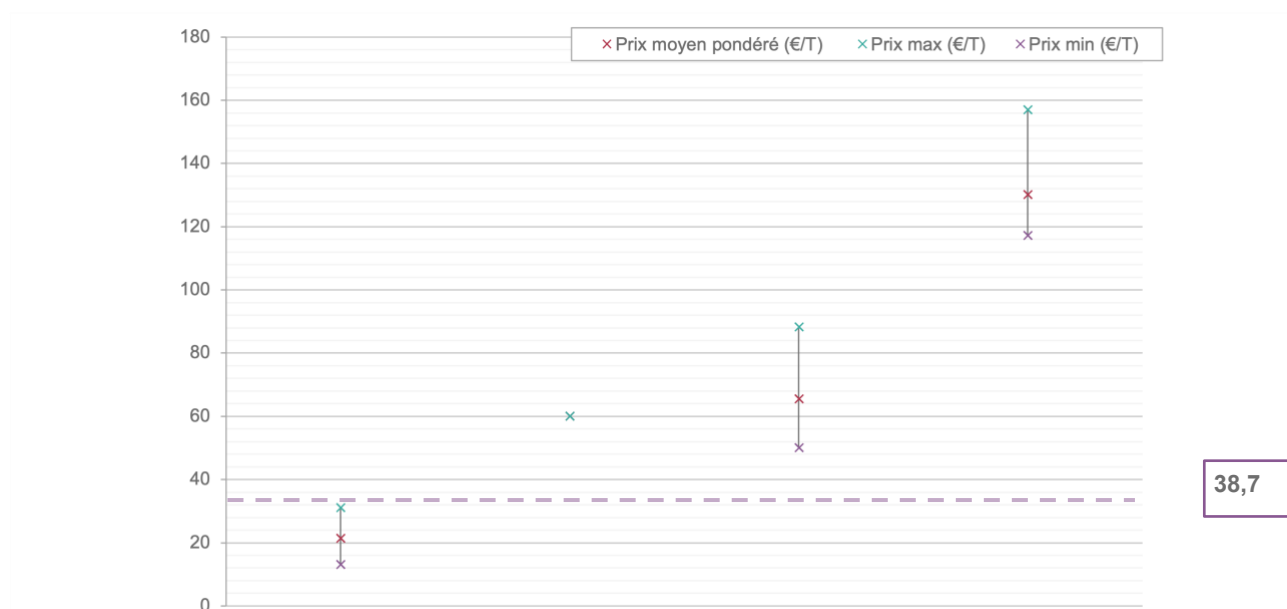


Figure 56 : Prix de reprise appliqués par collectivité pour le PCM à trier à papier ROFED

La figure ci-dessus présente les prix moyens pondérés croissants de gauche à droite par collectivité avec le prix trimestriel minimal et le prix trimestriel maximal pour l'année 2023.

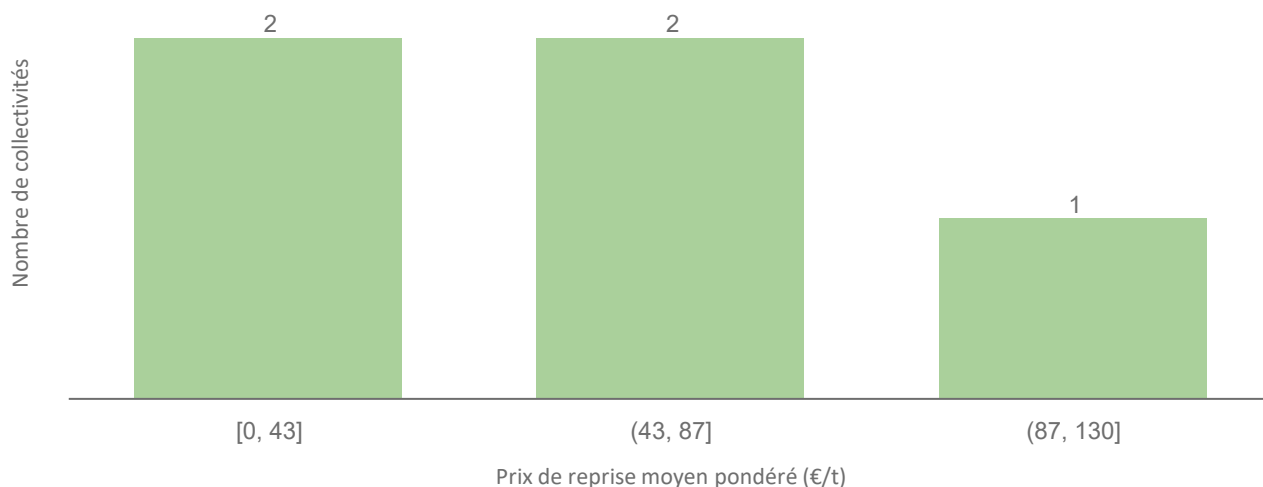


Figure 57 : Distribution des collectivités par prix de reprise moyen

40% des collectivités de l'échantillon ont un prix de reprise moyen compris entre 0 et 43 €/t et 43 et 87 €/t. 20% des collectivités de l'échantillon ont un prix de reprise compris entre 87 et 130 €/t.

Les prix moyens observés pour l'ensemble des collectivités sont relativement proches, comme le montre les figures précédentes.

Concernant les conditions d'enlèvement et de recyclage, aucune collectivité n'indique de décote sur les tonnages ou sur les prix, ni l'application d'un prix inférieur au prix plancher ou un refus d'enlèvement de lot.

## 2.9.3. Modalités contractuelles de la reprise

### 2.9.3.1. Données générales

	Nombre de collectivités	Pourcentage sur l'échantillon
<i>Un unique repreneur</i>	5	100%
<i>Clause de confidentialité</i>	2	40%

Tableau 33 : Modalités contractuelles de la reprise



	Nombre de collectivités	Pourcentage de l'échantillon	Montant en moyenne (€/t)	Maximum (€/t)	Minimum (€/t)
<i>Prix plancher</i>	3	60%	36,7	60,0	0,0

Tableau 34 : Modalités contractuelles de la reprise

La totalité des collectivités de l'échantillon déclarent un seul repreneur au cours de l'année et 40% d'entre elles signale une clause de confidentialité concernant les prix de reprise. Trois collectivités sur 5 indiquent avoir un prix plancher mais aucune collectivité n'indique posséder de prix plafond dans son contrat.

### 2.9.3.2. La fréquence d'actualisation du prix de reprise

3 collectivités (soit 60% de l'échantillon) ont indiqué la fréquence d'actualisation du prix de reprise. Ses 3 collectivités indiquent un prix de reprise mensuelle.

### 2.9.4. Lieu du recyclage

Seulement 2 collectivités (soit 40% de l'échantillon) ont indiqué avoir connaissance du lieu de recyclage et le précisent. 1 collectivité indique la France et 1 indique la France et l'Europe.

Parmi les collectivités n'ayant pas précisé le lieu de recyclage (3 collectivités soit 60% de l'échantillon) :

- 1 collectivité indique que le contrat ne prévoit pas la transmission de cette information ;
- 2 collectivités n'ont rien précisé

## 2.10. RESINES PLASTIQUES HORS EXTENSION DES CONSIGNES DE TRI

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023 l'extension des consignes de tri à tous les emballages en plastique est effective pour tous les habitants. Cependant, l'adaptation des centres de tri nécessite parfois du temps et certaines collectivités produisent encore les standards historiques.

Pour rappel les standards pour les collectivités hors extension des consignes de tri sont :

- PET Clair bouteilles et flacons
- PET foncé bouteilles et flacons
- PEHD Bouteilles et flacons

Parmi les 110 répondant aux questionnaires plastiques, seules 5 collectivités ont répondu pour les matériaux plastiques hors extension des consignes de tri et ont indiqué être en option reprise filière. Aucune collectivité a indiqué avoir repris des résines plastiques hors extension des consignes de tri en option ROFED. Il n'y aura donc pas d'analyse pour les résines plastiques hors extension des consignes de tri.



## 2.11. RESINES PLASTIQUES AVEC EXTENSION DES CONSIGNES DE TRI

Dans cette partie sont analysés les prix de plusieurs standards issus des extensions de consigne de tri des emballages (ECT). Certains standards n'ont pas pu être analysés en raison d'un échantillon de collectivités concernées trop faible (cf. [CHAMP DE L'ENQUETE](#)).

Cette année le questionnaire pour la partie plastique a été modifiée, les collectivités ont été interrogées par rapport :

- Leur situation ECT (partielle, 100%)
- Leur modèle de tri (en ECT, modèle transitoire ou hors ECT)
- Leur standard (double matériau plastique, unique sans flux développement...)
- Les flux de chacun des standards (PET clair, PEHD-PP...)

Parmi les quatre modèles de tri possibles en ECT :

**Modèle de tri à double standards** avec production :

- d'un **flux développement** (rigide et souple)
- d'un **flux hors flux développement** composée de :
  - PET Clair bouteilles et flacons,
  - PEHD-PP bouteilles et flacons + barquettes

**Modèle de tri avec un standard unique matériau plastique sans flux développement** (modèle de tri 2015 avec la production de flux en mélange :

- Mix PET clair bouteilles/flacons pots et barquettes
- Mix PET foncé bouteilles/flacons pots et barquettes
- Mix PE/PP-PS bouteilles/flacons pots et barquettes
- Films souples PE ou PE/PP

**Modèle de tri simplifié en solution transitoire** avec ou sans la production d'un flux de PET Clair bouteilles et flacons

**Modèle de tri simplifié en solution définitive** avec un flux de rigide et un flux de souples (PE/PP)

Les matériaux ont regroupé en fonction de chaque flux indépendamment de leur modèle de tri. Les analyses ont été réalisées pour les flux suivants :

- Mix PET clair et foncé (Modèle de tri 2015)
- Mix PEHD PP PS (modèle de tri 2015)
- PEHD PP (modèle de tri à deux standards)
- PET clair ECT (modèle de tri à deux standard et modèle de tri simplifié transitoire)

De même que pour les résines plastiques hors extension, l'analyse régionale du prix de reprise n'a pas pu être possible pour les flux en ECT.



## 2.11.1. Mix PET Clair et Foncé (ECT)

Cette section concerne le standard : « Mix PET clair » et « Mix PET foncé » en ECT. Cela correspond aux prix de reprise pour le standard unique matériau plastique sans flux développement (flux MIX 2015) et le standard tri à la résine.

### 2.11.1.1. Échantillon de réponses exploitables

L'échantillon de collectivités est différent pour une seule collectivité, ce qui engendre un grand écart entre la population des deux matériaux. Le MIX PET clair et le MIX PET foncé seront donc analysés séparément.

	Échantillon exploitable	Total des contrats Mix PET clair	% Mix PET clair	Échantillon exploitable	Total des contrats Mix PET foncé	% Mix PET foncé
Nombre de contrats ROFED	12	132	9%	12	99	12%
Population (millions d'habitants)	2,8	19,6	14%	8,4	17,7	48%

Tableau 35 : Représentativité du nombre de réponses exploitables

- Pour le MIX PET clair :

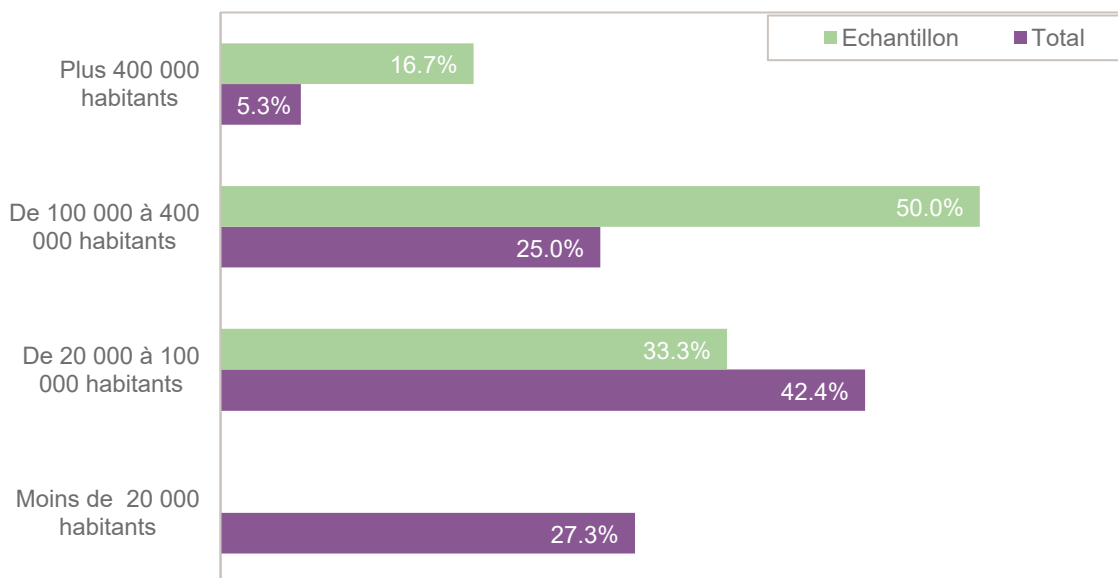


Figure 58 : Représentativité de l'échantillon en nombre de contrats

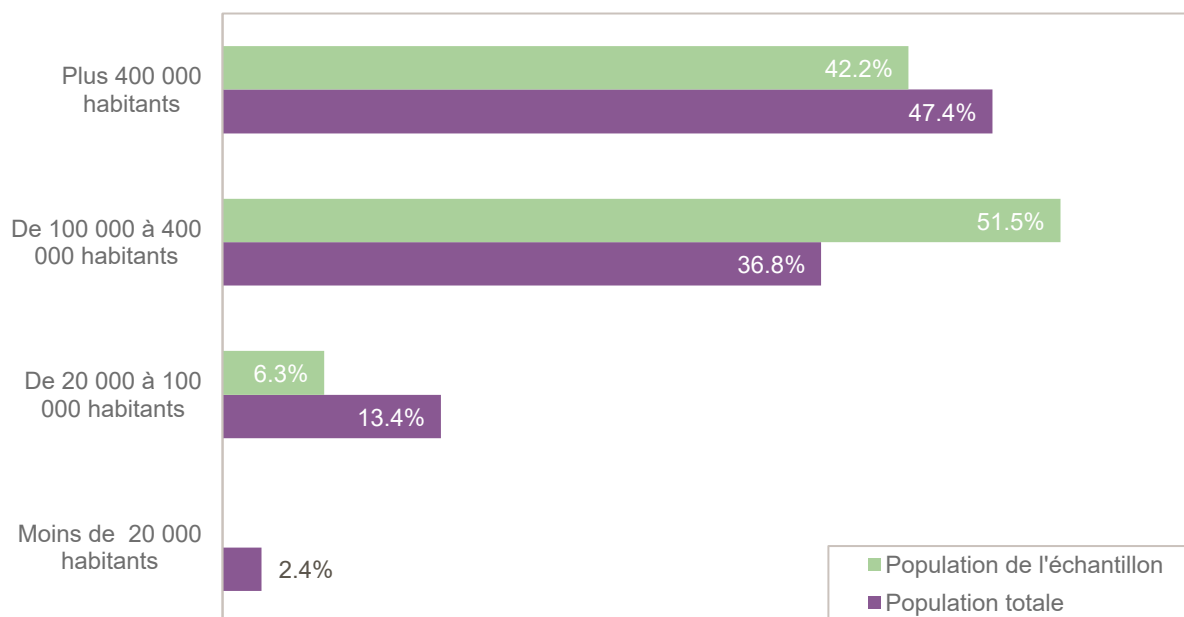


Figure 59 : Représentativité de l'échantillon en nombre d'habitants

Pour le flux de Mix PET Clair, on note une sur-représentation des collectivités de taille intermédiaire (100 000 à 400 000 habitants) en nombre de contrat et en population. Au contraire, les collectivités de petite taille (moins de 20 000 et jusqu' à 100 000 habitants ne sont pas ou sous représentées.

- Pour le Mix PET foncé :

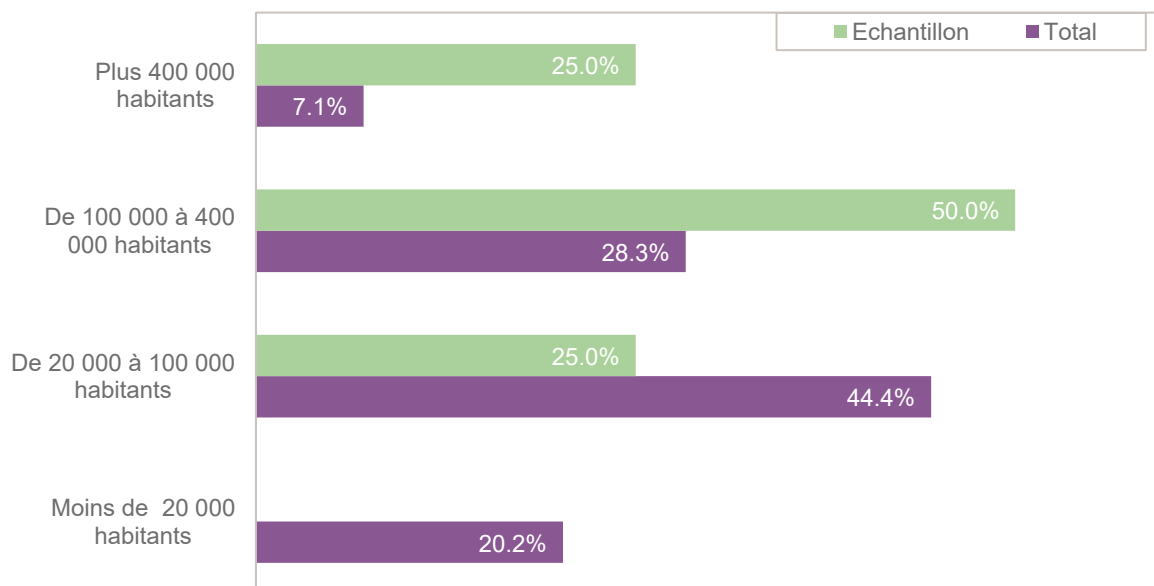


Figure 60 : Représentativité de l'échantillon en nombre de contrats

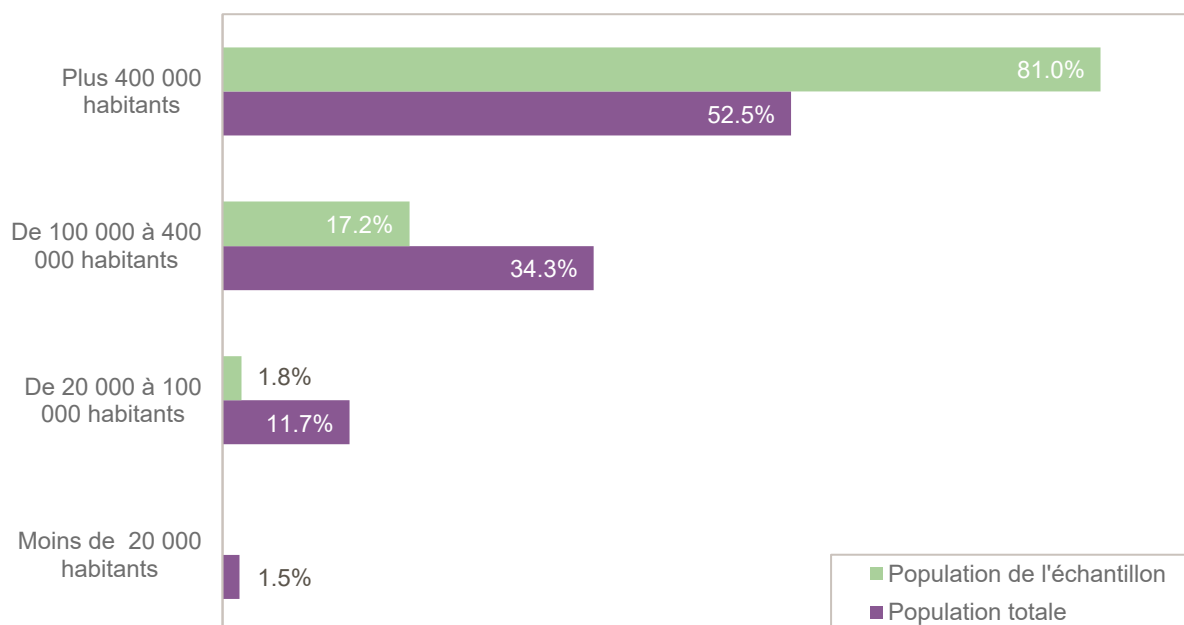


Figure 61 : Représentativité de l'échantillon en nombre d'habitants

Pour le flux de Mix PET Foncé, on note une sur-représentation des collectivités de grande taille (supérieur à 400 000 habitants) en nombre de contrat et en population. Au contraire, les collectivités de petite taille (moins de 20 000 et jusqu' à 100 000 habitants ne sont pas ou sous représentées.

## 2.11.2. Résultats pour l'année 2023

### 2.11.2.1. Performances des collectes

- Pour le **Mix PET clair** :

La totalité des tonnages repris correspond à **8 851,5 tonnes**. La performance moyenne pondérée de l'échantillon est de **3,13 kg/hab/an** pour l'année 2023. L'écart type est de 1,49 avec 83% des collectivités se trouvant dans l'intervalle de l'écart type. L'échantillon présente des performances très dispersées comme le montre la figure suivante :

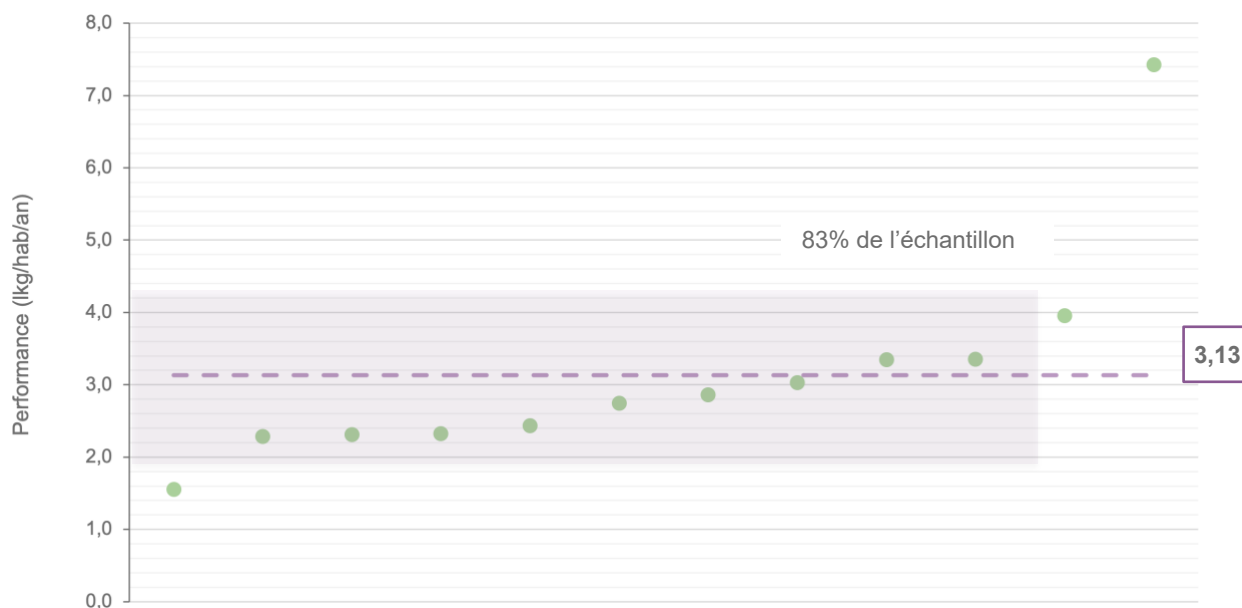


Figure 62 : Performance moyenne par collectivité pour le Mix PET clair en ECT

- Pour le **Mix PET foncé** :

La totalité des tonnages repris correspond à **1 885 tonnes**. La performance moyenne pondérée de l'échantillon est de **0,22 kg/hab/an** pour l'année 2023. L'écart type est de 0,44 avec 75% des collectivités se trouvant dans l'intervalle de l'écart type.

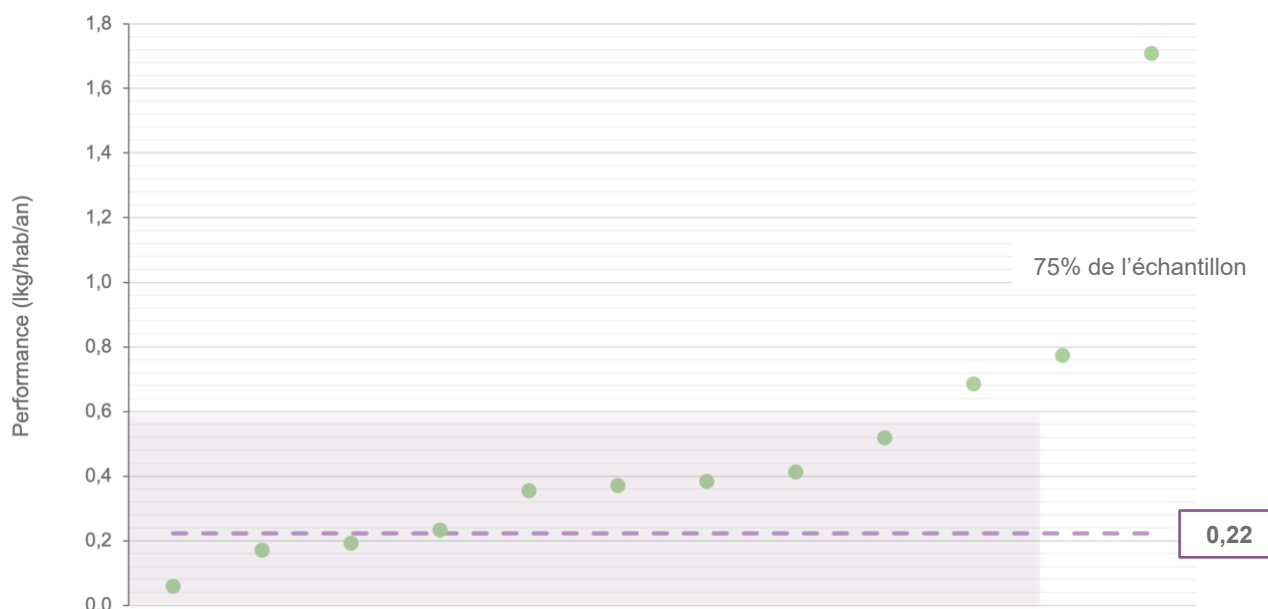


Figure 63 : Performance moyenne par collectivité pour le Mix PET foncé en ECT

La moyenne pondérée de la performance de l'échantillon est calculée par le produit du total des tonnages collectés sur le total de la population de l'échantillon. Les grandes collectivités collectent plus de déchets mais ont une performance moyenne assez basse liée au nombre d'habitants.



### 2.11.2.2. Prix de reprise appliqués

- Pour le **Mix PET clair** :

La moyenne annuelle pondérée est de **212,8 €/t**. Les informations par trimestre 2023 et de l'année 2022 sont synthétisées dans le tableau suivant :

Trimestre	1	2	3	4	2023	2022
<b>Prix de reprise moyen (€/t)</b>	331,5	213,5	164,2	159,4	<b>212,8</b>	720,3
		-36%	-23%	-3%		-70%
<b>Écart type</b>	70,7	73,5	75,3	76,5	<b>61,4</b>	73,5
<b>Minimum (€/t)</b>	230,0	158,0	131,0	117,0	<b>166,8</b>	576,8
<b>Maximum (€/t)</b>	458,3	400,0	400,0	400,0	<b>400,0</b>	825,0

Tableau 36 : Synthèse des prix du MIX PET Clair en ECT en ROFED

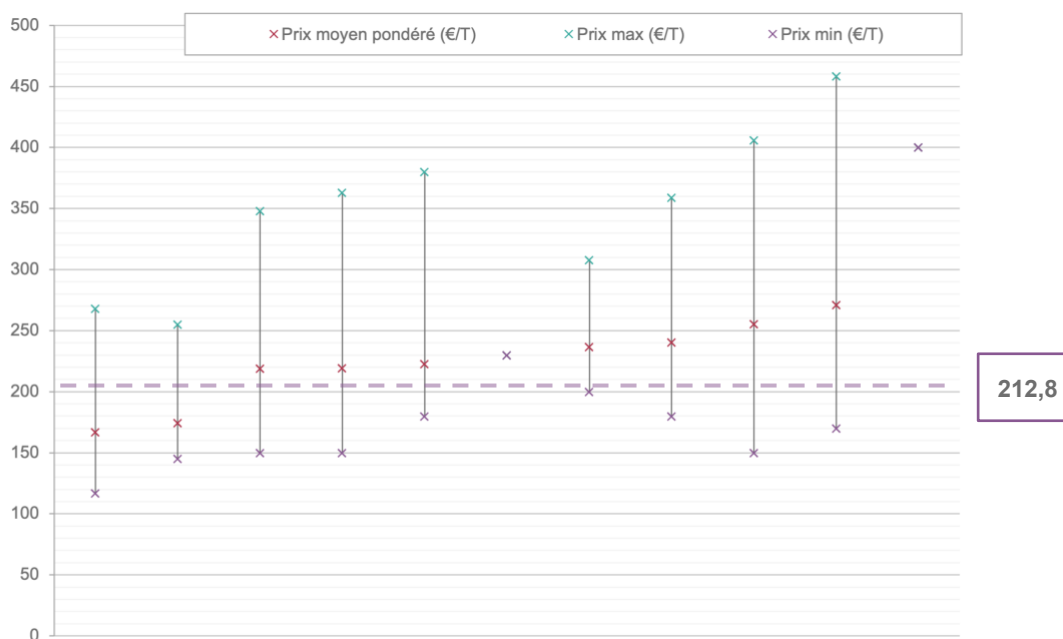


Figure 64 : Prix de reprise appliqués par collectivité pour le Mix PET Clair en ECT en ROFED

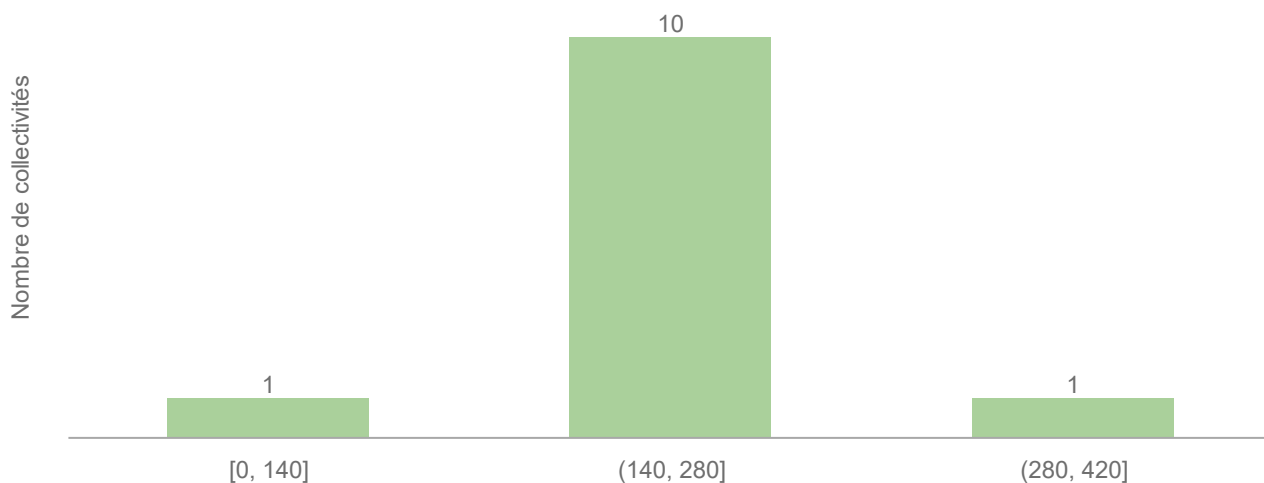


Figure 65 : Distribution des collectivités par prix de reprise moyen

D'après la figure ci-dessus, 8,3% des collectivités de l'échantillon ont un prix de reprise compris entre 0 et 140 €/t et entre 280 et 420 €/t. 83% des collectivités de l'échantillon ont un prix de reprise compris entre 140 et 280 €/t.

Pour le Mix PET clair, concernant les conditions d'enlèvement et de recyclage, aucune collectivité n'indique de décote sur les tonnages et les prix, ni l'application d'un prix inférieur au prix plancher ou un refus d'enlèvement de lot.

- Pour le **Mix PET foncé** :

La moyenne annuelle pondérée est de **43,4 €/t**. Les informations par trimestre 2023 et de l'année 2022 sont synthétisées dans le tableau suivant :

Trimestre	1	2	3	4	2023	2022
<b>Prix de reprise moyen (€/t)</b>	44,4	39,8	41,5	46,0	<b>43,4</b>	162,8
		-10%	+4%	+11%		-73%
<b>Écart type</b>	32,7	23,6	22,1	20,1	<b>21,8</b>	64,5
<b>Minimum (€/t)</b>	20,0	20,0	20,0	35,0	<b>30,1</b>	64,2
<b>Maximum (€/t)</b>	130,0	100,0	100,0	100,0	<b>100,0</b>	287,7

Tableau 37 : Synthèse des prix du Mix PET foncé en ECT en ROFED



Figure 66 : Prix de reprise appliqués par collectivité pour le Mix PET Foncé en ECT en ROFED

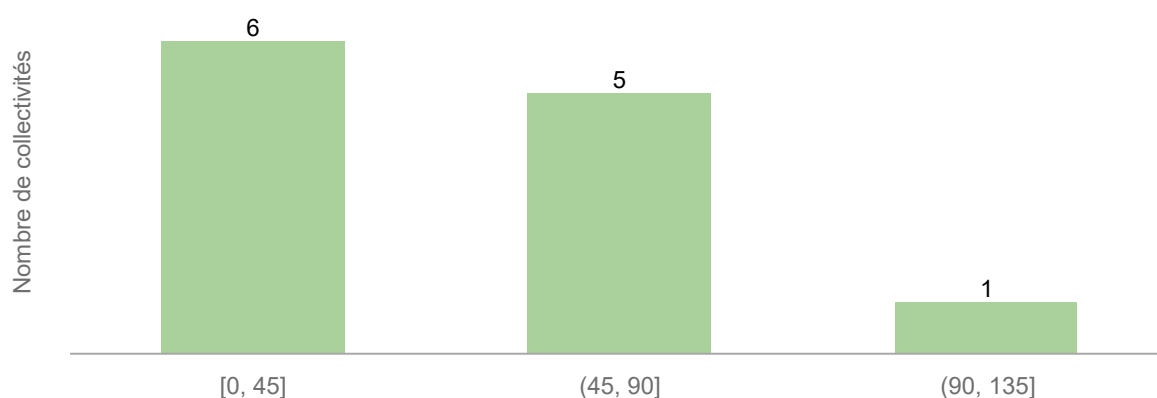


Figure 67 : Distribution des collectivités par prix de reprise moyen

D'après la figure ci-dessus, 50% des collectivités de l'échantillon ont un prix de reprise moyen compris entre 0 et 45 €/t. 41,5 % des collectivités de l'échantillon ont un prix de reprise moyen entre 45 et 90 €/t et 8,5% des collectivités de l'échantillon ont un prix de reprise moyen compris entre 90 et 135 €/t.

Pour le Mix PET foncé, concernant les conditions d'enlèvement et de recyclage, aucune collectivité n'indique de décote sur les tonnages et les prix, ni l'application d'un prix inférieur au prix plancher. Seule 1 collectivité indique un refus d'enlèvement de lot.

## 2.11.3. Modalités contractuelles de la reprise

### 2.11.3.1. Données générales



	Nombre de collectivités	Pourcentage sur l'échantillon
<i>Un unique repreneur</i>	12	100%
<i>Clause de confidentialité des prix</i>	7	58%
<i>Transport fluvial ou ferroviaire des matériaux triés</i>	1	8%

Tableau 38 : Modalités contractuelles de la reprise pour le Mix PET clair et PET foncé

	Nombre de collectivités	Pourcentage de l'échantillon	Montant en moyenne (€/t)	Maximum (€/t)	Minimum (€/t)
<i>Prix plancher</i>	11	92%	168,5	400,0	0,0
<i>Prix plafond</i>	1	8%	0	0	0

Tableau 39 : Prix plancher pour le Mix PET clair

	Nombre de collectivités	Pourcentage de l'échantillon	Montant en moyenne (€/t)	Maximum (€/t)	Minimum (€/t)
<i>Prix plancher</i>	11	92%	42,2	100,0	0,0

Tableau 40 : Prix plancher pour le Mix PET foncé

La quasi-totalité des collectivités indiquent disposer d'un prix plancher pour le Mix PET clair et le Mix PET foncé et seulement une indique un prix plafond pour le Mix PET clair.

### 2.11.3.2. La fréquence d'actualisation du prix de reprise

Pour les deux standards, 11 collectivités (soit 92% de l'échantillon) ont indiqué la fréquence d'actualisation du prix de reprise :

- 10 collectivités indiquent une fréquence d'actualisation mensuelle
- 1 collectivité indique une fréquence d'actualisation avec un prix fixe.

### 2.11.4. Lieu du recyclage

- Pour le **Mix PET clair** :

7 collectivités (soit 58% de l'échantillon) ont indiqué avoir connaissance du lieu de recyclage et indiquent la répartition suivante :

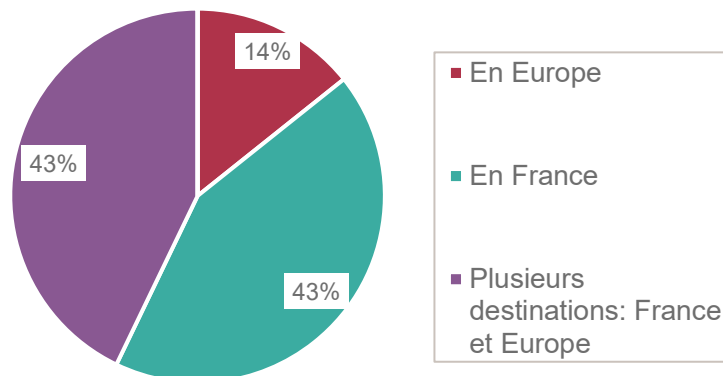


Figure 68 : Lieu de recyclage du Mix PET clair en ECT en ROFED

- Pour le **Mix PET foncé** :

9 collectivités (soit 75% de l'échantillon) ont indiqué avoir connaissance du lieu de recyclage et indiquent la répartition suivante :

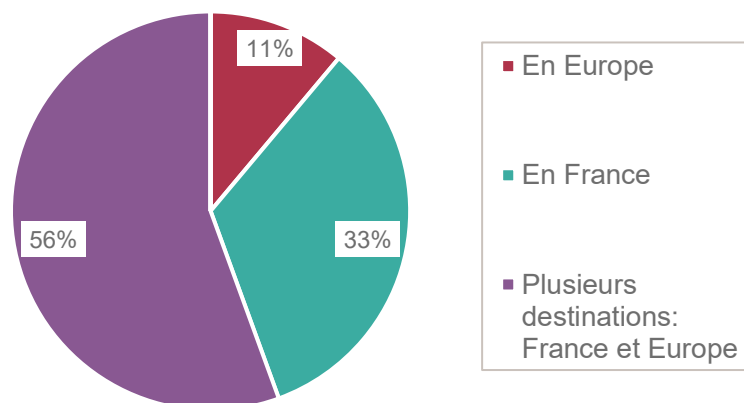


Figure 69 : Lieu de recyclage du Mix PET foncé en ECT en ROFED

## 2.11.5. Mix PE PP PS (ECT)

Cette section concerne le standard : « Mix PE PP PS », standard CITEO Mix PEHD-PP(-PS).

### 2.11.5.1. Échantillon de réponses exploitables

	Échantillon exploitable	Total des contrats	Pourcentage
Nombre de contrats ROFED	9	118	8%
Population (millions d'habitants)	1,8	18,3	10%

Tableau 41 : Représentativité du nombre réponses exploitables

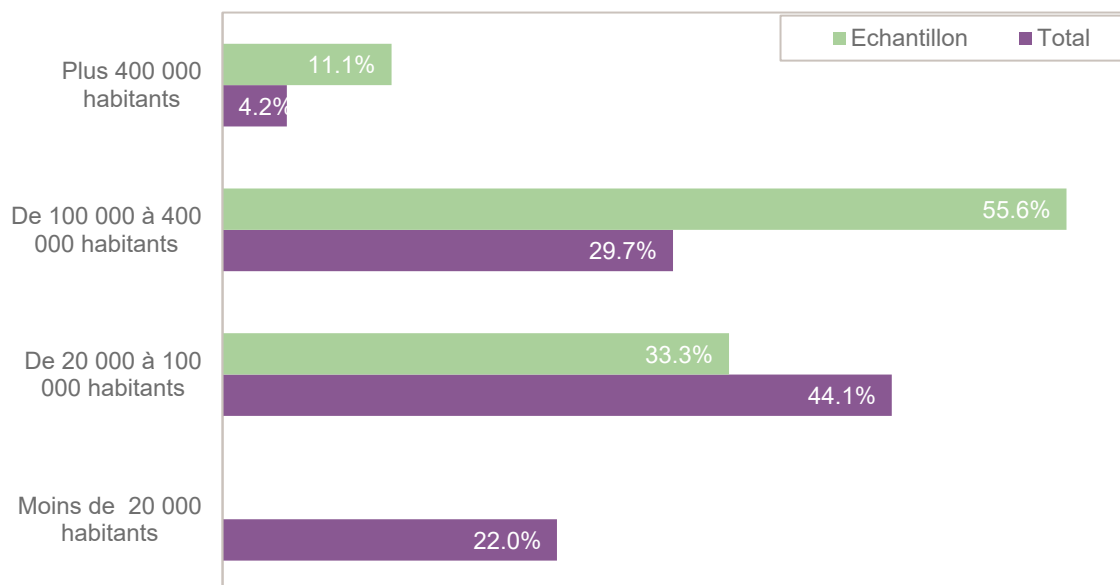


Figure 70 : Représentativité de l'échantillon en nombre de contrats

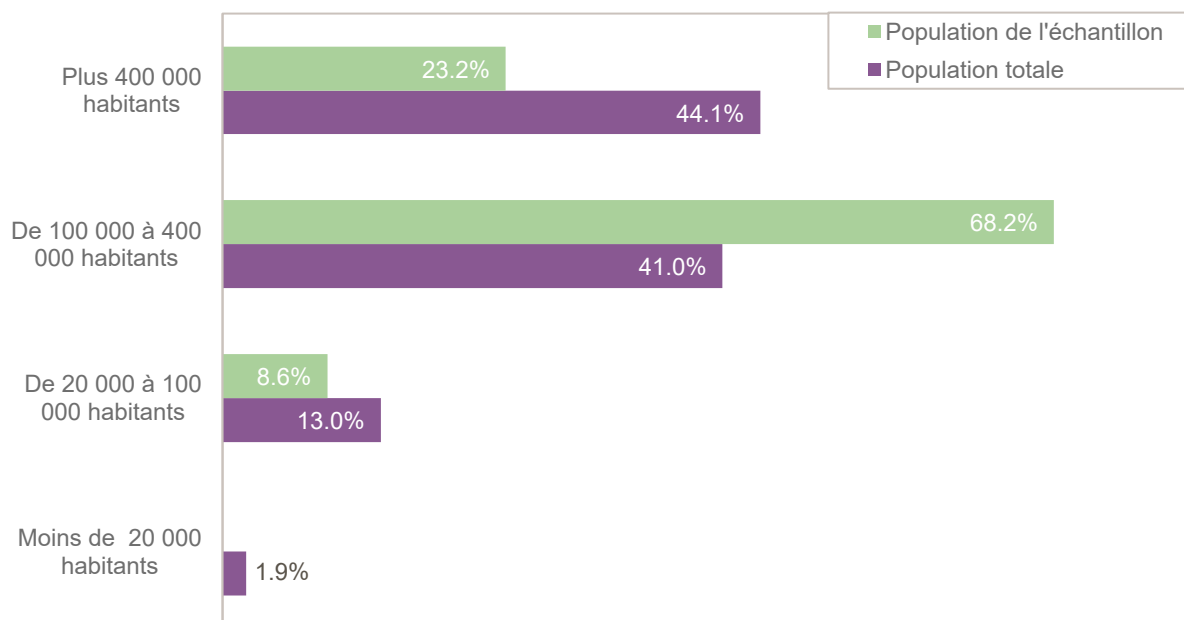


Figure 71 : Représentativité de l'échantillon en nombre d'habitants

L'échantillon est composé en majorité de grandes à très grandes collectivités (supérieur à 100 000 habitants). Cette répartition peut pondérer fortement les résultats des prix ou des performances.



## 2.11.6. Résultats pour l'année 2023

### 2.11.6.1. Performances des collectes

La totalité des tonnages repris correspond à **2 628 tonnes**. La performance moyenne pondérée de l'échantillon est de **1,46 kg/hab/an** pour l'année 2023. L'écart type est de 1,11 avec 89% des collectivités se trouvant dans l'intervalle de l'écart type.

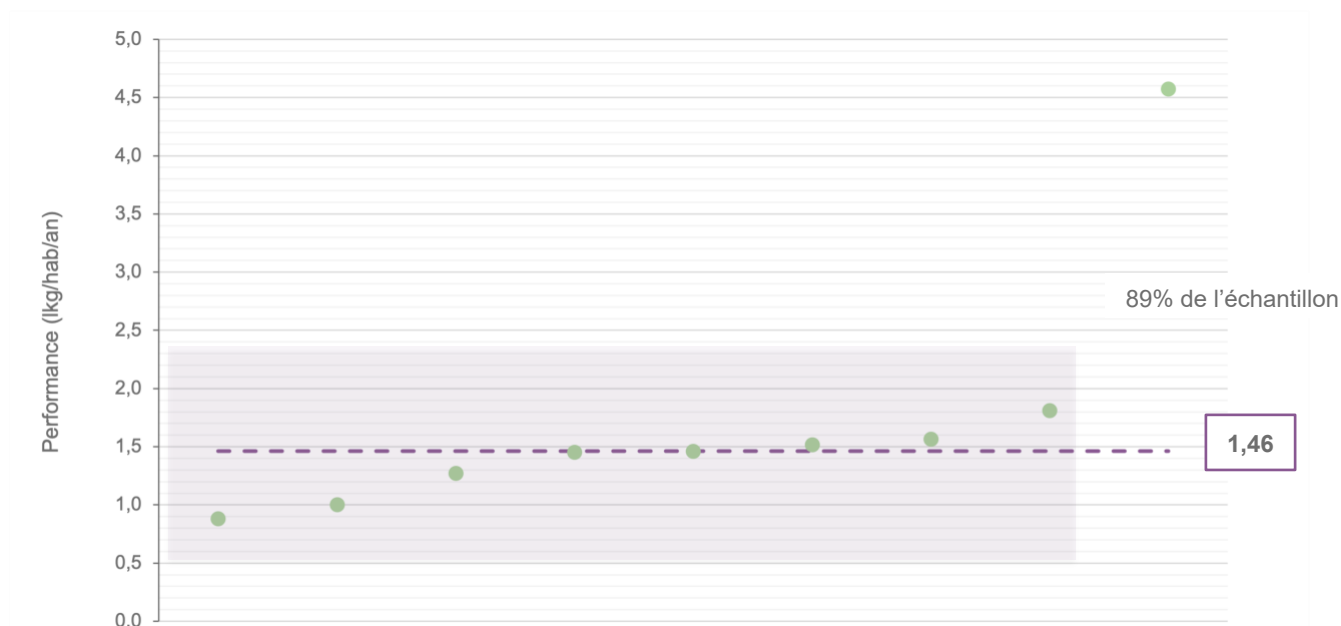


Figure 72 : Performance moyenne par collectivité pour le Mix PE PP PS en ECT

### 2.11.6.2. Prix de reprise appliqués

La moyenne annuelle pondérée est de **41,4 €/t**. Les informations par trimestre 2023 et de l'année 2022 sont synthétisées dans le tableau suivant :

Trimestre	1	2	3	4	2023	2022
<b>Prix de reprise moyen (€/t)</b>	49,5	44,8	49,7	43,7	<b>41,4</b>	256,3
		-10%	+11%	-12%		-83%
<b>Écart type</b>	37,4	36,9	36,2	37,5	<b>37,9</b>	109,8
<b>Minimum (€/t)</b>	20,0	20,0	20,0	20,0	<b>14,5</b>	20,0
<b>Maximum (€/t)</b>	130,0	130,0	130,0	130,0	<b>130,0</b>	381,9

Tableau 42 : Synthèse des prix du Mix PE PP PS en ECT





## 2.11.7. Modalités contractuelles de la reprise

### 2.11.7.1. Données générales

	Nombre de collectivités	Pourcentage sur l'échantillon
<i>Un unique repreneur</i>	9	100%
<i>Clause de confidentialité des prix</i>	5	56%
<i>Transport fluvial ou ferroviaire des matériaux triés</i>	1	11%

Tableau 43 : Modalités contractuelles de la reprise

La totalité des collectivités de l'échantillon déclarent un seul repreneur. Cinq collectivités mentionnent une clause de confidentialité concernant les prix de reprise et une collectivité déclare faire du transport alternatif.

	Nombre de collectivités	Pourcentage de l'échantillon	Montant en moyenne (€/t)	Maximum (€/t)	Minimum (€/t)
<i>Prix plancher</i>	8	89%	39,2	130,0	0,0

Tableau 44 : Prix plancher

Aucune collectivité n'indique posséder de prix plafond dans son contrat.

### 2.11.7.2. La fréquence d'actualisation du prix de reprise

6 collectivités (soit 67% de l'échantillon) ont indiqué avoir une fréquence d'actualisation du prix de reprise, 5 collectivités ont indiqué avoir une fréquence d'actualisation mensuelle du prix de reprise et 1 collecté a indiqué avoir un prix fixe.

### 2.11.7.3. Lieu du recyclage

7 collectivités (soit 78% de l'échantillon) ont indiqué avoir connaissance du lieu de recyclage et indiquent la répartition suivante :

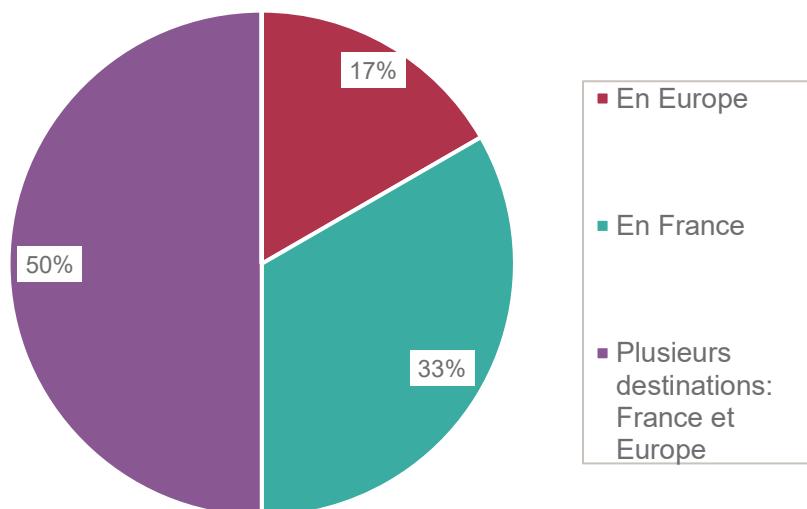


Figure 75 : Lieu de recyclage du Mix PE PP PS en ECT

## 2.11.8. Films (ECT)

Cette section concerne le standard : « Film ECT ». Cette année, 10 collectivités ont répondu aux questions concernant les films ECT mais une seule collectivité a indiqué le prix de reprise. Il n’y aura donc pas d’analyse pour ce matériau.

### 2.11.1. PET Clair (ECT)

Cette section concerne le standard : « PET clair ECT » en ECT. On retrouve le PET clair ECT dans les standards, double matériau plastique standard hors flux développement avec 15 réponses de collectivités et dans le standard double matériau plastique transitoire avec 9 réponses de collectivités.

#### 2.11.1.1. Échantillon de réponses exploitables

	Échantillon exploitable	Total des contrats	Pourcentage
Nombre de contrats ROFED	24	168	14%
Population (millions d'habitants)	9,0	21,9	41%

Tableau 45 : Représentativité du nombre réponses exploitables

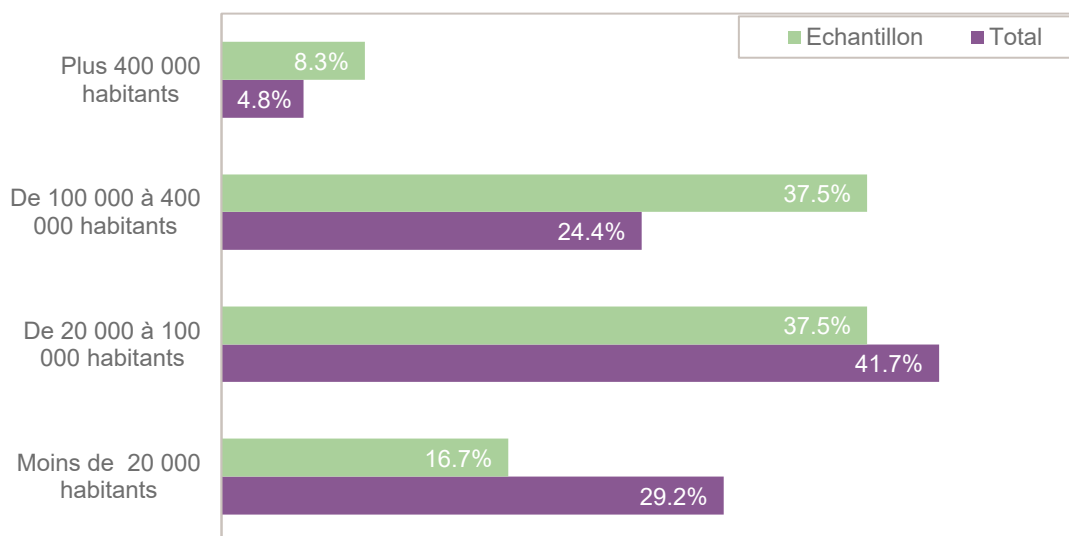


Figure 76 : Représentativité de l'échantillon en nombre de contrats

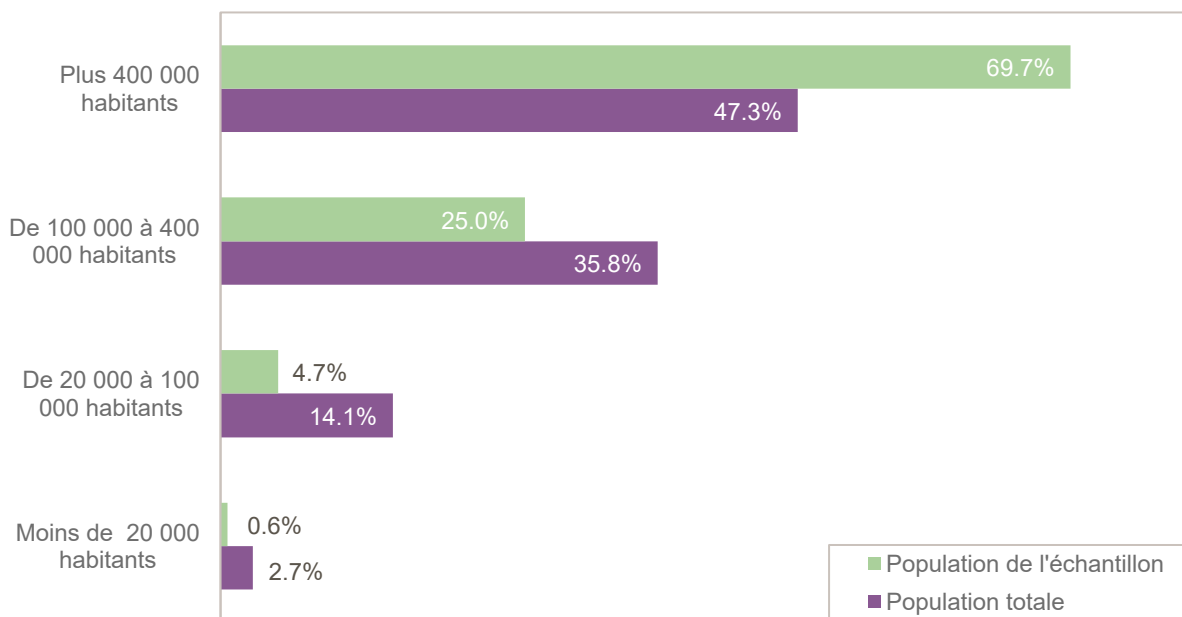


Figure 77 : Représentativité de l'échantillon en nombre d'habitants

Pour le flux de PET Clair en ECT, les collectivités de moyenne et grande taille sont sur-représentées en nombre de contrats et en population contrairement aux collectivités de petite taille.



## 2.11.2. Résultats pour l'année 2023

### 2.11.2.1.1. Performances des collectes

La totalité des tonnages repris correspond à **18 490 tonnes**. La performance moyenne pondérée de l'échantillon est de **2,06 kg/hab/an** pour l'année 2023. L'écart type est de 1,22 avec 67% des collectivités se trouvant dans l'intervalle de l'écart type.



Figure 78 : Performance moyenne par collectivité pour le PET clair en ECT

### 2.11.2.1.2. Prix de reprise appliqués

La moyenne annuelle pondérée est de **316,8 €/t**. Les informations par trimestre et annuelle pour 2023 et pour l'année 2022 sont synthétisées dans le tableau suivant.

Trimestre	1	2	3	4	2023	2022
<b>Prix de reprise moyen (€/t)</b>	487,4	369,8	227,3	198,8	<b>316,8</b>	685,3
		-24%	-39%	-13%		-53%
<b>Écart type</b>	168,8	168,8	134,5	119,9	<b>129,9</b>	86,4
<b>Minimum (€/t)</b>	236,8	100,0	50,0	50,0	<b>121,9</b>	524,6
<b>Maximum (€/t)</b>	750,0	750,0	625,0	625,0	<b>695,7</b>	895,3

Tableau 46 : Synthèse des prix du PET Clair en ECT

Le prix de reprise du PET clair a baissé de 53% entre 2022 et 2023 avec une baisse continue tout au long de l'année mais avec un ralentissement en fin d'année.

La figure ci-dessous présente les prix moyens pondérés croissants de gauche à droite par collectivité avec le prix trimestriel minimal et le prix trimestriel maximal pour l'année 2023.

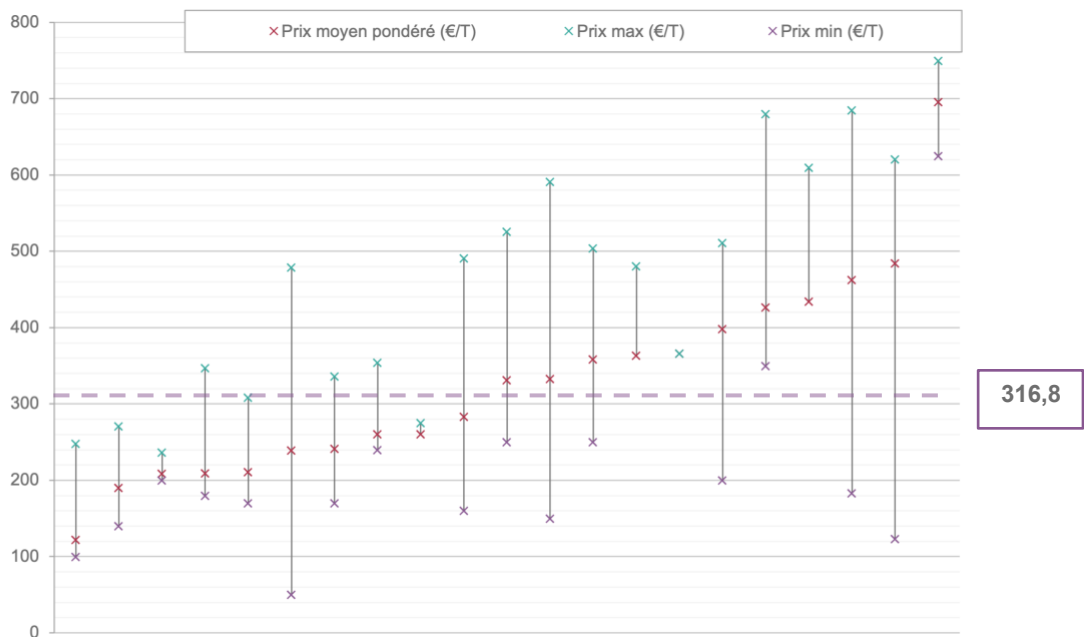


Figure 79 : Prix de reprise appliqués par collectivité pour le PET Clair en ECT

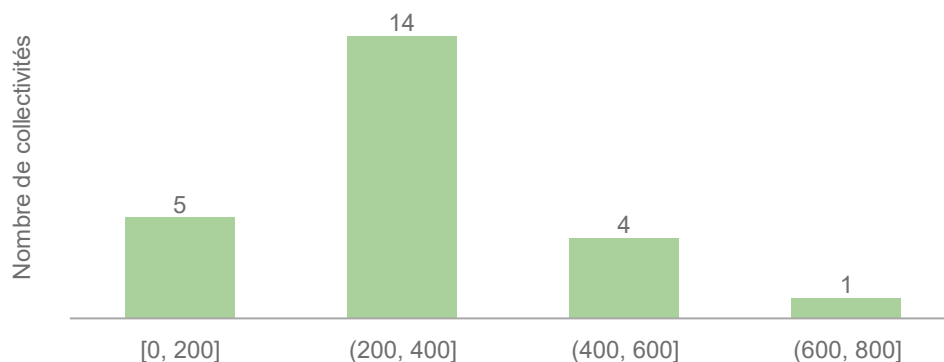


Figure 80 : Distribution des collectivités par prix de reprise moyen

On observe une dispersion assez faible pour les prix de reprise moyens. 21% des collectivités de l'échantillon ont un prix de reprise moyen compris entre 0 et 200€/t. La majorité de l'échantillon, 58% des répondants, ont un prix de reprise moyen compris entre 200 et 400 €/t. 17% des collectivités de l'échantillon ont un prix de reprise moyen entre 400 et 600 €/t et 4% des collectivités de l'échantillon entre 600 et 800 €/t.

Concernant les conditions d'enlèvement et de recyclage, aucune collectivité n'indique de décote sur les tonnages ou sur les prix, ni l'application d'un prix inférieur au prix plancher ou un refus d'enlèvement de lot.



## 2.11.3. Modalités contractuelles de la reprise

### 2.11.3.1.1. Données générales

	Nombre de collectivités	Pourcentage sur l'échantillon
<i>Un unique repreneur</i>	24	100%
<i>Clause de confidentialité des prix</i>	9	38%
<i>Transport fluvial ou ferroviaire des matériaux triés</i>	1	4%

Tableau 47 : Modalités contractuelles de la reprise

La totalité des collectivités indiquent avoir un repreneur unique pour le flux de PET Clair en ECT. 38% indiquent des clauses de confidentialité inscrites au contrat et 4% des collectivités indiquent procéder au transport fluvial des déchets.

	Nombre de collectivités	Pourcentage de l'échantillon	Montant en moyenne (€/t)	Maximum (€/t)	Minimum (€/t)
<i>Prix plancher</i>	20	83%	228,2	750,0	0,0

Tableau 48 : Prix plancher et prix plafond

83% des collectivités de l'échantillon indiquent disposer de prix plancher au contrat. Aucune collectivité n'indique posséder de prix plafond.

### 2.11.3.1.2. La fréquence d'actualisation du prix de reprise

22 collectivités (soit 92% de l'échantillon) ont indiqué la fréquence d'actualisation du prix de reprise, la majorité des collectivités (20 répondants) ont une fréquence d'actualisation mensuelle. 1 collectivité indique une fréquence d'actualisation trimestrielle et 1 collectivité indique une fréquence de révision annuelle.

### 2.11.3.1.3. Lieu du recyclage

Seulement 14 collectivités (soit 58% de l'échantillon) ont indiqué avoir connaissance du lieu de recyclage comme présenté dans la figure suivante :

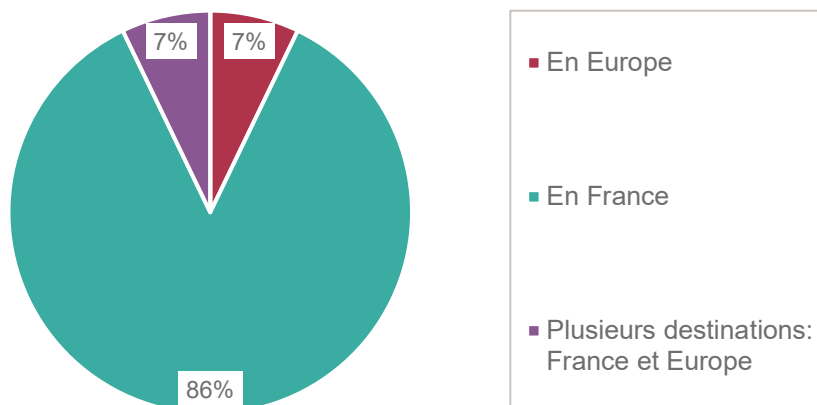


Figure 81 : Lieu de recyclage du PET clair en ECT

### 2.11.1. PEHD PP (ECT)

Cette section concerne le standard : « PEHD PP » en ECT. On retrouve ce matériau dans le standard double matériau plastique standard hors flux développement.

#### 2.11.1.1. Échantillon de réponses exploitables

	Échantillon exploitable	Total des contrats	Pourcentage
Nombre de contrats ROFED	14	149	9%
Population (millions d'habitants)	8,1	22,5	36%

Tableau 49 : Représentativité du nombre réponses exploitables

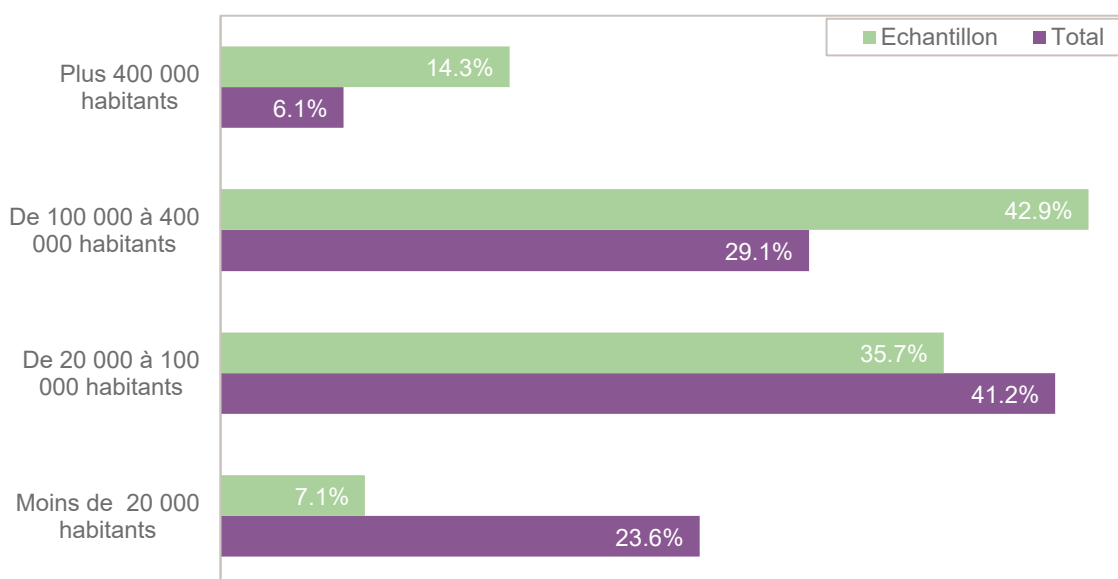


Figure 82 : Représentativité de l'échantillon en nombre de contrats

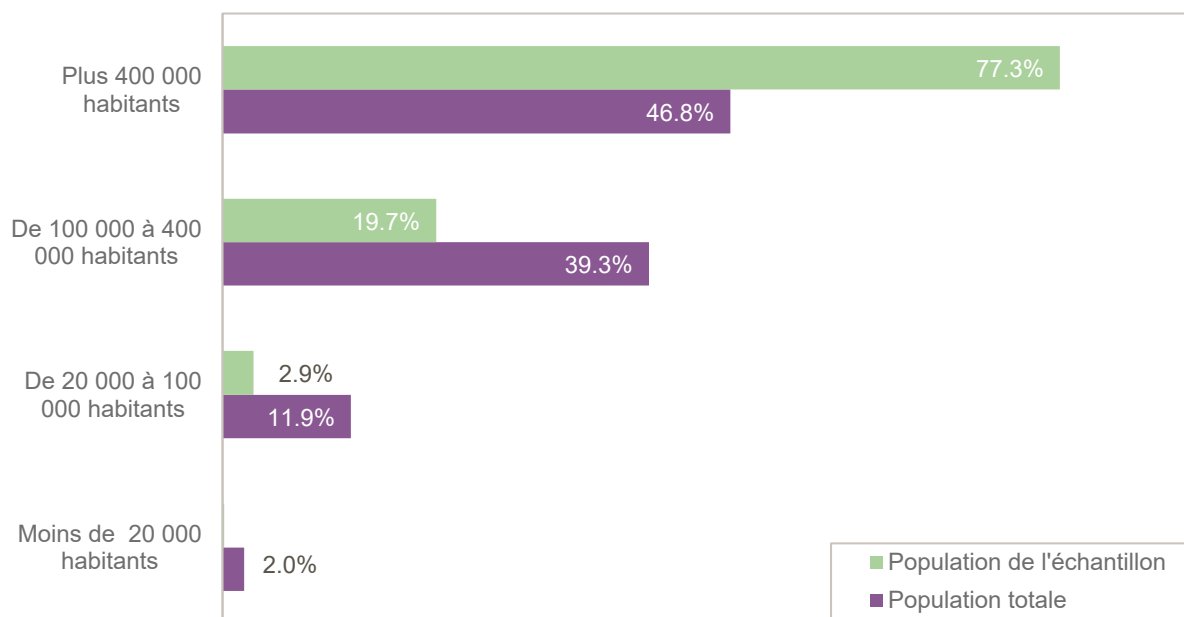


Figure 83 : Représentativité de l'échantillon en nombre d'habitants

Pour le flux de PEHD-PP, les collectivités supérieures à 400 000 habitants sont sur-représentées en nombre de contrats et en population contrairement aux collectivités de petite taille. La collectivité de 100 000 à 400 000 habitants est sur-représentées en nombre de contrats mais pas en population.

## 2.11.2. Résultats pour l'année 2023

### 2.11.2.1. Performances des collectes

La totalité des tonnages repris correspond à **9 777 tonnes**. La moyenne pondérée de la performance de l'échantillon est de **1,21 kg/hab/an** pour l'année 2023. L'écart type est de 0,80 avec 71% des collectivités se trouvant dans l'intervalle de l'écart type.

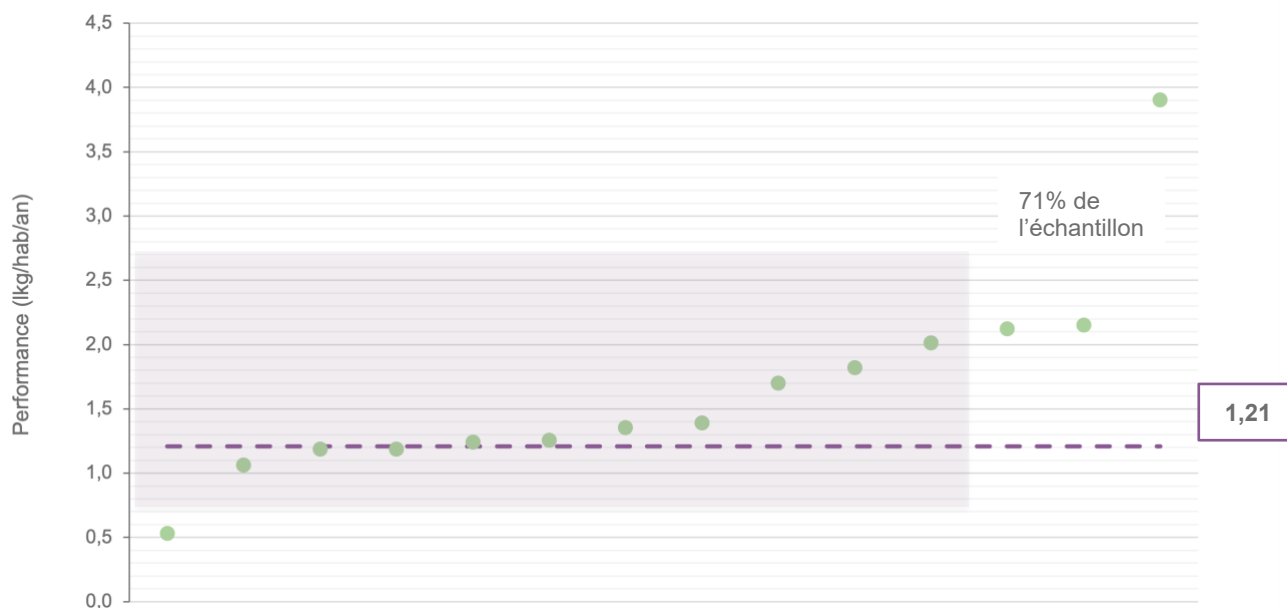


Figure 84 : Performance moyenne par collectivité pour le PEHD PP ECT

### 2.11.2.2. Prix de reprise appliqués

Le calcul du prix de reprise se base sur **9 collectivités** (64% de l'échantillon). La moyenne annuelle pondérée est de **40,6 €/t**. Les informations par trimestre et annuelle de 2023 et de l'année 2022 sont synthétisées dans le tableau suivant :

Trimestre	1	2	3	4	2023	2022
<b>Prix de reprise moyen (€/t)</b>	31,9	46,5	41,7	41,6	<b>40,6</b>	212,7
	+ 46%	- 10%	+0%		- 81%	
<b>Écart type</b>	70,4	69,2	36,8	35,0	<b>44,6</b>	85,2
<b>Minimum (€/t)</b>	10,0	27,0	29,0	27,0	<b>23,1</b>	77,0
<b>Maximum (€/t)</b>	250,0	250,0	125,0	125,0	<b>154,0</b>	350,1

Tableau 50 : Synthèse des prix du flux PEHD PP en ECT

Le prix de reprise du PEHD-PP a baissé de 81% entre 2022 et 2023 avec une forte variabilité trimestrielle allant de – 10 à + 46%.

La figure ci-dessous présente les prix moyens pondérés croissants de gauche à droite par collectivité avec le prix trimestriel minimal et le prix trimestriel maximal pour l'année 2023.



Figure 85 : Prix de reprise appliqués par collectivité pour le PEHD PP en ECT

Globalement, les prix de reprise moyens sont dispersés. L'écart type est de 44,6 et 79% des collectivités se trouvent dans l'intervalle de l'écart type. Sur la figure suivante, on peut observer la dispersion des prix de reprise moyen :

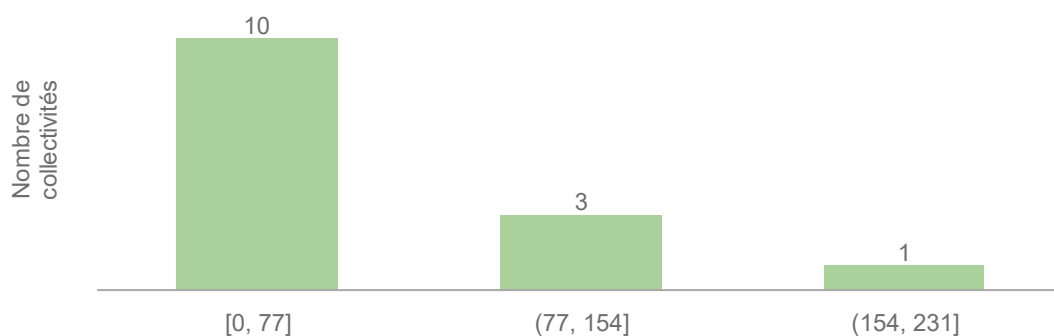


Figure 86 : Distribution des collectivités par prix de reprise moyen

La majorité des collectivités de l'échantillon, 71% ont un prix de reprise moyen compris entre 0 et 77 €/t. 21% des collectivités de l'échantillon ont un prix de reprise moyen entre 77 et 154 €/t et 8% des collectivités entre 154 et 231 €/t.

Concernant les conditions d'enlèvement et de recyclage, aucune collectivité n'indique de décote sur les tonnages ou sur les prix, ni l'application d'un prix inférieur au prix plancher ou un refus d'enlèvement de lot.



## 2.11.3. Modalités contractuelles de la reprise

### 2.11.3.1. Données générales

	Nombre de collectivités	Pourcentage sur l'échantillon
<i>Un unique repreneur</i>	14	100%
<i>Clause de confidentialité des prix</i>	6	43%

Tableau 51 : Modalités contractuelles de la reprise

La totalité des collectivités de l'échantillon indiquent un seul repreneur pour le flux de PEHD-PP et 43% indiquent une clause de confidentialité.

	Nombre de collectivités	Pourcentage de l'échantillon	Montant en moyenne (€/t)	Maximum (€/t)	Minimum (€/t)
<i>Prix plancher</i>	12	86%	47,5	125,0	0,0

Tableau 52 : Prix plancher et prix plafond

86% des collectivités indiquent disposer de prix plancher mais aucune collectivité n'indique posséder un prix plafond.

### 2.11.3.2. La fréquence d'actualisation du prix de reprise

13 collectivités, soit 93% de l'échantillon, ont indiqué avoir connaissance de la fréquence d'actualisation du prix de reprise. 11 collectivités ont une fréquence d'actualisation mensuelle et une collectivité a une fréquence d'actualisation trimestrielle et une autre collectivité a une fréquence de révision annuelle.

### 2.11.3.3. Lieu du recyclage

Seulement 9 collectivités (soit 64% de l'échantillon) ont indiqué avoir connaissance du lieu de recyclage et indiquent la répartition suivante :

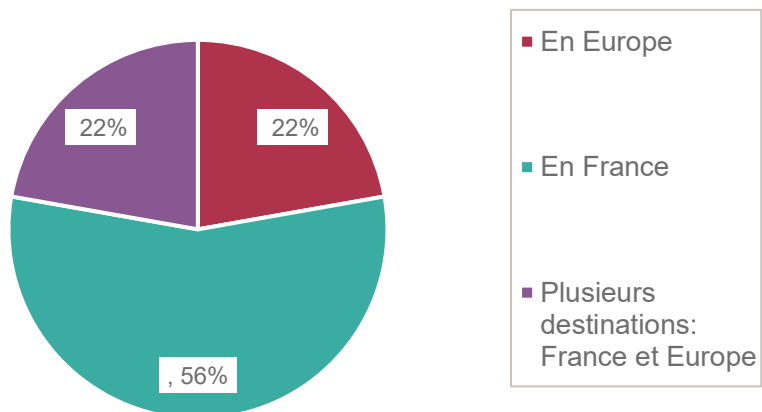


Figure 87 : Lieu de recyclage du PEHD PP en ECT



## 3. REPRISE OPTION INDIVIDUELLE

### 3.1. RESULTATS PRINCIPAUX

L'enquête s'appuie sur un fichier de CITEO fourni en mars qui répertorie **664 collectivités** qui ont contracté, pour au moins un matériau, en ROFED et ROI. Elles représentent une population cumulée de **66,6 millions d'habitants**.

On répertorie 657 collectivités en contrat ROI, soit une population de 66,4 millions d'habitants.

Les résultats principaux sont synthétisés dans le tableau suivant pour les contrats de reprise en option individuelle :

	Acier CS	Acier MIOM	Aluminium CS	Aluminium MIOM	PCNC CS (5.02)	PCM à trier	PCM à trier « papiers »
<i>Nombre de contrats dans l'échantillon</i>	7	20	5	19	6	16	23
<i>% des contrats en ROI</i>	11%	14%	10%	15%	8%	13%	11%
<i>Population échantillon (millions d'habitants)</i>	7,0	8,90	6,1	8,60	0,80	1,90	2,20
<i>% de la population en ROI</i>	85%	44%	88%	46%	8%	17%	11%
<i>Performance moyenne (kg/hab/an)</i>	0,81	4,93	0,18	0,78	7,86	6,46	10,46
<i>Prix de reprise moyen pondéré (€/t)</i>	156,9		466,84		52,7	63,1	65,0
<i>Écart type des prix annuels</i>	[101- 212]		[232 - 701]		[55 - 85]	[1 – 124]	[29 – 100]
<i>Prix maximum (€/t)</i>	203		717		57	248	122
<i>Prix minimum (€/t)</i>	70		94		15	7	15
<i>Prix reprise moyen option filières (€/t)</i>	199,6	ND	599,2	ND	48,53	ND	-

Tableau 53 : Résultats par matériau en reprise option individuelle (données 2023)



Les réponses reçues dans le cadre de l'enquête n'ont pas permis l'analyse de l'ensemble des matériaux. En conséquence, PCNC CS (1.05) et le PCC n'ont pas pu être présentés. Pour l'aluminium et les aciers issus des MIOM, peu de collectivités ont renseigné les données concernant le prix de reprise, il n'a donc pas été possible d'effectuer une analyse concernant le prix. De plus, les plastiques, ne concernant que peu de contrats, n'ont pas été intégrés à l'étude. Aucune analyse par région n'est proposée dans l'étude suivante, le nombre de répondants n'a pas permis de détailler l'étude à cette échelle.

Dans la suite de l'étude, l'analyse se fera standard par standard.

## 3.2. ACIER ISSU DE LA COLLECTE SEPARÉE

Cette section concerne le standard : « Aciers issus de la collecte séparée ».

### 3.2.1. Échantillon de réponses exploitables

L'échantillon des réponses exploitables représente **7 collectivités** pour une population de **7,0 millions d'habitants** soit environ 11% des contrats et 85% de la population ayant opté pour la ROI de l'acier issu de la collecte séparée comme résumé dans le tableau suivant :

	Échantillon exploitable	Total des contrats	Pourcentage
Nombre de contrats ROI	7	64	11%
Population (millions d'habitants)	7,0	8,3	85%

Tableau 54 : Représentativité du nombre réponses exploitables

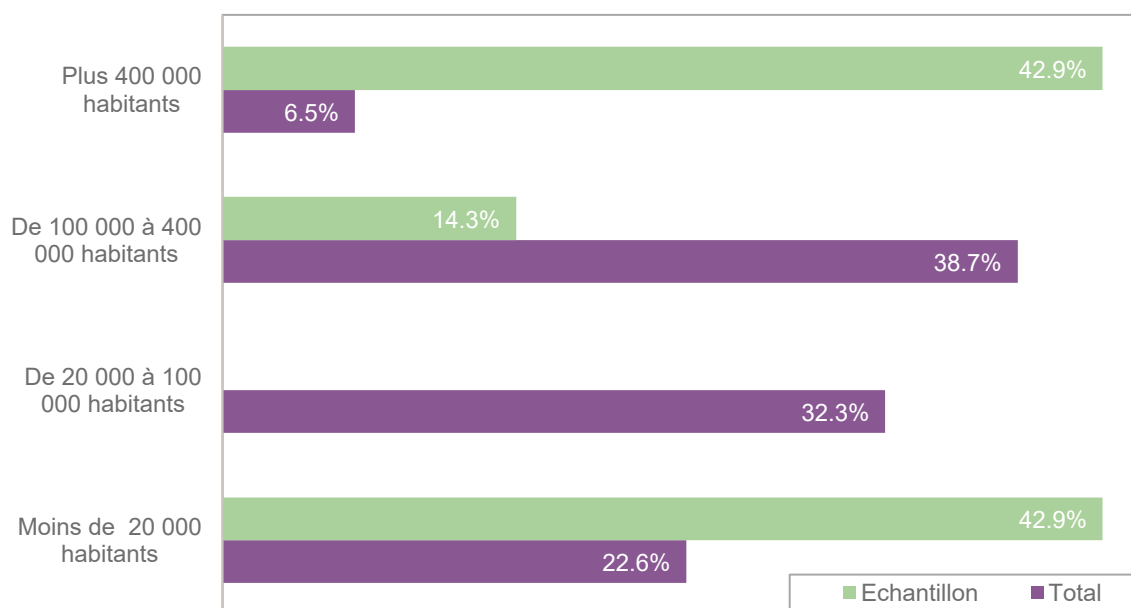


Figure 88 : Représentativité de l'échantillon en nombre de contrats



La figure ci-dessus présente la répartition des contrats en fonction de la taille de la collectivité. L'échantillon contient une proportion plus conséquente de grandes collectivités de plus de 400 000 habitants et moins de 20 000 habitants. Aucune collectivité de 20 000 à 100 000 habitants n'est représentée dans l'échantillon. Cette tendance est à prendre en compte dans l'interprétation des résultats.

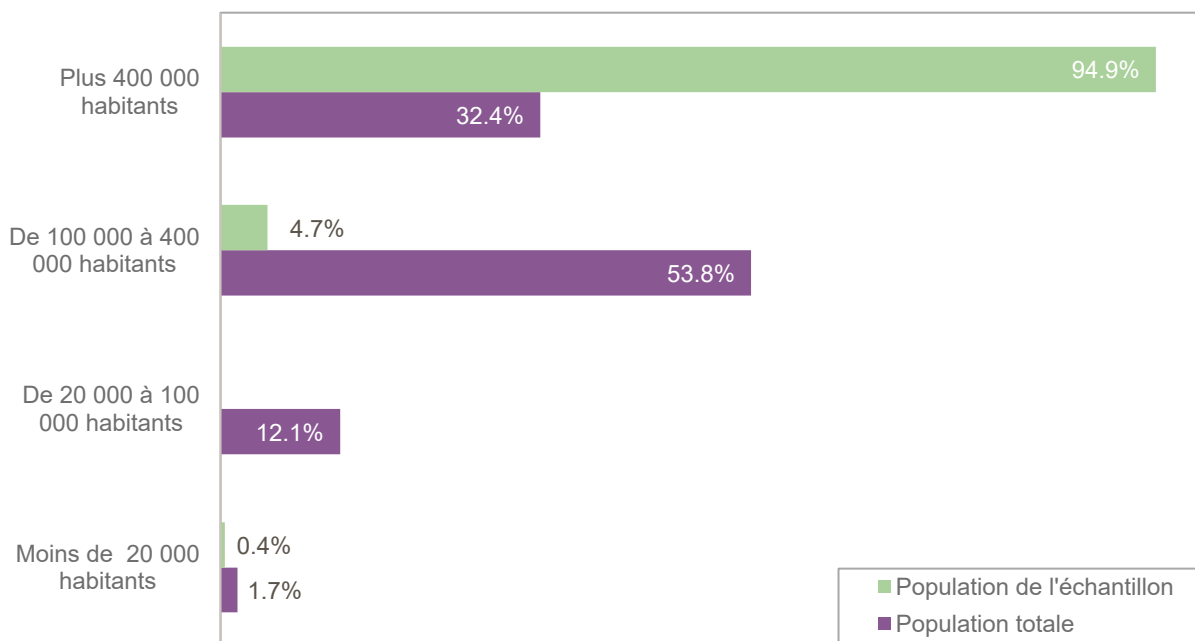


Figure 89 : Représentativité de l'échantillon en nombre d'habitants

La figure ci-dessus présente la répartition du nombre d'habitants selon la taille de la collectivité. Ce graphique montre la sur-représentation des collectivités de plus de 400 000 habitants au sein de l'échantillon.

## 3.2.2. Résultats pour l'année 2023

### 3.2.2.1. Performances des collectes

La totalité des tonnages repris correspond à **5 715 tonnes**. La moyenne pondérée de la performance de l'échantillon, soit la quantité totale de déchets collectés sur le nombre d'habitant de l'échantillon est de **0,81 kg/hab/an** pour l'année 2023. L'écart type est de 1,06 avec 43% des collectivités se trouvant dans l'intervalle de l'écart type (c'est-à-dire la moyenne pondérée plus ou moins l'écart type). La figure suivante présente les performances de collecte de l'ensemble des collectivités de l'échantillon.

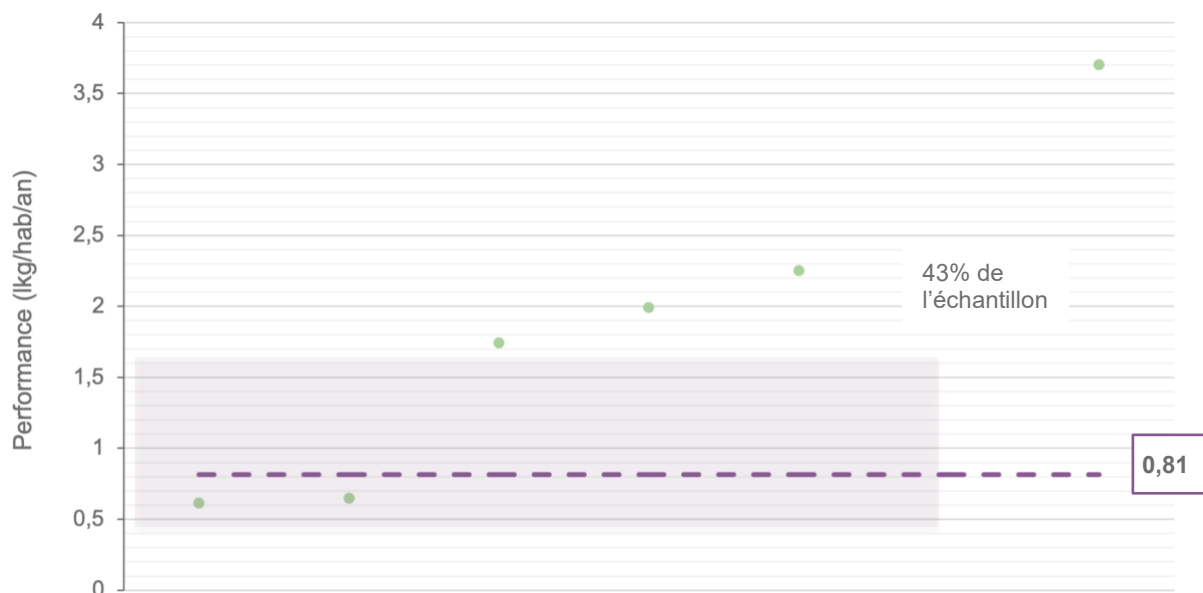


Figure 90 : Performance par collectivité des aciers issus de la CS en ROI

### 3.2.2.2. Prix de reprise appliqués

La moyenne annuelle pondérée, soit la somme totale en euros sur le tonnage total repris de l'échantillon, est de **156,9 €/t**. L'écart type est de 55,7 avec 57% des collectivités se trouvant dans l'intervalle de l'écart type. Le tableau suivant synthétise les informations sur le prix de reprise appliqué pour l'année 2023 :

Trimestre	1	2	3	4	2023	2022
<b>Prix de reprise moyen (€/t)</b>	159,0 + 12%	177,5 - 17%	147,3 - 3%	143,5	<b>156,9</b> - 5%	165,3
<b>Écart type</b>	60,5	63,8	55,0	52,9	<b>55,7</b>	52,6
<b>Minimum (€/t)</b>	70,0	70,0	70,0	70,0	<b>70,0</b>	101,8
<b>Maximum (€/t)</b>	209,0	232,9	194,9	187,9	<b>202,8</b>	235,8

Tableau 55 : Synthèse des prix des aciers issus de la CS en ROI

Les prix de reprise des aciers issus de la CS en ROI ont baissé de 5% entre 2022 et 2023 avec des variations trimestrielles de -17 à + 12%.

La figure suivante permet de visualiser le prix trimestriel minimal, le prix trimestriel maximal ainsi que le prix moyen pondéré sur l'année 2023 de chaque collectivité. Chaque colonne représente une collectivité avec le prix moyen pondéré croissant de gauche à droite.

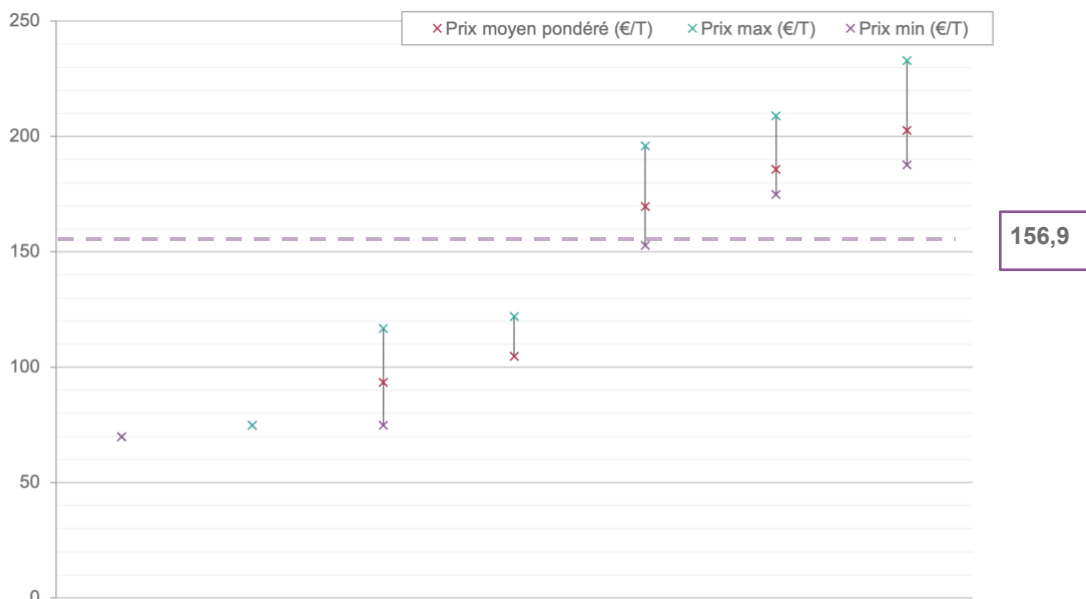


Figure 91 : Prix de reprise appliqués par collectivité pour les aciers CS en ROI

Les prix moyens observés sont compris entre 70 €/t et 202 €/t, la médiane est de 104,83 €/t. Les collectivités de grandes tailles pondèrent le résultat en collectant une quantité de déchets beaucoup plus conséquentes, cela explique l'écart entre la moyenne pondérée et la médiane.

Concernant les conditions d'enlèvement et de recyclage, aucune collectivité n'indique des décotes sur les tonnages et les prix, ni l'application d'un prix inférieur au prix plancher et ni un refus d'enlèvement de lot.

### 3.2.3. Modalités contractuelles de la reprise

#### 3.2.3.1. Données générales

Cette partie vise à définir les clauses présentes entre repreneurs et collectivités. On s'intéressera aux éléments permettant de définir les prix de reprise appliqués ainsi qu'aux clauses particulières.

	Nombre de collectivités	Pourcentage sur l'échantillon
<i>Un unique repreneur</i>	6	86%
<i>Plusieurs repreneurs sur la même période</i>	1	14%
<i>Clause de confidentialité des prix</i>	3	43%

Tableau 56 : Modalités contractuelles de la reprise

86% des collectivités de l'échantillon indiquent un repreneur unique pour les aciers issus de la CS en option individuelle et seulement 1 indique plusieurs repreneurs sur la période.



Trois collectivités sur 7 indiquent des clauses de confidentialités des prix dans les contrats.

	Nombre de collectivités	Pourcentage de l'échantillon	Montant en moyenne (€/t)	Maximum (€/t)	Minimum (€/t)
<i>Prix plancher</i>	6	86%	90,4	152,0	50,0

Tableau 57 : Prix plancher et prix plafond

La quasi-totalité des collectivités de l'échantillon indiquent un prix plancher mais aucune collectivité n'indique avoir de prix plafond.

### 3.2.3.2. La fréquence d'actualisation du prix de reprise

La totalité de l'échantillon, les 5 collectivités, ont indiqué la fréquence d'actualisation des prix de reprise dans leur contrat. 3 collectivités ont une fréquence d'actualisation mensuelle des prix de reprise de l'acier CS en ROI. 1 collectivité indique avoir une fréquence d'actualisation annuelle et 1 collectivité indique avoir un prix fixe.

### 3.2.4. Lieu du recyclage

4 collectivités (57 % de l'échantillon) connaissent le lieu de recyclage et l'ont précisé. La figure suivante indique la répartition des différentes destinations du recyclage relevées dans les contrats de l'enquête :

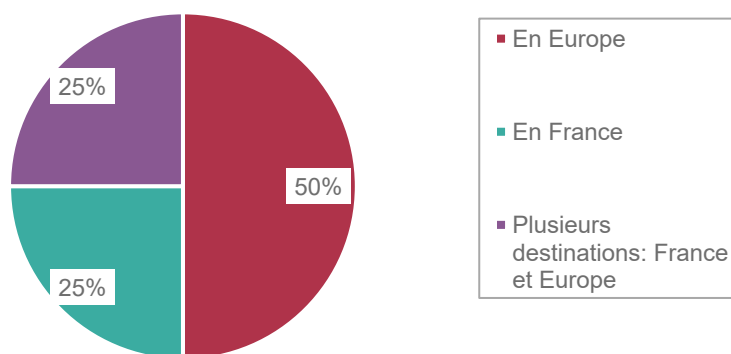


Figure 92 : Lieux du recyclage des aciers issus de la CS en ROI

2 collectivités n'ayant pas précisé le lieu de recyclage indiquent que le contrat prévoit pourtant la transmission de cette information.

### 3.3. ACIER ISSU DES MACHEFERS D'INCINERATION DES ORDURES MENAGERES

Cette section concerne le standard : « Aciers issus des mâchefers d'incinération des ordures ménagères » que l'on notera MIOM.

#### 3.3.1. Échantillon de réponses exploitables

	Échantillon exploitable	Total des contrats	Pourcentage
Nombre de contrats ROI	20	145	14%
Population (millions d'habitants)	8,9	20,3	44%

Tableau 58 : Représentativité du nombre réponses exploitables

L'échantillon des réponses exploitables représente seulement 14% des contrats en ROI concernant les données de tonnage. Pour les prix, seule 3 collectivités indiquent être rémunérées pour la vente des aciers issus des MIOM.

Les figures suivantes présentent la représentativité de l'échantillon pour les 20 collectivités :

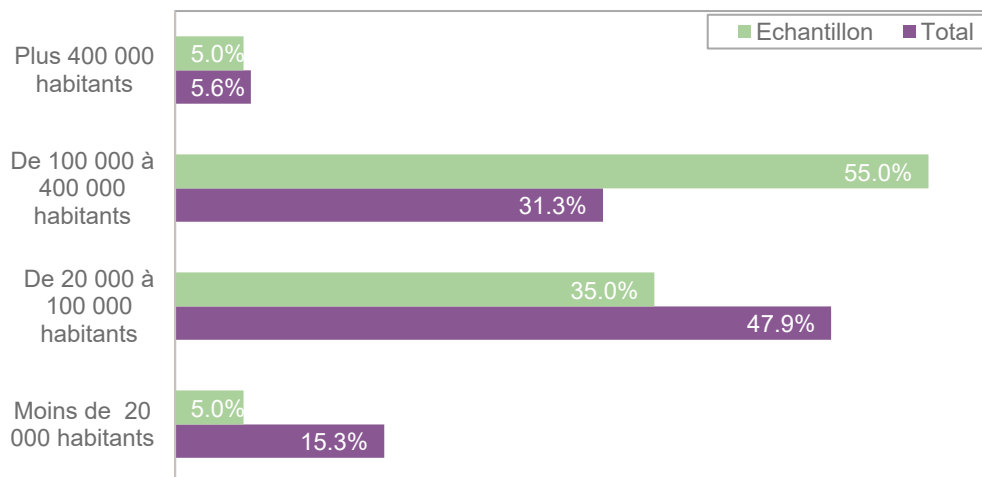


Figure 93 : Représentativité de l'échantillon en nombre de contrats

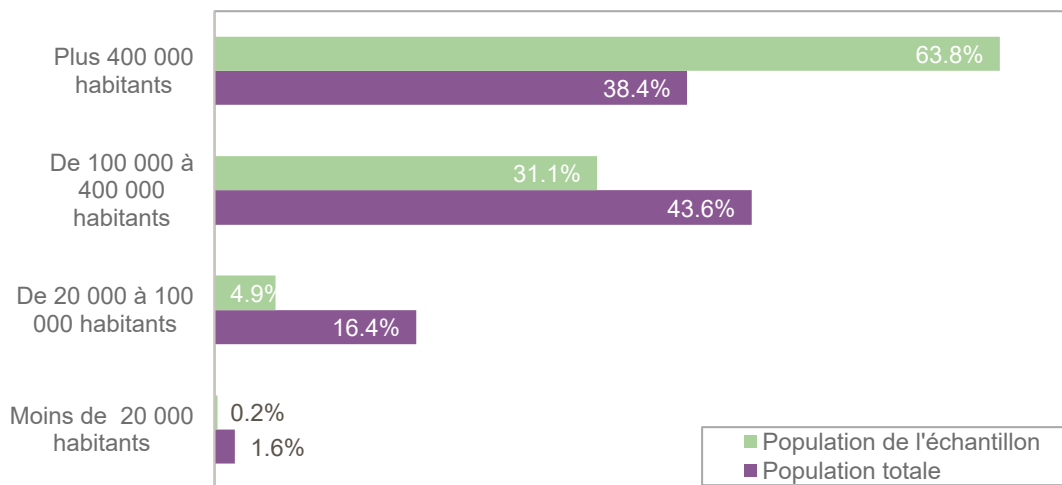


Figure 94 : Représentativité de l'échantillon en nombre d'habitants

Les collectivités supérieures de 100 000 à 400 000 habitants et les collectivités supérieures à 400 000 habitants sont bien représentées en nombre de contrat contrairement aux collectivités de moins de 100 000 habitants. Les collectivités de plus de 400 000 habitants sont sur-représentées en termes de population contrairement aux collectivités de moins de 400 000 habitants.

### 3.3.2. Résultats pour l'année 2023

#### 3.3.2.1. Performances des collectes

La totalité des tonnages repris correspond à **43 673 tonnes**. La performance moyenne pondérée de l'échantillon est de **4,93 kg/hab/an** pour l'année 2023. L'écart type est de 2,93 avec 70% des collectivités se trouvant dans l'intervalle de l'écart type. Il y a un très fort écart entre la valeur minimale et maximale comme montré dans la figure suivante :



Figure 95 : Performance par collectivité pour les aciers issus des MIOM en ROI

### 3.3.2.2. Prix de reprise appliqués

Les 3 collectivités rémunérées pour la vente des aciers issus des MIOM, ont indiqué les données des prix de reprise. Il n'est pas possible de réaliser une moyenne. A titre indicatif, le prix de reprise moyen annuel le plus faible est de 43,1 €/t et le maximum est de 79,2 €/t. Ces données sont à considérer avec prudence, étant donné la taille de l'échantillon.

Concernant les conditions d'enlèvement et de recyclage, aucune collectivité n'indique de décote sur les tonnages ou les prix, ni de refus d'enlèvement de lot, ni l'application d'un prix inférieur au prix plancher.

### 3.3.3. Modalités contractuelles de la reprise

Cette partie vise à définir les clauses présentes entre repreneurs et collectivités. On s'intéressera aux éléments permettant de définir les prix de reprise appliqués ainsi qu'aux clauses particulières.

#### 3.3.3.1. Données générales

	Nombre de collectivités	Pourcentage sur l'échantillon
Un unique repreneur	13	65%
Plusieurs repreneurs sur la même période	4	20%
Plusieurs repreneurs simultanés sur la même période	3	15%
Clause de confidentialité des prix	6	30%

Tableau 59 : Modalités contractuelles de la reprise



Plus de la moitié des collectivités de l'échantillon déclarent avoir un repreneur unique tandis que 20% d'entre elles indiquent avoir eu plusieurs repreneurs sur la même période et 15% ont eu plusieurs repreneurs simultanément sur la même période. 6 collectivités sur 20 indiquent des clauses de confidentialité des prix inscrites à leurs contrats.

	Nombre de collectivités	Pourcentage de l'échantillon	Montant en moyenne (€/t)	Maximum (€/t)	Minimum (€/t)
<i>Prix plancher</i>	1	5%	16,0	16,0	16,0

Tableau 60 : Prix plancher et prix plafond

Une collectivité indique disposer d'un prix plancher mais aucune collectivité n'a indiqué posséder un prix plafond.

L'analyse des données contractuelles transmises a permis d'identifier que 6 des collectivités sont maître d'ouvrage d'exploitation en DSP et 5 des collectivités déclarent être clientes de l'UIOM. Les autres sont adhérentes à un syndicat ou maître d'ouvrage selon différentes formes d'exploitation comme montré dans la figure suivante :

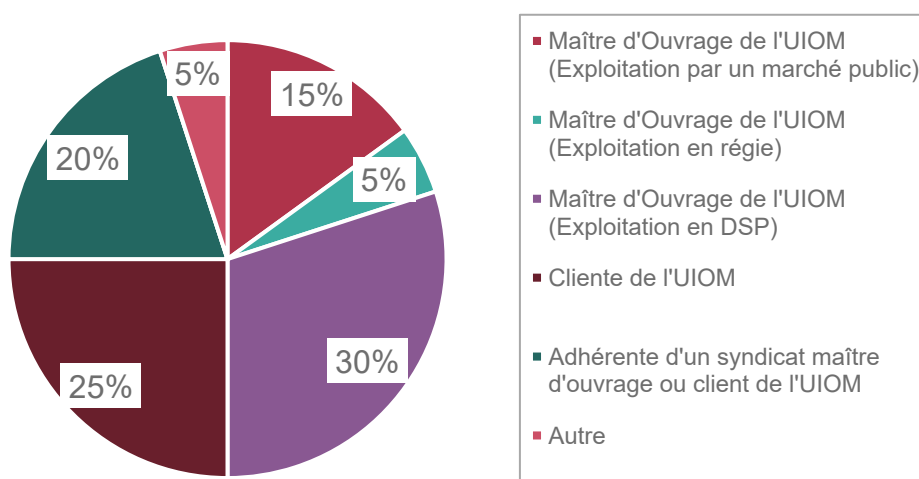


Figure 96 : Positionnement de la collectivité vis-à-vis de l'incinérateur pour les aciers issus des MIOM en ROI  
Le cas « autre » correspond à 1 collectivité.

20 collectivités de l'échantillon connaissent leur situation vis-à-vis de la vente des aciers issus des MIOM. La vente est assurée majoritairement par l'exploitant ou le délégataire de l'UIOM comme montré sur la figure suivante :

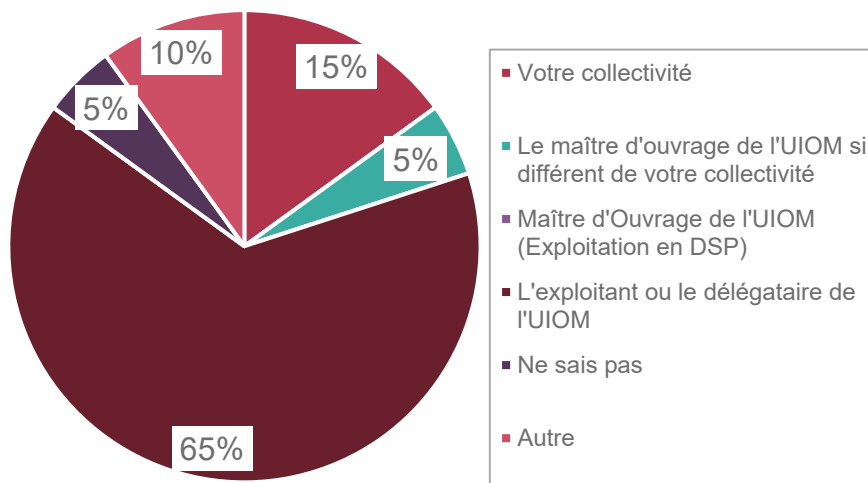


Figure 97 : Entité assurant la vente des aciers issus des MIOM en ROI

1 collectivité indique ne pas savoir qui est en charge de la vente et 1 collectivité indique « autre » (CPPP).

Sur les 5 collectivités de l'échantillon déclarant être rémunérées pour la vente des aciers :

- 3 collectivités indiquent que la vente des aciers issus des MIOM est assurée par la collectivité. 2 collectivités reçoivent la totalité des prix de reprise et 1 collectivité ne sais pas.
- 2 indique que l'exploitant ou le délégataire de l'UIOM est en charge de la vente. Celle-ci déclare être rémunérée sous la forme de déduction des tarifs d'incinération.

### 3.3.3.2. La fréquence d'actualisation du prix de reprise

Sur les 5 collectivités déclarant être rémunérée, 4 collectivités ont indiqué connaître la fréquence d'actualisation pour les prix de reprise dans leur contrat pour les aciers issus des MIOM en ROI. Il s'agit pour trois collectivités d'une fréquence mensuelle et pour une collectivité d'une fréquence annuelle.

### 3.3.4. Lieu du recyclage

11 collectivités de l'échantillon connaissent le lieu de recyclage et l'ont précisé, cela représente 55% de l'échantillon. La figure suivante indique la répartition des différentes destinations du recyclage relevées dans les contrats de l'enquête :

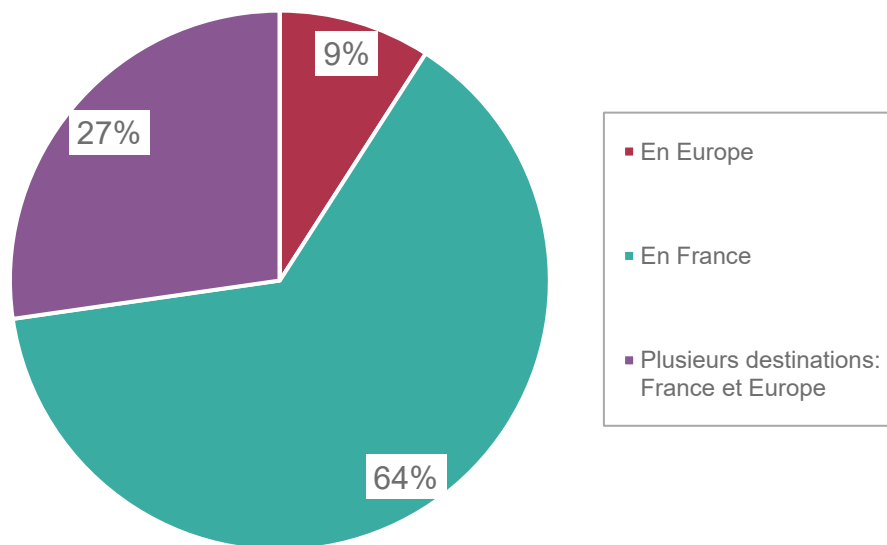


Figure 98 : Lieux du recyclage des aciers issus des MIOM en ROI

La destination majoritaire reste la France. Parmi les collectivités n'ayant pas précisé le lieu de recyclage :

- 3 collectivités indiquent que le contrat ne prévoit pas la transmission de cette information ;
- 1 collectivité indique que le contrat prévoit pourtant la transmission de cette information
- 5 collectivités indiquent non précisé.

### 3.4. ALUMINIUM ISSU DE LA COLLECTE SEPARÉE

Cette section concerne le standard : « Aluminium issus de la collecte séparée ».

#### 3.4.1. Échantillon de réponses exploitables

L'échantillon des réponses exploitables représente **5 collectivités** pour une population de **6,1 millions d'habitants** soit environ 10% des contrats et 88% de la population ayant opté pour la ROI de l'acier issu de la collecte séparée comme résumé dans le tableau suivant :

	Échantillon exploitable	Total des contrats	Pourcentage
<i>Nombre de contrats ROI</i>	5	52	10%
<i>Population (millions d'habitants)</i>	6,1	7,0	88%

Tableau 61 : Représentativité du nombre de réponses exploitables

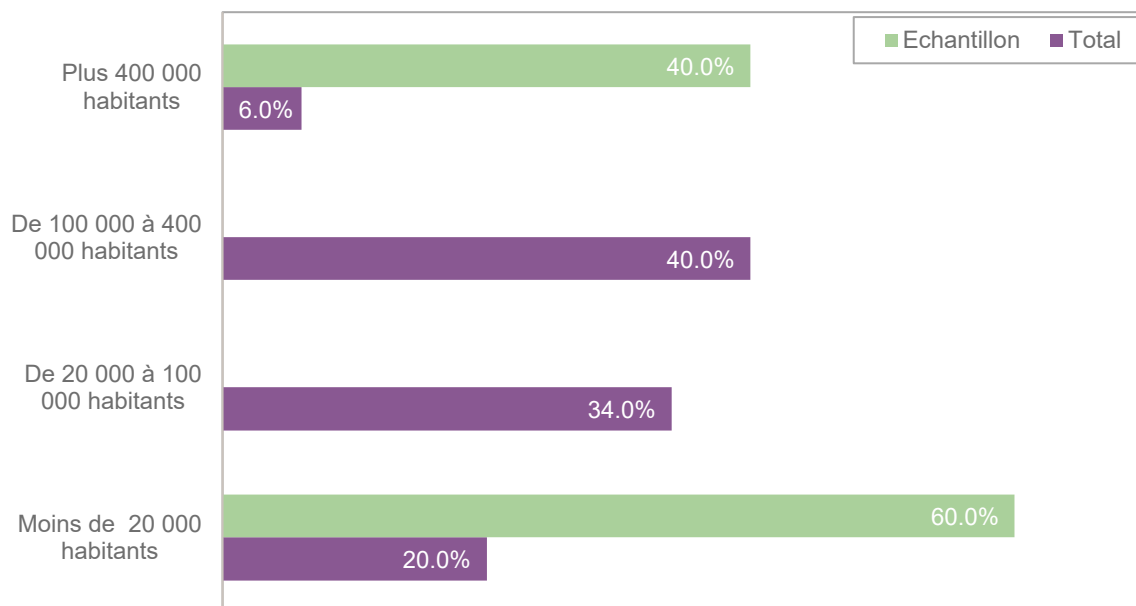


Figure 99 : Représentativité de l'échantillon en nombre de contrats

La figure ci-dessus présente la répartition des contrats en fonction de la taille de la collectivité. Par rapport au total national, l'échantillon contient une proportion plus conséquente de collectivités de moins de 20 000 habitants et de grandes collectivités de plus de 400 000 habitants. Aucune collectivité de 20 000 à 400 000 habitants n'est représentée dans l'échantillon. Cette tendance est à prendre en compte dans l'interprétation des résultats.

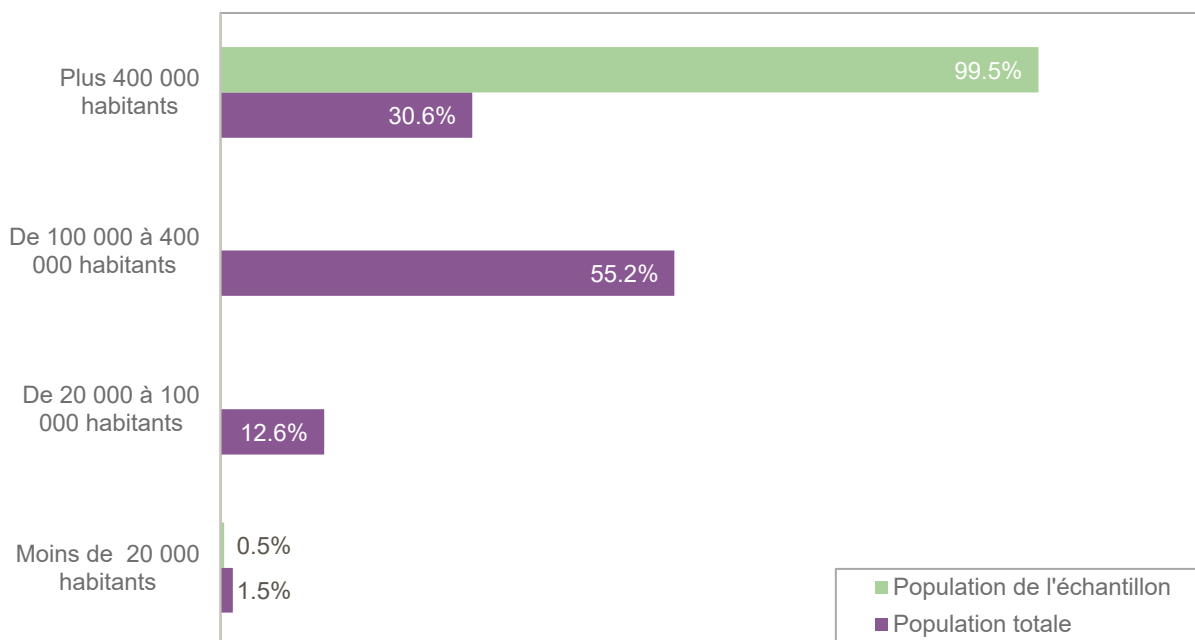


Figure 100 : Représentativité de l'échantillon en nombre d'habitants

La figure ci-dessus présente la répartition du nombre d'habitants selon la taille de la collectivité. Ce graphique confirme la sur-représentativité des collectivités de plus de 400 000 habitants et une petite représentation de collectivités avec moins de 20 000 habitants. Au sein de l'échantillon, deux collectivités ont une population ayant plus de 400 000 habitants et trois collectivités ont une population de moins de 20 000 habitants.

### 3.4.2. Résultats pour l'année 2023

#### 3.4.2.1. Performances des collectes

La totalité des tonnages repris correspond à **1 077 tonnes**. La moyenne pondérée de la performance de l'échantillon, soit la quantité totale de déchets collectés sur le nombre d'habitant de l'échantillon est de **0,18 kg/hab/an** pour l'année 2023. L'écart type est de 1,51 avec 80% des collectivités se trouvant dans l'intervalle de l'écart type (c'est-à-dire la moyenne pondérée plus ou moins l'écart type). La figure suivante présente les performances de collecte de l'ensemble des collectivités de l'échantillon.

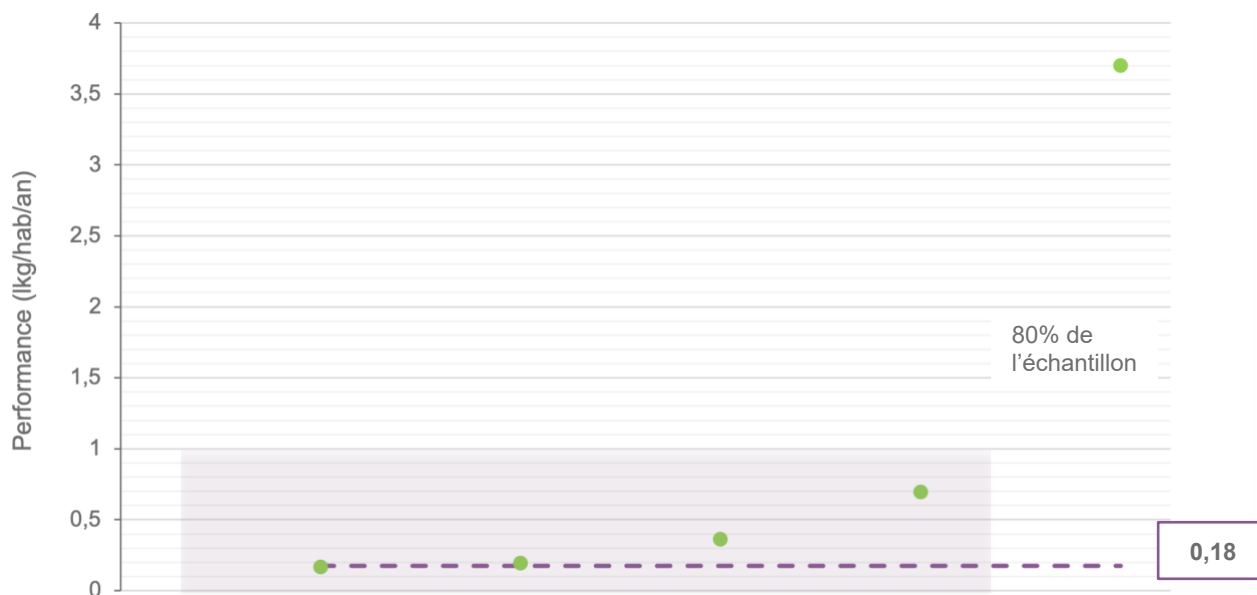


Figure 101 : Performance par collectivité des aluminium issus de la CS en ROI

### 3.4.2.2. Prix de reprise appliqués

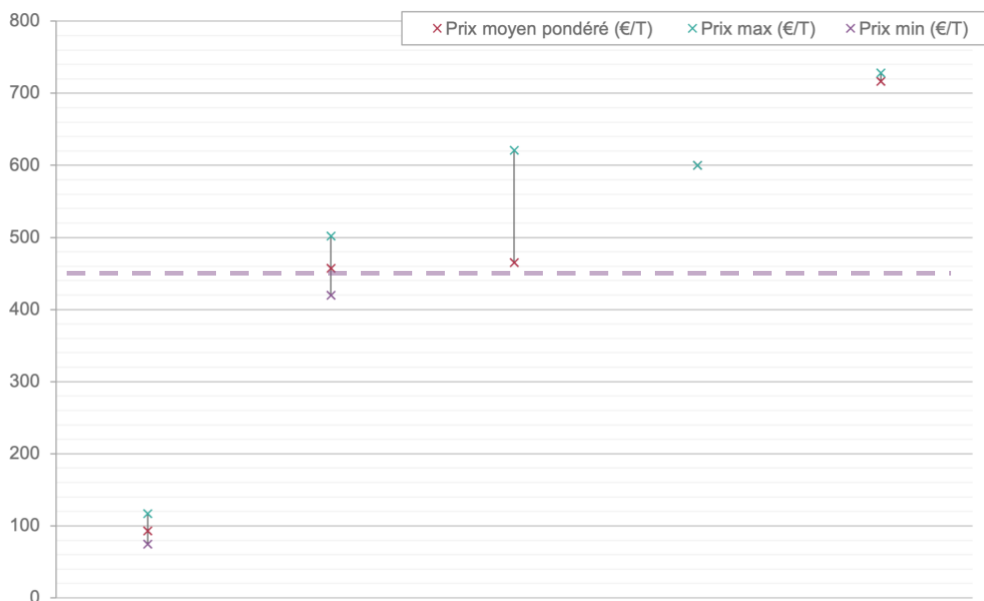
La moyenne annuelle pondérée, soit la somme totale en euros sur le tonnage total repris de l'échantillon, est de **466,8 €/t**. L'écart type est de 234,4 avec 60% des collectivités se trouvant dans l'intervalle de l'écart type. Le tableau suivant synthétise les informations sur le prix de reprise appliqué pour l'année 2023 :

Trimestre	1	2	3	4	2023
<b>Prix de reprise moyen (€/t)</b>	525,3	451,0	429,6	461,6	466,8
		- 14%	- 5%	+ 7%	- 10%
<b>Écart type</b>	305,3	263,5	326,8	274,0	234,4
<b>Minimum (€/t)</b>	117,0	107,0	75,0	75,0	93,6
<b>Maximum (€/t)</b>	720,0	621,0	728,2	699,5	716,9

Tableau 62 : Synthèse des prix des aluminium issus de la CS en ROI

Les prix de reprise des aluminiums issus de la CS en ROI ont baissé de 10% entre 2022 et 2023 avec des variations trimestrielles de -14 à + 7%.

La figure suivante permet de visualiser le prix trimestriel minimal, le prix trimestriel maximal ainsi que le prix moyen pondéré sur l'année 2023 de chaque collectivité. Chaque colonne représente une collectivité avec le prix moyen pondéré croissant de gauche à droite.



466,8

Figure 102 : Prix de reprise appliqués par collectivités pour aluminium CS en ROI

Concernant les conditions d'enlèvement et de recyclage :

- Aucune collectivité n'indique des décotes sur les tonnages ;
- Aucune collectivité n'indique des décotes sur les prix ;
- Seule 1 collectivité indique l'application d'un prix inférieur au prix plancher ;
- Aucune collectivité n'indique un refus d'enlèvement de lot.

### 3.4.3. Modalités contractuelles de la reprise

#### 3.4.3.1. Données générales

Cette partie vise à définir les clauses présentes entre repreneurs et collectivités. On s'intéressera aux éléments permettant de définir les prix de reprise appliqués ainsi qu'aux clauses particulières.

	Nombre de collectivités	Pourcentage sur l'échantillon
Un unique repreneur	5	100%
Clause de confidentialité des prix	2	40%

Tableau 63 : Modalités contractuelles de la reprise

La totalité des collectivités de l'échantillon indiquent un repreneur unique pour les aluminiums issus de la CS en option individuelle et 2 collectivités indiquent des clauses de confidentialités dans leurs contrats.



	Nombre de collectivités	Pourcentage de l'échantillon	Montant en moyenne (€/t)	Maximum (€/t)	Minimum (€/t)
<b>Prix plancher</b>	5	100%	264,0	350,0	90,0

Tableau 64 : Prix plancher

La totalité des collectivités de l'échantillon indiquent disposer d'un prix plancher mais aucune collectivité n'a indiqué posséder un prix plafond.

### 3.4.3.2. La fréquence d'actualisation du prix de reprise

Seulement 2 collectivités ont indiqué la fréquence d'actualisation des prix de reprise dans leur contrat. Une collectivité a une fréquence d'actualisation mensuelle des prix de reprise de l'aluminium CS en ROI et une collectivité indique avoir un prix fixe.

### 3.4.4. Lieu du recyclage

2 collectivités (40 % de l'échantillon) connaissent le lieu de recyclage et l'ont précisé. Une collectivité indique un lieu de recyclage en France et une collectivité indique un lieu de recyclage en Europe.

Les collectivités n'ayant pas précisé le lieu de recyclage indiquent que le contrat prévoit pourtant la transmission de cette information.

## 3.5. ALUMINIUM ISSU DES MACHEFERS D'INCINERATION DES ORDURES MENAGERES

Cette section concerne le standard : « Aluminium issu des mâchefers d'incinération des ordures ménagères » noté MIOM.

### 3.5.1. Échantillon de réponses exploitables

	Échantillon exploitable	Total des contrats	Pourcentage
<i>Nombre de contrats ROI</i>	19	130	15%
<i>Population (millions d'habitants)</i>	8,6	18,6	46%

Tableau 65 : Représentativité du nombre réponses exploitables

De même que pour les aciers issus des MIOM, sur tout l'échantillon, seules 3 collectivités déclarent être rémunérées pour la vente de l'aluminium issu des MIOM. Les figures suivantes présentent la représentativité de l'échantillon pour les 19 répondants, cela concerne les données liées au tonnage (à la performance) et aux modalités du contrat. Pour le prix de reprise, l'échantillon est réduit au 4 collectivités et est détaillé dans la partie concernée.

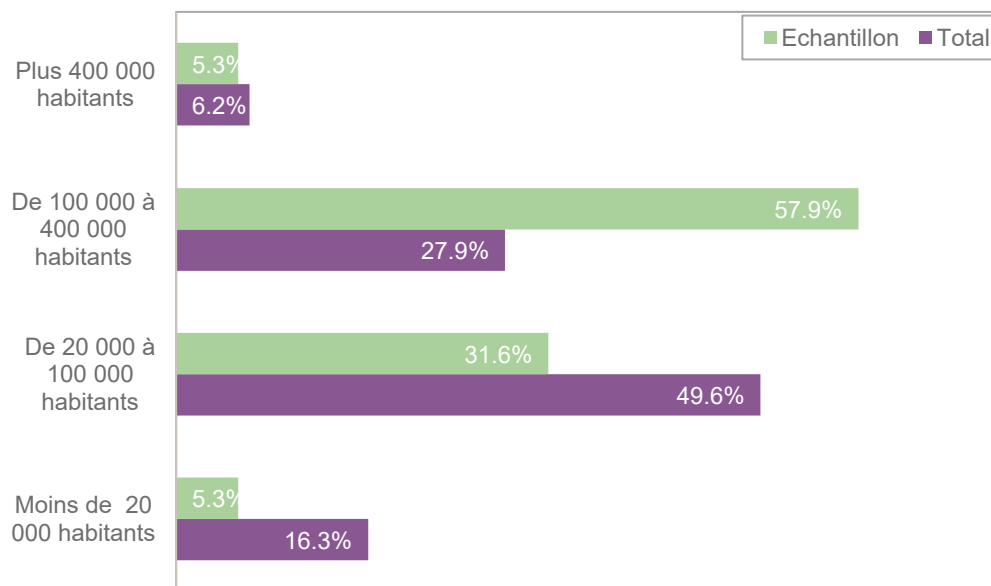


Figure 103 : Représentativité de l'échantillon en nombre de contrats

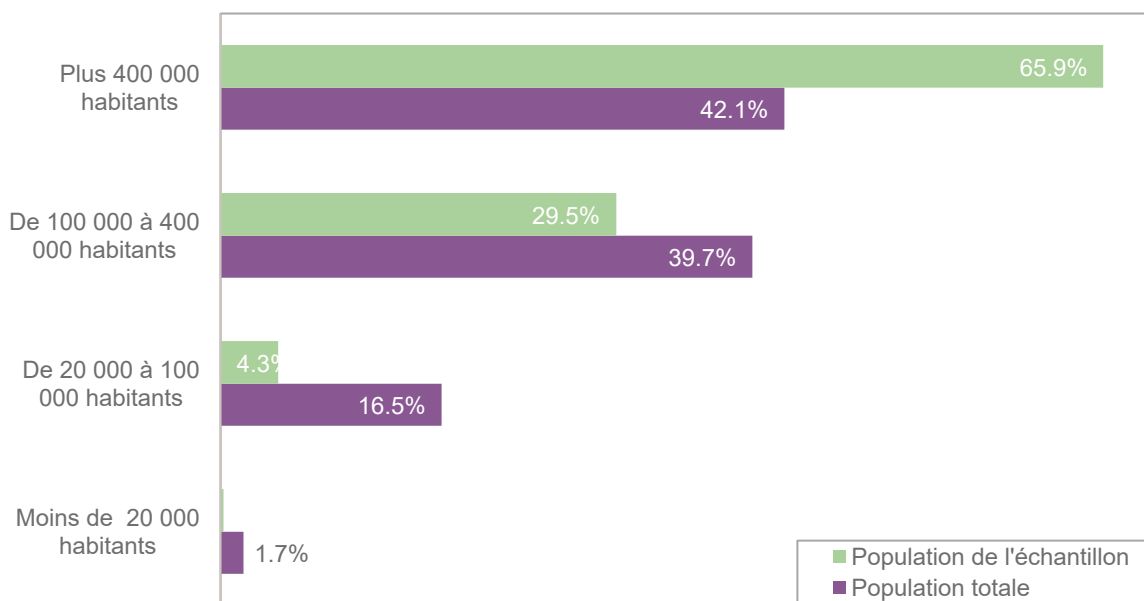


Figure 104 : Représentativité de l'échantillon en nombre d'habitants

Les collectivités de 100 000 à 400 000 habitants et les collectivités supérieures à 400 000 habitants sont bien représentées en nombre de contrat contrairement aux collectivités de moins de 100 000 habitants. Les collectivités de plus de 400 000 habitants sont sur-représentées en termes de population contrairement aux collectivités de moins de 400 000 habitants.



## 3.5.2. Résultats pour l'année 2023

### 3.5.2.1. Performances des collectes

La totalité des tonnages repris correspond à **6 700 tonnes**. La performance moyenne pondérée de l'échantillon est de **0,78 kg/hab/an** pour l'année 2023. L'écart type est de 1,31 avec 68% des collectivités se trouvant dans l'intervalle de l'écart type.

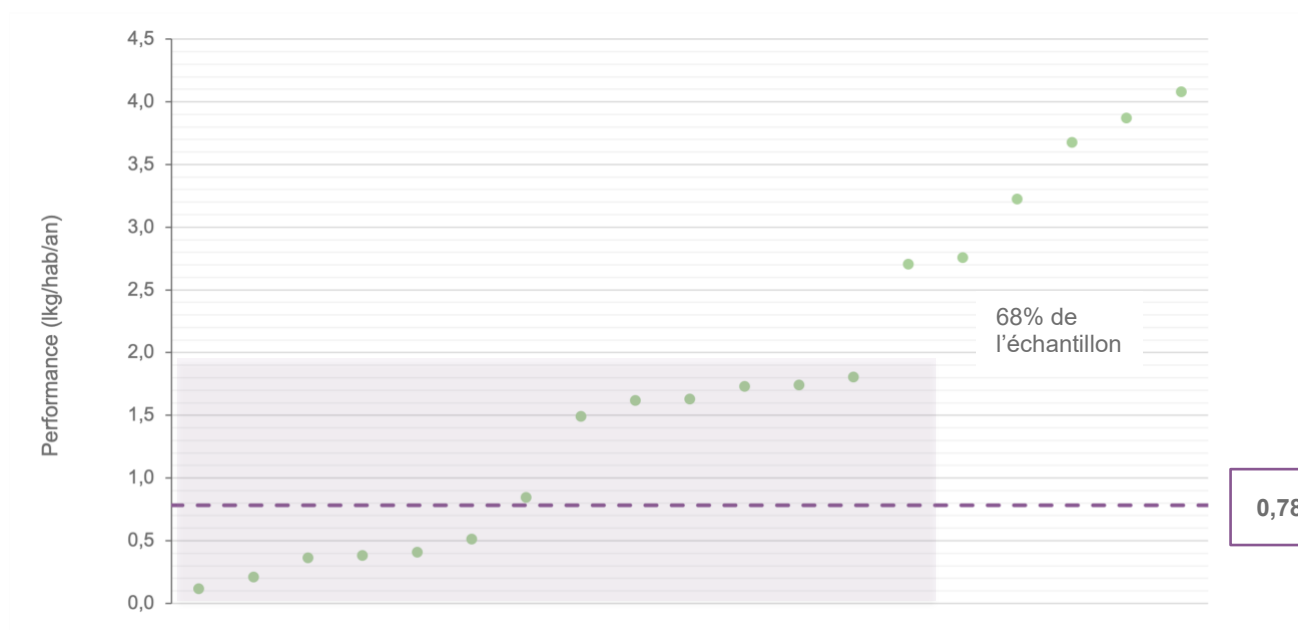


Figure 105 : Performance par collectivité pour l'aluminium issu des MIOM en ROI

### 3.5.2.2. Prix de reprise appliqués

3 collectivités ont indiqué être rémunérées pour la vente de l'aluminium issu des MIOM et ont renseigné les données concernant le prix de reprise. Il n'est pas possible de réaliser une moyenne.

Concernant les conditions d'enlèvement et de recyclage, aucune collectivité n'indique de décote sur les tonnages ou les prix, ni de refus d'enlèvement de lot ni l'application d'un prix inférieur au prix plancher.

## 3.5.3. Modalités contractuelles de la reprise

### 3.5.3.1. Données générales

	Nombre de collectivités	Pourcentage sur l'échantillon
Un unique repreneur	13	68%
Plusieurs repreneurs sur la même période	3	16%
Plusieurs repreneurs simultanés sur la même période	3	16%
Clause de confidentialité des prix	5	26%

Tableau 66 : Modalités contractuelles de la reprise



Plus de la moitié des collectivités de l'échantillon indiquent un repreneur unique pour les aluminiums issus des MIOM en option individuelle et seulement 3 indique plusieurs repreneurs sur la période et plusieurs repreneurs simultanés sur la même période.

Trois collectivités sur 19 indiquent des clauses de confidentialités des prix dans les contrats.

	Nombre de collectivités	Pourcentage de l'échantillon	Montant en moyenne (€/t)	Maximum (€/t)	Minimum (€/t)
Prix plancher	2	11%	537,5	675,0	400,0

Tableau 67 : Prix plancher

Une collectivité indique disposer d'un prix plancher mais aucune collectivité n'a indiqué posséder un prix plafond.

L'analyse des données contractuelles transmises a permis d'identifier que la majorité des collectivités déclarent être maître d'ouvrage de l'UIOM (exploitation en DSP). Le reste est adhérent à un syndicat maître d'ouvrage ou est maître de l'UIOM selon différentes formes d'exploitation ou cliente de l'UIOM comme montré dans la figure suivante :

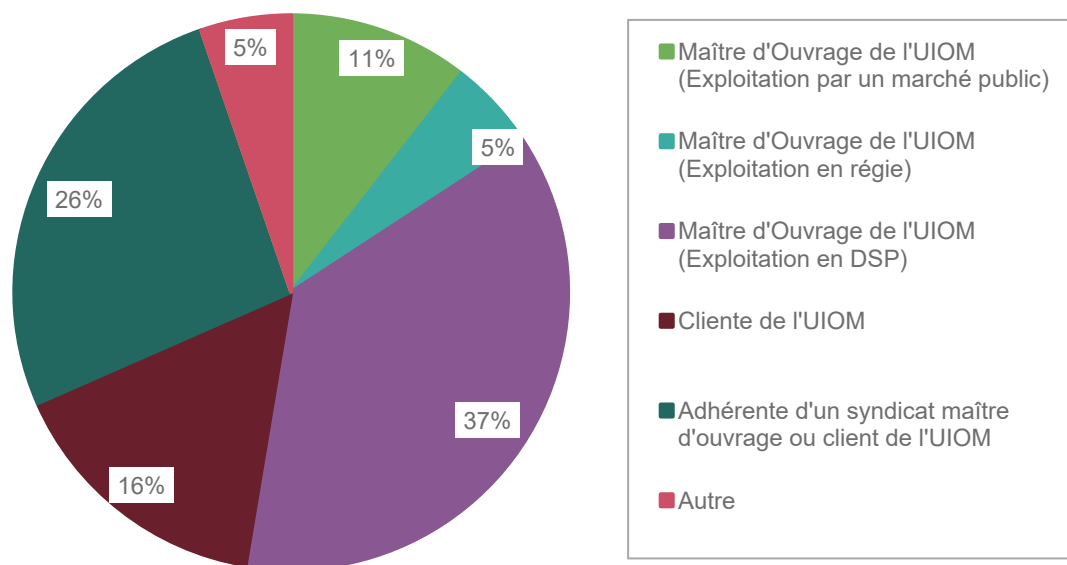


Figure 106 : Positionnement de la collectivité vis-à-vis de l'incinérateur pour l'aluminium issu des MIOM en ROI

Le cas « autre » correspond à 1 collectivité. (CPPP)

19 collectivités de l'échantillon connaissent leur situation vis-à-vis de la vente de l'aluminium issu des MIOM. La vente est assurée majoritairement par l'exploitant ou le délégataire de l'UIOM comme montré sur la figure suivante :

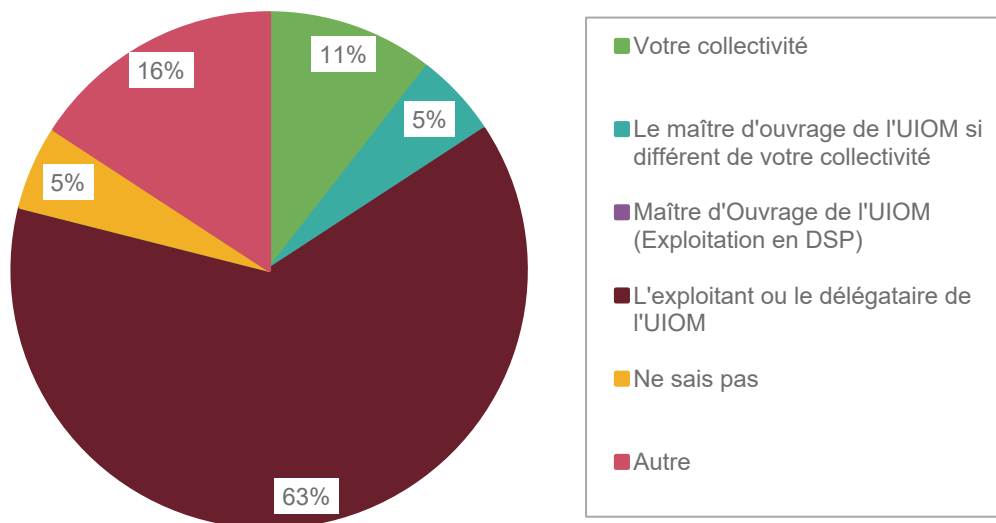


Figure 107 : Entité assurant la vente de l'aluminium issu des MIOM en ROI

1 collectivité indique ne pas savoir qui est en charge de la vente et 3 collectivités indiquent « autre » et 1 collectivité précise que la vente est mixte : exploitants ou Sycatom selon les UIOM.

Sur les 4 collectivités de l'échantillon déclarant être rémunérées pour la vente des aciers :

- 3 collectivités indiquent que la vente des aciers issus des MIOM est assurée par la collectivité. Elles reçoivent la totalité des prix de reprise ;
- 1 indique que l'exploitant ou le délégataire de l'UIOM est en charge de la vente. Celle-ci déclare être rémunérée sous la forme de déduction des tarifs d'incinération.

### 3.5.3.2. La fréquence d'actualisation du prix de reprise

Dans la base des réponses exploitables, seulement 3 collectivités (16% de l'échantillon) précisent la fréquence d'actualisation des prix, il s'agit d'une fréquence mensuelle.

### 3.5.4. Lieu du recyclage

10 collectivités constituant 33% de l'échantillon connaissent le lieu de recyclage. La figure suivante indique la répartition des différentes destinations du recyclage relevées dans les contrats de l'enquête :

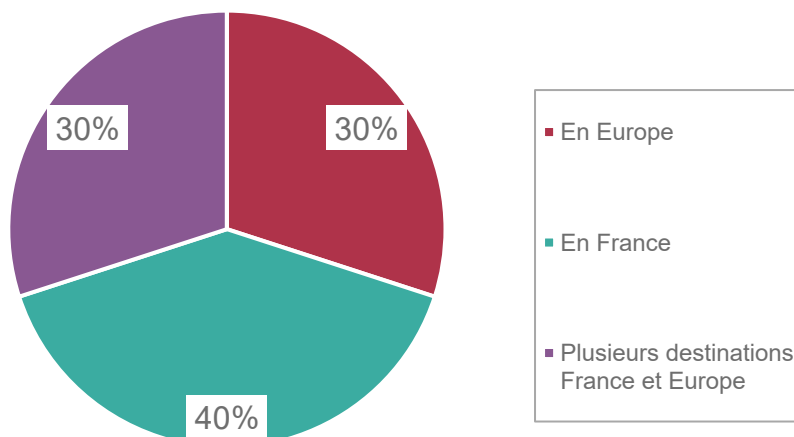


Figure 108 : Lieux du recyclage de l'aluminium issu des MIOM en ROI

La destination majoritaire reste la France. Parmi les collectivités n'ayant pas précisé le lieu de recyclage :

- 3 collectivités indiquent que le contrat ne prévoit pas la transmission de cette information ;
- 1 collectivité indique que le contrat prévoit pourtant la transmission de cette information ;
- 5 collectivités indiquent que c'est non précisé.

### 3.6. PAPIERS-CARTONS NON COMPLEXÉS

Un seul standard, pouvant être séparé en deux flux, est pris en compte dans cette partie. Il s'agit du papiers-cartons non complexés (PCNC) issus (cf. [définition](#)):

- De la **collecte séparée** (papiers-cartons de la sorte 5.02) Standard CITEO PCNC-PCNC ;
- Et/ou de la **déchèterie** (papiers-cartons de la sorte 1.05 – cartons ondulés) Standard CITEO PCNC – CO.

L'échantillon de répondants était similaire en ROFED, les deux standards ont été traité ensemble. L'échantillon de réponses pour le PCNC 1.05 n'est pas représentatif pour faire une analyse. Seul le matériau PCNC 2.05 sera analysé.

#### 3.6.1. PCNC issu de la collecte séparée (5.02)

##### 3.6.1.1. Échantillon des réponses exploitables

	Échantillon exploitable	Total des contrats	Pourcentage
<i>Nombre de contrats ROI</i>	6	74	8%
<i>Population (millions d'habitants)</i>	0,8	10,3	8%

Tableau 68 : Représentativité des réponses exploitables

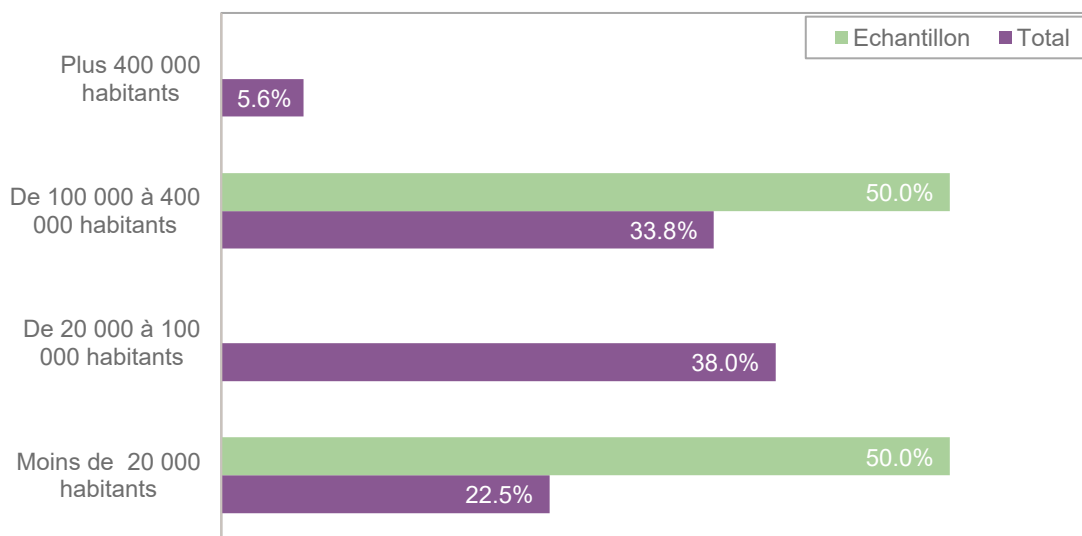


Figure 109 : Représentativité de l'échantillon en nombre de contrats

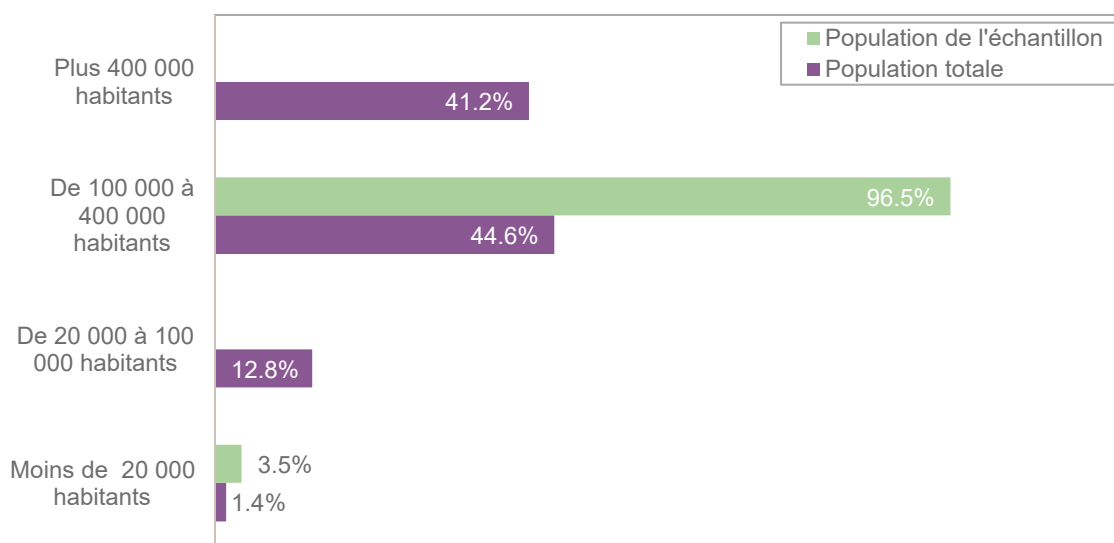


Figure 110 : Représentativité de l'échantillon en nombre d'habitants

Deux catégories de collectivités ne sont pas représentées dans cet échantillon. Seules des collectivités de 100 000 à 400 000 habitants ont répondu et des collectivités de moins de 20 000 habitants.

## 3.6.2. Résultats pour l'année 2023

### 3.6.2.1. Performances des collectes

La totalité des tonnages repris correspond à **6 427 tonnes**. La performance moyenne pondérée de l'échantillon est de **7,86 kg/hab/an** pour l'année 2023 avec un écart type de 4,20 et 67% des collectivités dans l'intervalle de l'écart type.

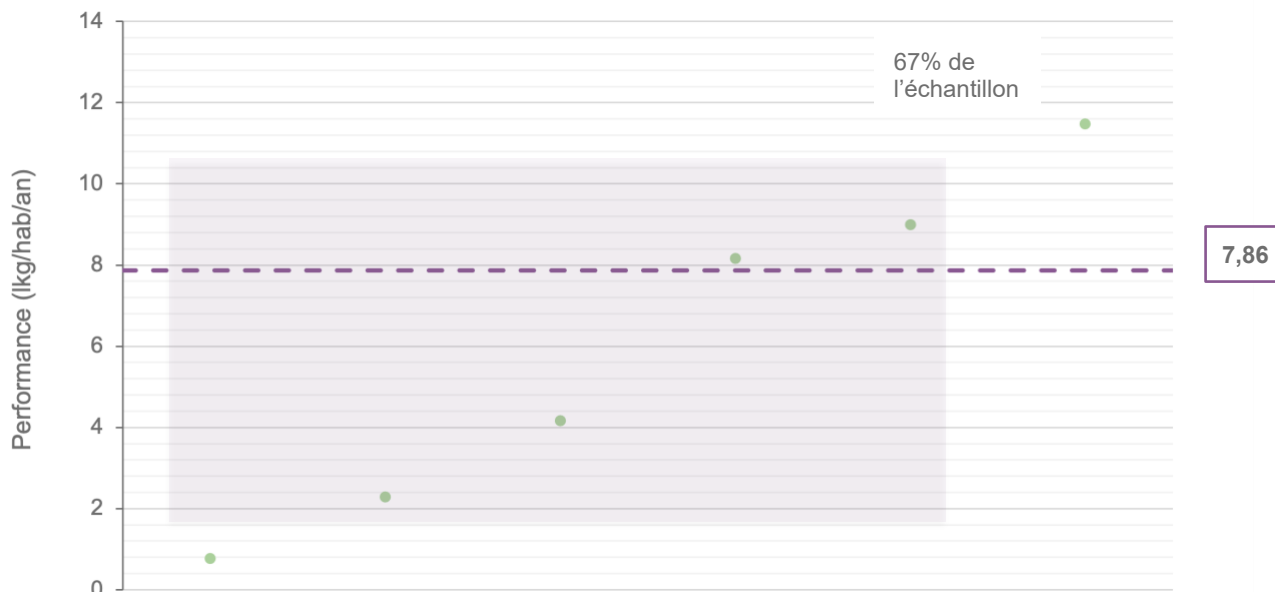


Figure 111 : Performance par collectivité du PCNC 5.02 en ROI

### 3.6.2.2. Prix de reprise appliqués

Toutes les collectivités ont renseigné les données liées aux prix de reprise, les prix de reprise trimestriels et annuels pour 2023 et les prix de reprise de l'année 2022 sont résumés dans le tableau suivant.

Trimestre	1	2	3	4	2023	2022
<b>Prix de reprise moyen (€/t)</b>	43,2	60,7	46,1	62,1	52,7	131,3
	+ 41%	- 24%	+ 35%		- 60%	
<b>Écart type</b>	4,9	21,4	9,4	16,0	15,6	23,4
<b>Minimum (€/t)</b>	37,7	15,0	25,0	25,0	15,0	82,2
<b>Maximum (€/t)</b>	47,0	65,7	50,0	67,0	57,4	139,1

Tableau 69 : Synthèse des prix du PCNC 5.02 CS en ROFED

Le prix de reprise des PCNC 5.02 en ROI ont baissé de 60% entre 2022 et 2023 avec des variations trimestrielles de -24 à + 41%.

Les prix de reprise pour le PCNC 5.02 donnent un écart type de 15,6 avec 67% des collectivités dont le prix de reprise est compris entre 37 et 68 €/t. Le prix minimal annuel est de 15 €/t et le prix maximal annuel est de 57,4 €/t. Étant donné le faible nombre de réponse, aucune représentation graphique n'est proposée.



Concernant les conditions d'enlèvement et de recyclage, aucune collectivité n'indique de décotes sur les tonnages ou sur les prix, ni refus d'enlèvement de lot. Seule une collectivité indique l'application d'un prix inférieur au prix plancher.

### 3.6.3. Modalités contractuelles de la reprise

#### 3.6.3.1. Données générales

	Nombre de collectivités	Pourcentage sur l'échantillon
<i>Un unique repreneur</i>	5	83%
<i>Plusieurs repreneurs simultanés sur la même période</i>	1	17%
<i>Clause de confidentialité des prix</i>	1	17%

Tableau 70 : Modalités contractuelles de la reprise

83% des collectivités de l'échantillon indiquent un repreneur unique pour les PCNC 5.02 en option individuelle et seulement 1 indique plusieurs repreneurs simultanés sur la période et 1 collectivité indique des clauses de confidentialités des prix dans les contrats.

	Nombre de collectivités	Pourcentage de l'échantillon	Montant en moyenne (€/t)	Maximum (€/t)	Minimum (€/t)
<b>Prix plancher</b>	5	83%	26,0	40,0	0,0

Tableau 71 : Prix plancher

5 collectivités indiquent disposer d'un prix plancher mais aucune collectivité n'a indiqué posséder un prix plafond.

#### 3.6.3.2. La fréquence d'actualisation du prix de reprise

4 collectivités ont précisé leur fréquence d'actualisation : 2 indiquent une fréquence mensuelle et une indique une fréquence annuelle et une collectivité indique un prix fixe.

#### 3.6.3.3. Lieu du recyclage

1 collectivité (17% de l'échantillon) a précisé le lieu de recyclage, en Europe.

## 3.7. PAPIERS-CARTONS MÊLÉS

Un seul standard est pris en compte dans cette partie : « papiers-cartons mêlé issu de la collecte sélective » noté PCM à trier (standard CITEO).



### 3.7.1. Échantillon des réponses exploitables

	Échantillon exploitable	Total des contrats	Pourcentage
Nombre de contrats ROI	16	123	13%
Population (millions d'habitants)	1,9	11,0	17%

Tableau 72 : Représentativité des réponses exploitables

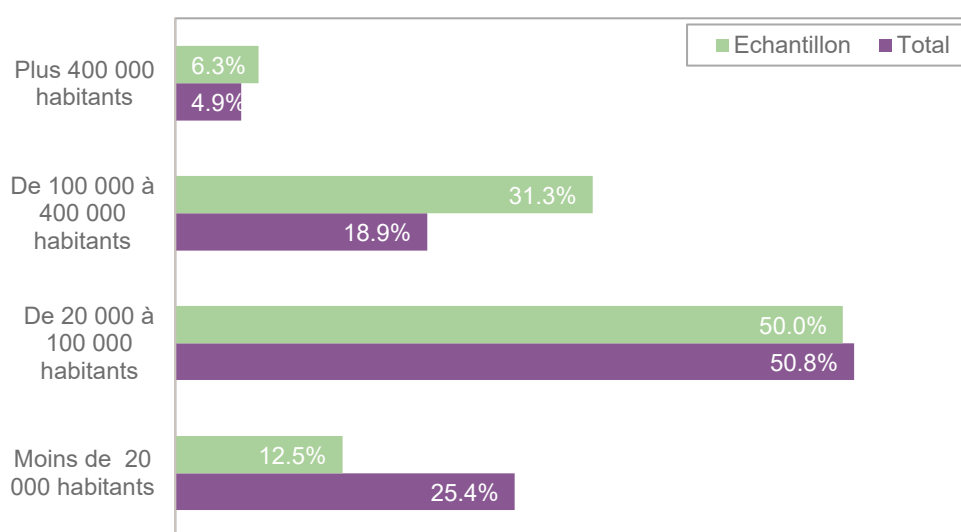


Figure 112 : Représentativité de l'échantillon en nombre de contrats pour le PCM à trier en ROI

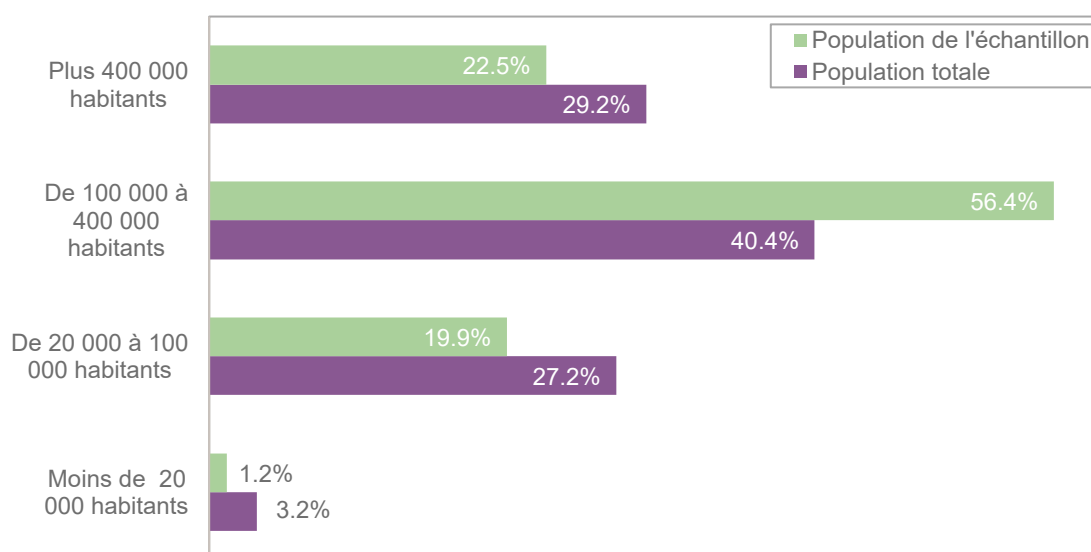


Figure 113 : Représentativité de l'échantillon en nombre d'habitants pour le PCM à trier en ROI



Les collectivités de 100 000 à 400 000 habitants et les collectivités supérieures à 400 000 habitants sont bien représentées en nombre de contrat contrairement aux collectivités de moins de 100 000 habitants. Les collectivités de plus de 400 000 habitants légèrement sous-représentés en termes de population contrairement aux collectivités de moins de 100 000 à 400 000 habitants

### 3.7.2. Résultats pour l'année 2023

On analysera ici les performances de collecte ainsi que les prix de reprise.

#### 3.7.2.1. Performances des collectes

La totalité des tonnages repris pour le PCM à trier correspond à **12 167 tonnes**. La moyenne pondérée de la performance sur l'année 2023 est de **6,46 kg/hab/an**, avec un écart type de 11,54. 75% des collectivités ont des performances dans l'intervalle de l'écart type.



Figure 114 : Performance par collectivité pour le PCM à trier en ROI

#### 3.7.2.2. Prix de reprise appliqués

L'enquête recense les prix de reprise de 16 collectivités. Lors de l'enquête, les collectivités ont précisé des prix trimestriels. La moyenne annuelle pondérée est de **63,1 €/t** avec un écart type de 61,2. 81% des collectivités ont un prix moyen sur l'année dans l'intervalle de l'écart-type.



Trimestre	1	2	3	4	2023	2022
<b>Prix de reprise moyen (€/t)</b>	57,3 - 5%	54,4 -26%	40,6 +133%	94,4	<b>63,1</b> -47%	121,5
<b>Écart type</b>	37,4	29,2	27,6	119,1	<b>61,2</b>	65,2
<b>Minimum (€/t)</b>	7,9	6,3	4,1	3,0	<b>6,8</b>	29,5
<b>Maximum (€/t)</b>	119,0	99,0	80,0	475,9	<b>248,4</b>	184,1

Tableau 73 : Synthèse des prix du PCM à trier en ROI

Le prix de reprise des PCM à trier en ROI ont baissé de 47% entre 2022 et 2023 avec des variations trimestrielles de -26 à + 133%.

Les données sur le prix de reprise pour le PCM à trier en ROI présentent un écart type de 61,2 avec 81% des collectivités dont le prix de reprise est compris entre 1 et 124 €/t.

La figure suivante permet de visualiser le prix trimestriel minimal, le prix trimestriel maximal ainsi que le prix moyen pondéré sur l'année 2023 de chaque collectivité. Chaque colonne représente une collectivité avec le prix moyen pondéré croissant de gauche à droite. On peut constater la dispersion des prix de reprise sur la figure suivante :

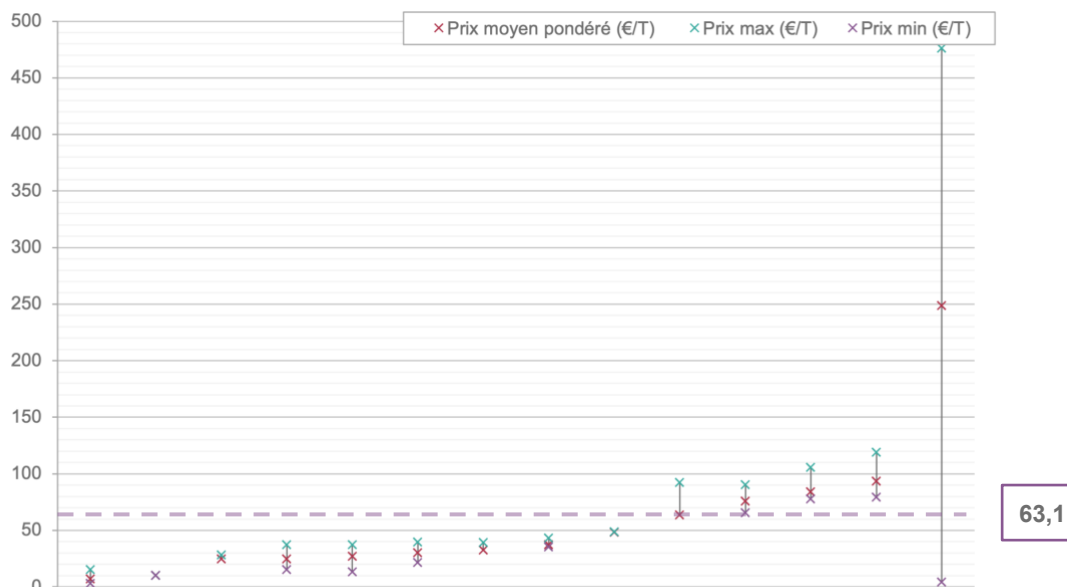


Figure 115 : Prix de reprise appliqués par collectivité pour PCM à trier en ROI



Concernant les conditions d'enlèvement et de recyclage, aucune collectivité n'indique de décotes sur les tonnages ou sur les prix, ni l'application d'un prix inférieur au prix plancher, ni de refus d'enlèvement de lot.

### 3.7.3. Modalités contractuelles de la reprise

#### 3.7.3.1. Données générales

	Nombre de collectivités	Pourcentage sur l'échantillon
<i>Un unique repreneur</i>	15	94%
<i>Plusieurs repreneurs simultanés sur la même période</i>	1	6%
<i>Clause de confidentialité des prix</i>	7	44%

Tableau 74 : Modalités contractuelles de la reprise

Il est demandé dans l'enquête qui est le repreneur (ou le repreneur majoritaire s'il y en a plusieurs). 5 collectivités indiquent qu'un négociant s'occupe de la reprise. 7 autres collectivités indiquent qu'il s'agit de leur prestataire de collecte et/ou de tri. Parmi ces 7 collectivités, 5 perçoivent un versement direct du prix de reprise et pour les deux autres collectivités il y a une déduction des tarifs de collecte et/ou de tri facturés à la collectivité. 4 collectivités indiquent qu'il s'agit d'un papetier.

	Nombre de collectivités	Pourcentage de l'échantillon	Montant en moyenne (€/t)	Maximum (€/t)	Minimum (€/t)
<i>Prix plancher</i>	4	25%	10,0	20,0	0,0

Tableau 75 : Prix plancher

4 collectivités indiquent disposer d'un prix plancher mais aucune collectivité n'a indiqué posséder un prix plafond.

Il est demandé de préciser les qualités d'exigences du contrat de reprise, 15 collectivités ont répondu. La majorité se réfèrent aux standards papiers graphiques CITEO. 1 collectivité indique que son référentiel de qualité correspond à un taux 1.02 gros de magasin.

#### 3.7.3.2. La fréquence d'actualisation du prix de reprise

4 collectivités ont indiqué la fréquence d'actualisation des prix. Toutes ont un contrat mensuel.



### 3.7.4. Lieu du recyclage et transport

9 collectivités (56% de l'échantillon) connaissent le lieu de recyclage. 4 indiquent la France comme destination de recyclage dans son contrat, 3 indiquent l'Europe comme destination de recyclage et 2 indiquent plusieurs destinations en France et en Europe.

Il est demandé de préciser comment le transport des papiers est prévu, 14 collectivités ont répondu :

	Nombre de collectivités	Pourcentage sur l'échantillon
<i>Transport en balles</i>	10	62,5%
<i>Transport en vrac</i>	4	25%

Tableau 76 : Modalité de transport pour le PCM à trier en ROI

## 3.8. PAPIERS-CARTONS MÊLÉS À TRIER « PAPIERS »

Un seul standard est pris en compte dans cette partie : papiers-cartons mêlé à trier « papiers » (*PCM à trier « papier »* standard CITEO). Il s'agit des papiers collectés en PAV parmi les standards de la filière papiers graphiques.

### 3.8.1. Échantillon des réponses exploitables

	Échantillon exploitable	Total des contrats	Pourcentage
<i>Nombre de contrats ROI</i>	23	207	11%
<i>Population (millions d'habitants)</i>	2,2	19,6	11%

Tableau 77 : Représentativité des réponses exploitables pour le PCM triés en ROI

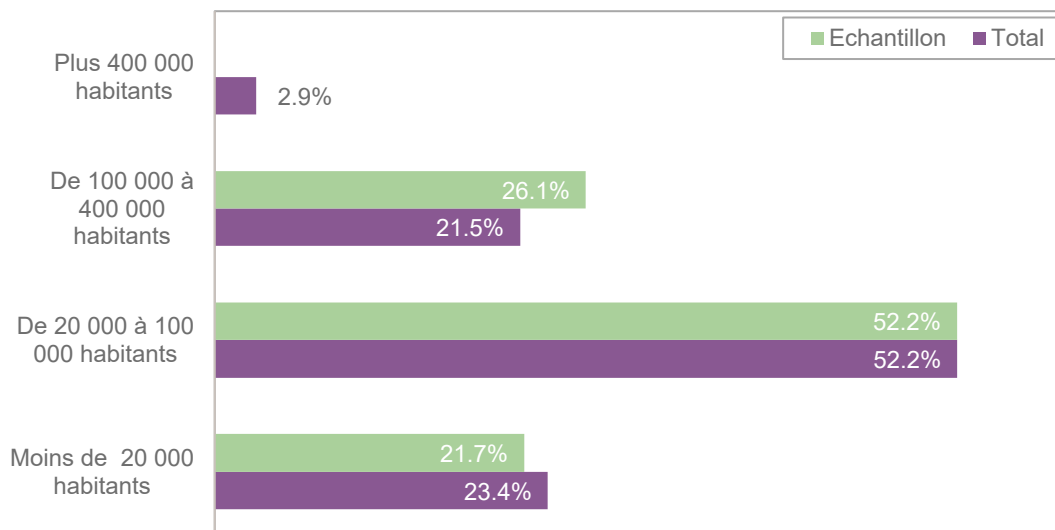


Figure 116 : Représentativité de l'échantillon en nombre de contrats pour le PCM à trier « papiers » en ROI

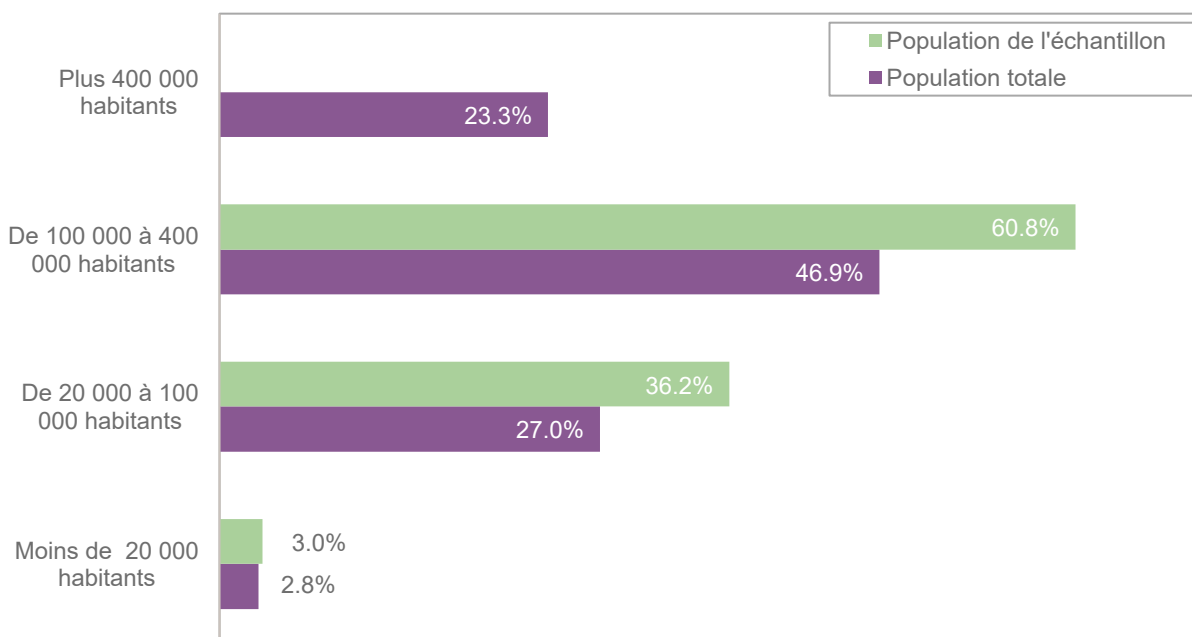


Figure 117 : Représentativité de l'échantillon en nombre d'habitants pour le PCM à trier « papiers » en ROI

Ces deux figures montrent que les collectivités de plus de 400 000 habitants ne sont pas représentées dans l'échantillon.

### 3.8.1. Résultats pour l'année 2023

On analysera ici les performances de collecte ainsi que les prix de reprise.

#### 3.8.1.1. Performances des collectes

La totalité des tonnages repris pour le PCM à trier « papiers » correspond à **22 724 tonnes**. La moyenne pondérée de la performance sur l'année 2023 est de **10,46 kg/hab/an**, avec un écart type de 8,85. 70% des collectivités ont des performances dans l'intervalle de l'écart type.

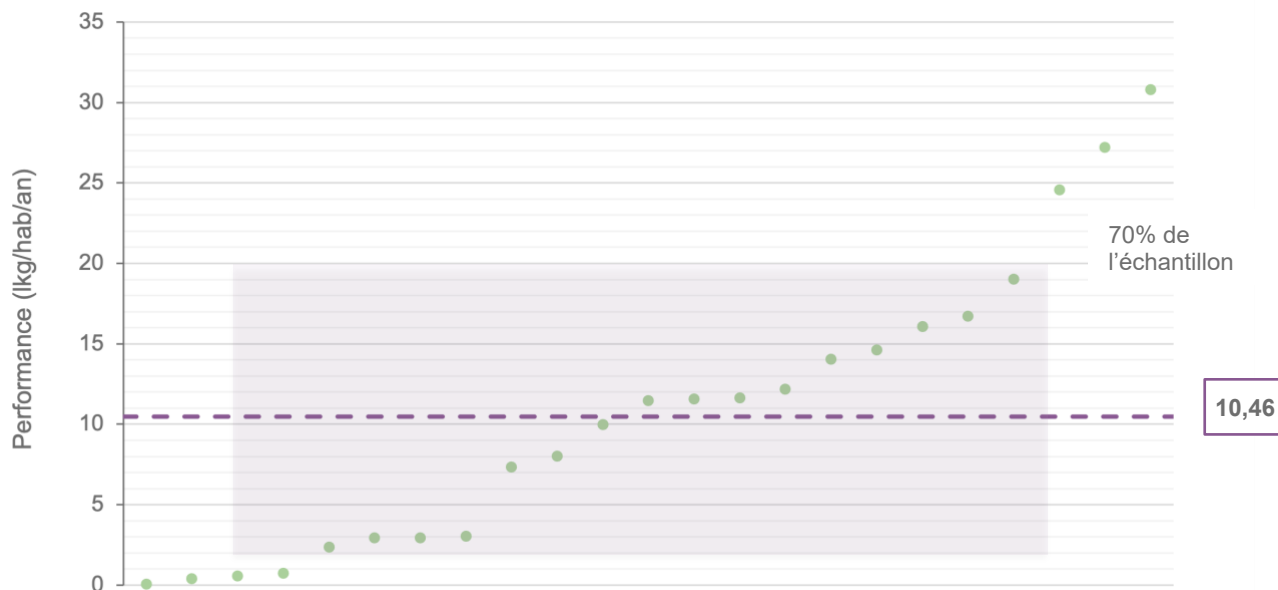


Figure 118 : Performance par collectivité pour le PCM à trier « papiers » en ROI

### 3.8.1.2. Prix de reprise appliqués

L'enquête recense les prix de reprise de 19 collectivités (82% de l'échantillon). Lors de l'enquête, les collectivités ont précisé des prix trimestriels. La moyenne annuelle pondérée est de **65,0 €/t** avec un écart type de 35,4. 43% des collectivités ont un prix moyen sur l'année dans l'intervalle de l'écart-type, c'est la preuve d'une grande dispersion dans les prix de reprise.

Trimestre	1	2	3	4	2023	2022
<b>Prix de reprise moyen (€/t)</b>	77,3 -14%	66,5 -20%	53,2 +16%	61,8	<b>65,0</b> -42%	114,8
<b>Écart type</b>	41,2	35,2	34,9	31,9	<b>35,4</b>	49,6
<b>Minimum (€/t)</b>	15,0	15,0	10,0	15,0	<b>15,3</b>	10,0
<b>Maximum (€/t)</b>	140,0	128,0	104,0	106,0	<b>122,0</b>	206,6

Tableau 78 : Synthèse des prix du PCM triés en ROI

Le prix de reprise des PCM triés en ROI ont baissé de 42% entre 2022 et 2023 avec des variations trimestrielles de -20 à + 16%.

La figure suivante permet de visualiser le prix trimestriel minimal, le prix trimestriel maximal ainsi que le prix moyen pondéré sur l'année 2023 de chaque collectivité. Chaque colonne représente une collectivité avec le prix moyen pondéré croissant de gauche à droite. On peut constater la dispersion des prix de reprise sur la figure suivante :

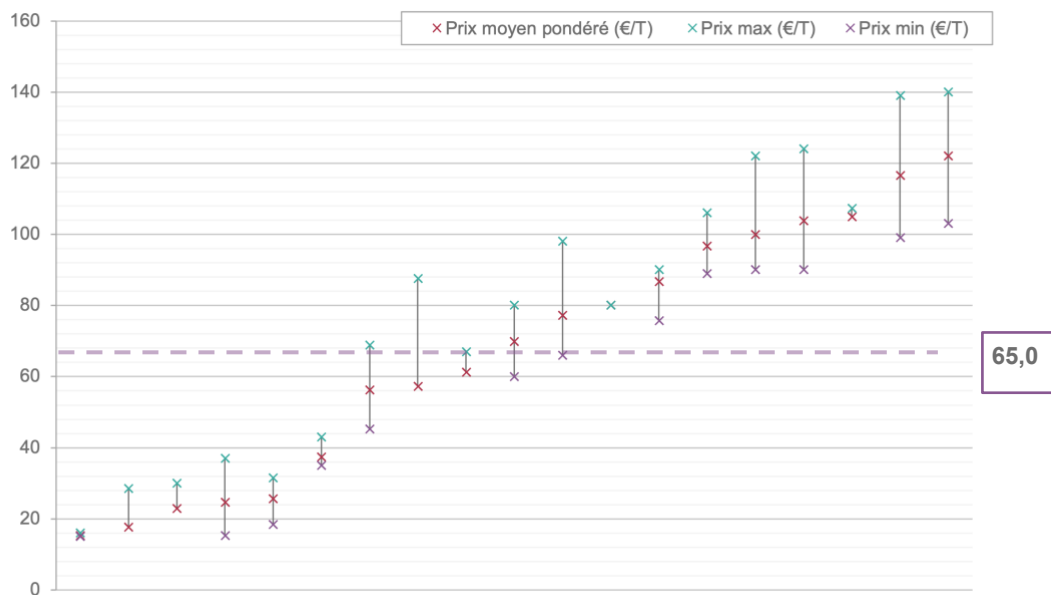


Figure 119 : Prix de reprise appliqués par collectivité pour PCM à trier « papiers » en ROI

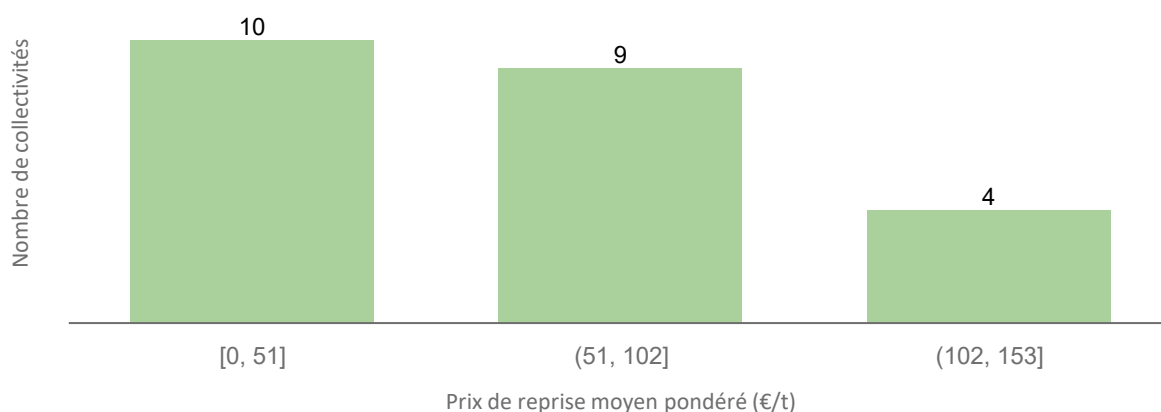


Figure 120 : Distribution des collectivités par prix de reprise moyen

Les prix moyens observés pour l'ensemble des collectivités sont relativement dispersés, comme le montre la figure ci-dessus. 43% des collectivités de l'échantillon ont des prix de reprise moyens compris entre 0 et 51 €/t. 39% ont des prix compris entre 51 et 102 €/t et 17% des collectivités ont des prix compris entre 102 et 153 €/t.

Concernant les conditions d'enlèvement et de recyclage :

- 1 collectivité indique des décotes sur les tonnages ;
- Aucune collectivité n'indique des décotes sur les prix ;
- Aucune collectivité indique l'application d'un prix inférieur au prix plancher ;
- Aucune collectivité indique un refus d'enlèvement de lot.



## 3.8.2. Modalités contractuelles de la reprise

### 3.8.2.1. Données générales

	Nombre de collectivités	Pourcentage sur l'échantillon
<i>Un unique repreneur</i>	18	78%
<i>Plusieurs repreneurs sur la même période</i>	2	9%
<i>Plusieurs repreneurs simultanés sur la même période</i>	3	13%
<i>Clause de confidentialité des prix</i>	7	30%

Tableau 79 : Modalités contractuelles de la reprise

78% des collectivités de l'échantillon indiquent un repreneur unique pour les PCM triés en option individuelle et seulement 2 indiquent plusieurs repreneurs sur la période.

Trois collectivités sur 7 indiquent des clauses de confidentialités des prix dans les contrats.

Il est demandé dans l'enquête qui est le repreneur (ou le repreneur majoritaire s'il y en a plusieurs). Les réponses sont résumées dans la figure suivante :

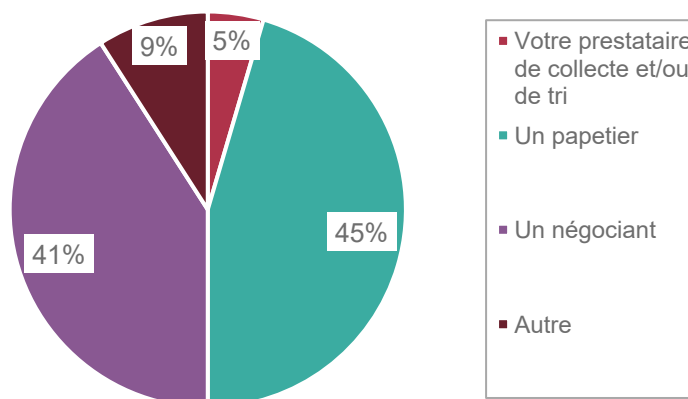


Figure 121 : type de repreneur pour le PCM à trier « papiers » en ROI

Un des 2 cas « Autre » correspond à : « un recycleur ». Parmi les 2 collectivités ayant indiqué leur prestataire de collecte et/ou de tri, la majorité perçoit un versement direct du prix de reprise.

Aucune collectivité n'indique avoir de prix plafond ou de prix plancher.

Il est demandé de préciser les qualités d'exigences du contrat de reprise, 22 collectivités ont répondu :

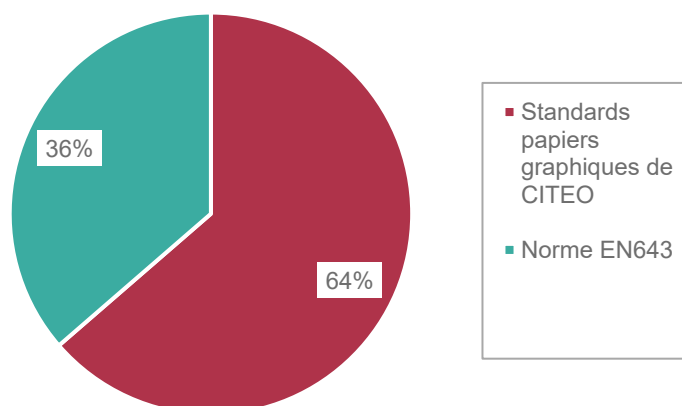


Figure 122 : Exigences qualité dans le contrat pour le PCM à trier « papiers » en ROI

### 3.8.2.2. La fréquence d'actualisation du prix de reprise

Aucune collectivité précise avoir une fréquence d'actualisation des prix.

### 3.8.3. Lieu du recyclage et transport

15 collectivités (65% de l'échantillon) connaissent le lieu de recyclage. La figure suivante résumé les destinations de recyclage :

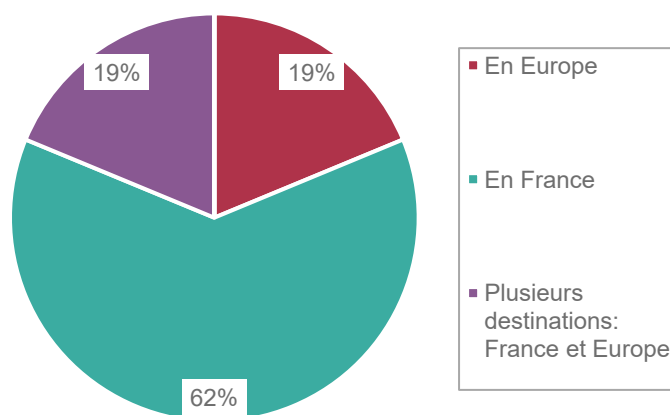


Figure 123 : Lieux du recyclage du PCM triés en ROI

Il est demandé de préciser comment le transport des papiers est prévu, 22 collectivités ont répondu :



	Nombre de collectivités	Pourcentage sur l'échantillon
Transport en balles	12	55%
Transport en vrac	10	45%

Tableau 80 : Modalité de transport pour le PCM triés en ROI

## 4. EVOLUTIONS DES PRIX DE REPRISE

Cette enquête statistique permet de formuler des interprétations sur l'évolution des cours/prix de reprise des matériaux intégrant le champ de l'enquête.

Il s'agira ici, de confronter pour chaque matériau, son prix de reprise 2022 avec celui de 2023, de recouper les résultats selon les modes de reprise étudiés (ROFED et ROI) et d'interpréter ces évolutions de prix.

### 4.1. ACIERS

Le tableau suivant compare les prix moyens de reprise des années 2022 et 2023 pour les aciers issus de la collecté séparée et les aciers issus des mâchefers en contrat ROFED et en contrat ROI.

	ROFED			ROI		
	Prix moyen 2022 (€/t)	Prix moyen 2023 (€/t)	Évolution	Prix moyen 2022 (€/t)	Prix moyen 2023 (€/t)	Évolution
Acier CS	179,0	127,6	-29%	165,3	156,9	-5%
Acier MIOM	112,9	75,2	-33%	-	-	-

Tableau 81 : Prix de reprise moyens des aciers (issus de la CS et des MIOM) en ROFED et ROI

Qu'il s'agisse de la ROFED ou de la ROI, les prix de reprise des aciers ont diminué sur l'année 2023.

- Pour l'acier issu de la collecte séparée, une baisse du prix de 29% par rapport à 2022 en ROFED et de 5% par rapport à 2020 en ROI ;
- Pour l'acier issu des mâchefers de l'incinération des ordures ménagères, une baisse de 33% par rapport à 2022 en ROFED.

Ces baisses interviennent après deux années record en termes de prix et restent dans la fourchette haute des prix historiquement connus.

Les aciers issus des mâchefers d'incinération des ordures ménagères présentent un prix moins important que celui issu de la CS.



### 4.3. ALUMINIUM

Le tableau suivant compare les prix moyens de reprise des années 2022 et 2023 pour l'aluminium issu de la collecté séparée et l'aluminium issu des mâchefers en contrat ROFED. Le taux de réponses pour les contrats aluminium MIOM en ROI étant trop faible pour les prix 2023, il ne sera possible de faire la comparaison sur les contrats en ROI.

	ROFED			ROI		
	Prix moyen 2022 (€/t)	Prix moyen 2023 (€/t)	Évolution	Prix moyen 2022 (€/t)	Prix moyen 2023 (€/t)	Évolution
<b>Aluminium CS</b>	784,4	613,3	<b>-22%</b>	-	466,8	-
<b>Aluminium MIOM</b>	962,6	-	-	-	-	-

Tableau 82 : Prix de reprise moyens de l'aluminium (issu de la CS et des MIOM) en ROFED

Les prix de l'aluminium en ROFED, ont connu une diminution d'environ 20% par rapport à 2022. Ces baisses interviennent après deux années record en termes de prix et restent dans la fourchette haute des prix historiquement connus.

### 4.4. PAPIERS-CARTONS NON COMPLEXÉS

Le tableau ci-dessous compare les prix moyens de reprise des années 2022 et 2023 pour le PCNC en contrat ROFED.

	ROFED			ROI		
	Prix moyen 2022 (€/t)	Prix moyen 2023 (€/t)	Évolution	Prix moyen 2022 (€/t)	Prix moyen 2023 (€/t)	Évolution
<b>PCNC 5.02</b>	100,9	49,7	<b>- 55%</b>	131,3	52,7	<b>-60%</b>
<b>PCNC 1.05</b>	128,2	70,1	<b>- 45%</b>	143,6	70,4	<b>-50%</b>

Tableau 83 : Prix de reprise moyens du PCNC en ROFED et ROI

Entre 2022 et 2023, on observe une diminution comprise entre 45 et 55% pour les deux standards de PCNC en ROFED et de 50 à 60% pour les deux standards PCNC en ROI. Ces baisses de prix interviennent après une période de forte hausse en 2021 et 2022 motivée par la forte demande du secteur de l'emballages. En 2023 la demande s'est contractée et les prix ont baissé en conséquence. Les prix constatés en 2023 retrouvent des niveaux de prix bas constatés avant COVID sans pour autant alerter les filières qui voient poindre une stabilisation des prix au début de l'année 2024.



## 4.6. PAPIERS-CARTONS COMPLEXÉS (PCC)

Le tableau ci-dessous compare les prix moyens de reprise des années 2022 et 2023 pour le PCC en contrat ROFED. Le taux de réponses pour les contrats en ROI étant trop faible pour les prix 2022 et 2023, il ne sera possible de faire la comparaison sur les contrats en ROI.

	ROFED		
	Prix moyen 2022 (€/t)	Prix moyen 2023 (€/t)	Évolution
<b>PCC</b>	7,0	11,5	<b>+64%</b>

Tableau 84 : Prix de reprise moyens du PCC en ROFED

Le PCC est en hausse de 64% par rapport à 2022.

## 4.7. PAPIERS-CARTONS MÊLÉS

Le tableau suivant compare les prix moyens de reprise des années 2021 et 2022 pour les PCM issus de la collecté séparée et les PCM à trier « papiers » en contrat ROFED et en contrat ROI.

	ROFED			ROI		
	Prix moyen 2022 (€/t)	Prix moyen 2023 (€/t)	Évolution	Prix moyen 2022 (€/t)	Prix moyen 2023 (€/t)	Évolution
<b>PCM à trier</b>	86,9	25,9	<b>-70%</b>	121,4	63,1	<b>-48%</b>
<b>PCM à trier « papiers »</b>	-	38,7	-	114,8	65	<b>-43%</b>

Tableau 85 : Prix de reprise moyens du PCM en ROFED et en ROI

On observe une diminution des prix de reprise de 70% du standard PCM à trier en ROFED et une baisse des deux standards PCM comprise entre 43 et 48% en ROI. A l'instar des PCNC, les baisses de prix des PCM interviennent après une période de forte hausse en 2021 et 2022 motivée par la forte demande du secteur de l'emballages. En 2023 la demande s'est contractée et les prix ont baissé en conséquence. Les prix constatés en 2023 retrouvent des niveaux de prix bas constatés avant COVID sans pour autant alerter les filières qui voient poindre une stabilisation des prix au début de l'année 2024.

## 4.8. RÉSINES PLASTIQUES

Le tableau suivant compare les prix moyens de reprise des années 2022 et 2023 pour les résines plastiques hors extension des consignes de tri en contrat ROFED. Cependant cette année aucune collectivité n'a indiqué de prix de reprise pour les résines plastiques hors ECT il n'y aura donc pas de d'analyse de l'évolution.

	Prix moyen 2022 (€/t)	Prix moyen 2023 (€/t)	Évolution
<b>PET Clair</b>	648,3	-	-
<b>PET Foncé</b>	171,0	-	-
<b>PEHD</b>	303,2	-	-

Tableau 86 : Prix de reprise moyens des résines plastiques hors extension en ROFED



Le tableau suivant compare les prix moyens de reprise des années 2022 et 2023 pour les résines plastiques en ECT des consignes de tri en contrat ROFED.

	Prix moyen 2022 (€/t)	Prix moyen 2023 (€/t)	Évolution
<b>Mix PET Clair</b>	720,3	212,8	<b>-70%</b>
<b>Mix PET Foncé</b>	162,8	43,40	<b>-73%</b>
<b>Mix PE PP PS</b>	256,3	41,40	<b>-84%</b>
<b>Films</b>	- 8,4	-	-
<b>PET Clair</b>	675,3	316,80	<b>-53%</b>
<b>PE PP</b>	212,7	40,60	<b>-81%</b>

Tableau 87 : Prix de reprise moyens des résines plastiques en ECT en ROFED

Dans la globalité, les prix des résines plastiques hors extension ont connu une grande diminution entre 2022 et 2023.



## 5. CONCLUSION

L'étude des prix de reprise montre une très grande instabilité des prix qui connaissent de fortes variabilités. En effet presque tous les prix de reprise ont été revus à la baisse pour les prix 2023. Cela témoigne de l'obligation des recycleurs de s'adapter aux données du marché en lien avec :

- des facteurs conjoncturels (crise sanitaire, reprise économique et tension sur les matières premières),
- des facteurs structurels (déploiement de l'ECT, mutation des matériaux d'emballages)
- des facteurs réglementaires (réduction des emballages, augmentation de taux d'incorporation de matière première)



## 6. GLOSSAIRE

**CS** : Collecte Séparée

**ECT** : Extension des Consignes de Tri

**MIOM** : Mâchefers issus d'Incinération des Ordures Ménagères

**PCC** : Papiers-cartons Complexés

**PCM** : Papiers-cartons Mêlés

**PCNC** : Papiers-cartons Non Complexés

**PE** : Polyéthylène

**PET** : Polytéréphtalate d'éthylène

**PS** : Polystyrène

**PP** : Polypropylène

**ROFIL** : Reprise Option Filières

**ROFED** : Reprise Option Fédérations

**ROI** : Reprise Option Individuelle

**TA** : Teneur en Aluminium

**TM** : Teneur en Métal

**UIOM** : Unité d'Incinération des Ordures Ménagères



**AMORCE**

18, rue Gabriel Péri – CS 20102 – 69623 Villeurbanne Cedex

Tel : 04.72.74.09.77 – Fax : 04.72.74.03.32 – Mail : [amorce@amorce.asso.fr](mailto:amorce@amorce.asso.fr)

[www.amorce.asso.fr](http://www.amorce.asso.fr) -  [@AMORCE](https://twitter.com/AMORCE)

